

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan

Société polymathique du Morbihan. Auteur du texte. Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 1862.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

BULLETIN

DE LA

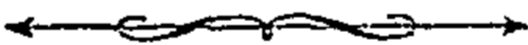
SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU

MORBIGNAN.



el ANNÉE 1862. 003



VANNES

IMPRIMERIE DE J.-M. GALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

—
1863

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE
DU MORBIHAN.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

RAPPORT *

SUR LA DÉCOUVERTE D'UNE GROTTÉ SÉPULCRALE DANS LA BUTTE DE TUMIAC

LE 21 JUILLET 1853.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Le jeudi 21 juillet 1853, plusieurs membres de la Société polymathique ayant appris qu'au fond de la tranchée ouverte dans le côté sud de la butte de Tumiac, en Arzon, on avait pratiqué, entre deux énormes pierres plates, un trou de 30 centimètres par lequel on constatait l'existence d'une grotte, se transportèrent sur les lieux pour procéder à l'ouverture de cette grotte et s'assurer de ce qu'elle pouvait contenir.

L'extrémité d'une table qui reposait sur une maçonnerie en pierres sèches étant naturellement brisée tout près du trou, on ne crut pas pouvoir mieux faire que de dégager cette extrémité et de la renverser dans la tranchée même, ce qui opéra immédiatement une ouverture assez grande pour permettre de se glisser dans la grotte, dans laquelle cependant on ne permit à personne d'entrer avant d'en avoir purifié l'air par un feu de fougères sèches.

Permettez-moi, M. le Préfet, d'être un peu long et très minutieux dans la description que j'ai à vous faire de la grotte de Tumiac et des objets qu'elle contenait; en archéologie, on ne saurait donner trop de renseignements, car le détail le plus insignifiant, en apparence, peut mettre un observateur sérieux sur la voie d'une découverte importante.

Description générale.

La longueur totale de la grotte ne dépasse pas 4^m,40; sa largeur varie en trois points, car la grotte elle-même se divise en trois parties: la chambre, la gorge ou entrée de la chambre, et l'allée; cette dernière est à l'est, la gorge au milieu, et la chambre au fond, vers l'ouest. Les dimensions de la chambre sont: hauteur entre le sol et la table de recouvrement 1^m,75 au fond, et 1^m,60 à l'entrée; elle est profonde de 2^m,40, et sa largeur transversale est de 2^m,40; ainsi elle est aussi longue que large.

* La Société polymathique voulant donner un travail complet sur les fouilles faites par elle ou sous sa direction, dans les monuments celtiques du Morbihan, a décidé que le rapport du docteur Fouquet, adressé à M. le Préfet et lu à la Société le 1^{er} août 1853, serait reproduit dans le Bulletin de l'année 1862.

La gorge compte en largeur 1^m,50, et seulement 1 mètre en longueur, de l'est à l'ouest.

L'allée n'a qu'un mètre aussi en longueur; mais sa largeur est de 1^m,80 par le bas et de 2 mètres par le haut.

Trois piliers ou supports forment les parois de la chambre. Ils ne sont point plantés debout ni piqués en terre; ils sont couchés en côté sur un lit de pierres sèches, et soutiennent, à eux trois, une seule table. Cette table est de quartz, tandis que les supports sont en granit, et elle ne repose sur eux què médiatement; c'est-à-dire qu'entre la table et les piliers règne un lit de pierres de granit, et, dans les deux angles nord-ouest et sud-ouest, on observe deux larges, longues et fortes pierres de granit aussi, qui forment palâtres, des supports latéraux au support du fond. Toute cette chambre était dallée en pierres de granit plates, mais de dimensions variées et qu'on avait dû employer à cet usage, sans préparation, et comme elles sortaient de la carrière. La table de recouvrement, dont nous n'avons pu connaître l'épaisseur exacte, mais qui mesurait au moins, dans ce sens, 50 centimètres, était fendue de l'angle nord-ouest jusqu'au milieu de son bord opposé, vers l'est; heureusement il n'y a pas d'écartement, et la table ne menace point ruine.

Il n'en est pas ainsi de la seconde table qui recouvre l'entrée rétrécie de la chambre; car cette table est fracturée nettement dans son milieu, et les bords de la fracture présentent un écartement de 3 à 4 centimètres dans la partie inférieure, vers la grotte. Cette table, qui a une épaisseur de 60 centimètres, une longueur transversale à la grotte de 1^m,50 de dedans en dedans des parois, et une largeur de 1^m,20, ne repose point sur des supports, comme celle de la grotte, mais seulement sur des murs en pierres sèches, dont le tassement a sans doute occasionné la fracture.

La troisième et dernière table, complètement brisée vers son extrémité sud, et dont le fragment enlevé nous a permis d'entrer dans la grotte, repose, comme la précédente, sur des murs en pierres sèches; mais son extrémité sud étant détachée complètement, cette table n'eut certes point supporté son énorme charge (au moins 10 mètres perpendiculaires de vase et de pierres) si elle n'avait été soutenue, dans toute sa longueur, par de volumineuses pierres de granit entassées à dessein pour fermer l'entrée de la grotte.

C'est un bien singulier et en même temps bien heureux hasard, M. le Préfet, que celui qui nous a fait tomber juste au point précis où nous sommes arrivés, dans cette vaste butte de Tumiac, seul endroit par où il fut possible de pénétrer dans la grotte; car un mètre plus à l'est nous passions auprès du monument sans le rencontrer; un mètre plus à l'ouest nous amenions sa ruine en touchant au mur qui soutenait la seconde table brisée; un mètre plus à l'ouest encore nous nous

trouvions en face du support sud de la chambre sans pouvoir y toucher, la table de cette chambre étant fendue. Nous sommes, comme vous le voyez, M. le Préfet, parvenus par hasard au seul point pénétrable.

Description détaillée.

Après vous avoir exposé, M. le Préfet, les dispositions générales de la grotte, je dois vous décrire avec soin ce qu'elle présentait de particulier, et vous donner une connaissance exacte de tous les objets qu'elle renfermait.

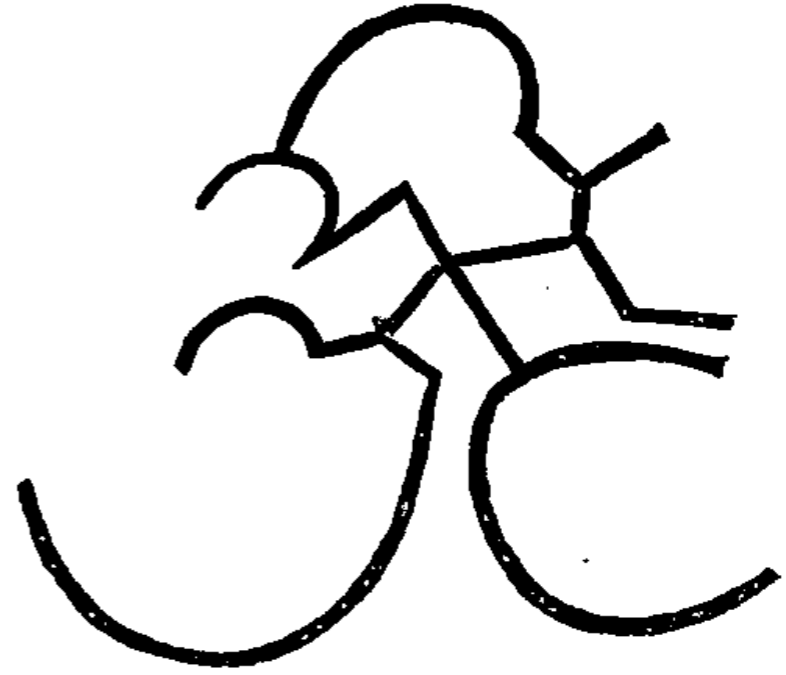
Des trois piliers qui formaient les parois de la chambre, celui du sud offrait le moins de choses à remarquer. Il était en granit gris, évidemment détaché d'une veine de quartz, car sa surface était parsemée d'une foule de petits cristaux de cette substance. On remarquait vers son milieu, en hauteur comme en largeur, trois petites saillies taillées avec intention, évidées seulement à la partie supérieure, en demi-cercle, et formant une proéminence de 2 à 4 centimètres. Ces saillies, espacées entre elles de trois et de quatre travers de doigts, situées presque sur la même ligne, paraissaient destinées à soutenir des objets quelconques, et, cependant, nous n'avons rien trouvé ni au-dessus ni au-dessous d'elles. A 10 centimètres à droite et à 50 centimètres à gauche de ces saillies, on en observait deux autres peu marquées; ce sont de véritables clous de suspension, des pattes-fiches.

Le pilier du côté du nord présentait, vers le haut et à droite, quatre saillies se touchant toutes et formant une crénelure assez singulière, saillante dans la partie supérieure, évidée avec intention, ou plutôt une proéminence quadruple de 3 centimètres. La base de ces crénelures ne formait pas de saillie et se continuait de niveau avec la pierre qui était de granit, couleur de schiste, très micacée et sillonnée de petites veines de quartz.

Tout à fait au milieu de la pierre on remarquait quatre autres saillies disposées comme celles que je viens de décrire. De cette crénelure, en marchant vers l'angle supérieur gauche, on en remarquait deux isolées, disposées en étage sur une ligne oblique; enfin, à gauche et au tiers inférieur de la pierre, on remarquait trois saillies entières et une brisée, disposées en crénelures aussi, car elles se touchaient toutes. A droite du même pilier et au tiers inférieur on remarquait une sculpture bizarre, dessinée en creux, et marquée à l'œil par une différence de couleur, du dessin et du fond de la pierre. Elle représentait deux barres transversales, surmontées à l'extrémité droite de deux demi-cercles non fermés, et, près de l'extrémité gauche, de deux demi-cercles un peu plus grands et aussi incomplets. Voici du reste cette double figure.



Le support du fond de la chambre, en granit gris, formait une saillie ventrale dans toute sa hauteur moyenne, et, des deux côtés, il fuyait en arrière vers les deux angles nord-ouest et sud-ouest de la chambre. Au milieu du côté nord on remarquait une petite saillie évidée comme aux autres pierres, et, sur son bord sud, une très forte crénelure à la moitié de la hauteur de ce bord. Toute la partie de la face qui tournait un peu à gauche, vers le sud, était sillonnée de dessins. Ainsi, vers le haut, et dans tout le tiers supérieur gauche, on pouvait remarquer, mais avec quelque peine, tant il était peu marqué, un grand dessin représentant un collier à double rang; et, au-dessous, près du milieu de la pierre, mais toujours à gauche, un dessin tellement bizarre, que la parole ne peut en donner connaissance. Je vais, M. le Préfet, en mettre la figure sous vos yeux.



Je ne crois pas, M. le Préfet, qu'il soit possible de déchiffrer des dessins, des caractères ou des hiéroglyphes de ce genre, et c'est un malheur, car ils pourraient, sans doute, nous apprendre bien des choses.

Je passe maintenant à l'inventaire des objets trouvés dans la grotte de Tumiac.

Description des Objets contenus dans la grotte.

La première chose que nous ayons rencontrée, je ne dirai pas sous la main, mais bien sous les pieds, en descendant par l'ouverture pratiquée au côté sud de l'allée de la grotte, a été un groupe de 15 beaux celtæ presque tous en jade ascien, presque tous bien polis, mais aussi presque tous fracturés en deux parties. Le plus grand mesurait 0^m,45 de longueur, 0^m,03 d'épaisseur et 0^m,09 de largeur près de la partie évidée et tranchante. Trois de ces celtæ ou couteaux druidiques étaient percées à 0^m,05 de l'extrémité pointue, et l'un d'eux, vrai bijou pour le poli, pour la pureté et la netteté des formes, était parfaitement intact. Le plus petit des celtæ de ce groupe mesurait 0^m,15, et le plus grand 0^m,45; ce dernier pesait 2^k,6^h,20^{gr}.

A 0^m,30 de là, vers l'entrée de la chambre, nous avons trouvé, sous des décombres, un autre groupe de 15 celtæ, presque tous en trémolithe dure, variant en longueur de 0^m,06 à 0^m,12. Huit étaient à peu près intacts et quelques-uns étaient tranchants par les deux bouts, et même très tranchants.

En pénétrant dans la chambre, la première chose que nous pûmes

remarquer c'est qu'elle était couverte, sur son dallage en granit, d'une couche de débris onctueux au toucher, ressemblant parfaitement à du terreau de bois, comme on en trouve dans le cœur de nos vieux arbres, et à du tan. C'était évidemment, pour plusieurs d'entre nous, une décomposition de bois provoquée et déterminée par les siècles, et surtout par l'humidité de la grotte. Effectivement, l'eau suintait sur les piliers de cette grotte et tombait goutte à goutte de la grande table de la chambre. Un morceau de bois pourri, trouvé entre deux pierres qui l'avaient mis jusqu'à un certain point à l'abri de l'humidité, vint confirmer notre jugement.

Au milieu de l'entrée de la chambre, presque perdus dans le débris végétal dont je viens de parler, nous trouvâmes, en cherchant avec soin, des grains ronds et plats tous percés à leur centre, et qui avaient dû être enfilés autrefois en collier. Ils étaient en jaspe et variaient en couleur, du blanc jaunâtre au plus beau vert. On en comptait une centaine (120), dont quelques-uns étaient en espèce d'agate. Tous étaient petits, larges d'un centimètre au plus et épais de moins d'un demi-centimètre.

A 30 ou 40 centimètres de l'angle sud-ouest de la chambre on pût recueillir une quarantaine de gros grains ronds, percés largement à leur centre, et presque tous en jaspe. Un de ces grains était formé d'un cristal de quartz dépoli. Ces grains, par leur réunion, avaient dû former un très grand bracelet, ou un petit collier à gros grains.

Tout à fait dans l'angle nord-ouest de cette même chambre nous avons trouvé divers grains de jaspe (120), très variés en forme et en couleur, tous percés, les uns à leur centre et les autres à leur extrémité, et pouvant tous s'enfiler pour former un collier, qui, passé au cou, tombe sur le milieu de la poitrine. La plupart des grains de ce collier affectent la forme ronde un peu aplatie; plusieurs grains sont en forme de poires aplaties d'un côté, et un de ces grains, d'un vert bleuâtre magnifique, simule un peu la gourde.

Enfin, au côté nord de l'entrée de la chambre, et entre deux pierres provenant d'un petit éboulement intérieur, on a pu recueillir un fragment d'os plat qui, étudié avec soin par deux médecins, a été reconnu pour appartenir à un pariétal de crâne humain; l'épaisseur moyenne est de 5 millimètres, et la grandeur totale de 6 à 7 centimètres en longueur et en largeur. Un de ses bords portait encore toutes les dentelures d'une suture; mais, quoique recueilli avec soin, ce fragment d'os a perdu presque immédiatement toutes les denticulations suturales, et, dans le transport à Vannes, il s'est brisé en plusieurs morceaux.

On a aussi trouvé tout près du même point, sous des pierres aussi, quelques très petits fragments d'os, avec de minces fragments de bois et de pierres. Il est donc à croire que le cadavre, placé dans cette grotte sur des planches épaisses qui couvraient toute la chambre, était couché

en long contre la paroi nord, la tête tournée vers l'est et les pieds à l'ouest, vers le fond de la chambre. Vers le point où, dans cette position du cadavre, devait correspondre le bassin, on a recueilli une matière terreuse carbonatée jaunâtre provenant évidemment d'une décomposition osseuse. Si un os, ou fragment d'os reconnaissable a pu être conservé, c'est que, pressé entre deux pierres, il a été mis à l'abri du contact immédiat de l'eau.

Observations et Conclusion.

Ce que la grotte de Tumiac renfermait, ce qu'elle a présenté de particulier, et sa forme même, viennent éclairer quelques points de science, objet de discussions entre les archéologues.

L'opinion la plus récente, et qui paraît la plus probable, est celle qui prétend que toutes les grottes aux fées, que tous les dolmens, qui ne sont vraisemblablement que des grottes, ont été élevés et dressés à grands frais pour servir de tombeaux à des personnages distingués. L'ouverture de la butte de Tumiac vient apporter à cette opinion une preuve de plus; n'apporterait-elle pas encore une réponse péremptoire à l'objection des archéologues qui, trouvant des dolmens sans allée précédant la chambre, en concluaient qu'au moins ces dolmens n'avaient jamais pu être des grottes, et que, par conséquent, ce n'était que d'anciens autels? Si la butte de Tumiac était détruite, si la chambre sépulcrale était conservée, le monument présenterait exactement la forme et la disposition des dolmens sans allée qu'on prétend être des autels. — Chaque fois qu'une grotte non violée a été ouverte, on y a toujours trouvé des ornements, des celtæ ou des armes; on y a toujours recueilli des cendres ou des ossements; comment ne pas conclure, Monsieur le Préfet, que toutes les grottes sont des sépulcres?

Tous les membres de la Société pensent, Monsieur le Préfet, que la magnifique butte de Tumiac n'a pas été élevée pour un monument si mesquin, et qu'elle doit contenir d'autres grottes plus importantes. Nous croyons n'avoir trouvé qu'un cabinet isolé, placé au sud et assez loin du centre de la butte, et nous pensons qu'une grotte principale doit exister sous le centre de l'énorme tumulus.

Vous ne voudrez pas, Monsieur le Préfet, laisser la découverte imparfaite, et nous ne doutons pas que vous ne nous donniez les moyens de continuer des fouilles si heureusement commencées. La Société polymathique ne peut douter que MM. les membres du Conseil général ne s'associent volontiers, par un vote spécial, à des recherches qui intéressent tout le département, au point de vue archéologique.

Veillez agréer, etc.

Le Secrétaire, FOUQUET.

RAPPORT A M. LE PRÉFET DU MORBIHAN

sur

LES FOUILLES DU MONT SAINT-MICHEL EN CARNAC

Faites en Septembre 1862.

MONSIEUR LE PRÉFET,

En accordant à la Société polymathique du Morbihan une somme de mille francs pour pratiquer des fouilles sous le tumulus de Carnac, connu sous le nom de mont Saint-Michel, vous avez bien voulu exprimer le désir que je fusse désigné pour diriger ces intéressantes recherches; j'ai l'honneur de vous rendre compte aujourd'hui de mes opérations et de la découverte qu'elles ont amenée d'une sépulture celtique fort remarquable.

Mais, avant tout, je tiens à ne retenir, du mérite qui peut être attribué à ce travail, que la faible part qui m'en revient. La tâche, vous en jugerez, était singulièrement difficile, et je n'aurais osé l'entreprendre si je n'avais su où trouver des conseils et des guides : Charles de Fréminville, ingénieur des ponts et chaussées, qui a naguère exhumé de la plage d'Arradon une Pompéi tout entière, a bien voulu conduire les opérations auxquelles il ne pouvait assister, et je n'ai guère été que l'ouvrier empressé de ce travail, dont la pensée directrice lui appartient sans partage; M. du Haut-Plessis, ingénieur en chef du département, sympathique à l'entreprise de ses deux conscrits de l'école polytechnique, nous a aidés de son concours bienveillant et éclairé, et c'est grâce aux sondages qu'il a voulu diriger lui-même, que nous avons pu former notre plan d'attaque et arracher à la montagne son secret si bien gardé. Enfin, mes honorables collègues de la Société polymathique, bien que la distance ne leur ait pas permis de répondre à l'appel que je leur avais adressé, ne m'ont refusé ni les encouragements de leur bienveillance, ni les utiles conseils de leur expérience armoricaine.

Notre tumulus, dont vous avez admiré la splendide exposition, domine la vaste plaine qui s'étend de la rivière d'Étel à celle de la Trinité, cette Penfeld du Morbihan. Au nord, de l'est à l'ouest, l'œil étonné parcourt les étranges alignements de Carnac, et ces mille tombelles, ces menhirs, ces dolmens, qui jonchent les bruyères, semblables à d'énormes ossements antédiluviens; au sud, la mer, Rhuis où dort

encore un vieux Celte sous le barrow de Tumiac, Houat, Hœdic, Belle-Ile, l'un des joyaux de l'Empire, et cette sombre presque-île de Quibéron, trop digne aujourd'hui de figurer dans ce funèbre horizon.

C'est ainsi que nos rudes ancêtres plaçaient leurs tombes illustres, afin, sans doute, que le génie du chef perdu planât au loin sur les peuplades qu'il avait gouvernées.

Après cette recherche des hauts lieux, qui leur semblaient nécessaires aux âmes comme aux aigles pour s'élaner vers l'infini, ils avaient une préoccupation singulière de l'inviolabilité des sépultures. Pour protéger des cendres vénérées, ils auraient pu creuser de profondes cavernes dans leur vieux sol de granit, mais, en vrais titans, ils préféraient construire une montagne.

Le tumulus du mont Saint-Michel s'élève à une hauteur moyenne de 10 mètres, sur une base allongée qui n'a pas moins de 115 mètres de long et de 58 mètres de large, formant ainsi une masse d'environ 35 mille mètres cubes de pierres, qu'il a fallu transporter sur le sommet le plus élevé de cette région. La tombelle se terminait, sans aucun doute, par une crête arrondie suivant une longue arête, mais les formes primitives en ont été considérablement altérées; voici comment, et, peut-être, pourquoi.

Il est à remarquer que presque tous les monuments attribués à l'époque celtique sont aujourd'hui surmontés ou marqués d'un signe du christianisme. On prétend que la tradition antique, passant, quoique obscurcie, des Kimris aux paysans bretons, avait attaché, pour ceux-ci, à ces constructions étranges, une idée de culte religieux qui se perpétuait d'âge en âge, et que le christianisme, pour transformer ces habitudes payennes au profit de la vérité, constella chacun de ces monuments du signe de la foi nouvelle. Ainsi, les menhirs devinrent des croix; ainsi, une chapelle tout entière fut bâtie sur le mont Saint-Michel, dont elle occupe le tiers oriental. Pour établir cet édifice, on a aplani le sommet de la tombelle, qui se termine aujourd'hui par une plate-forme de 75 mètres de longueur, et qui aurait partout 16 mètres de largeur, si la partie occidentale n'était amoindrie de la largeur d'une rampe taillée dans le flanc sud du tumulus.

Sous cette montagne, que quelques-uns s'obstinaient encore à regarder comme parfaitement pleine, nous avons la conviction, partagée par la Société polymathique, qu'il existait au moins un dolmen sépulcral, précédé ou non d'une galerie couverte. C'était ce monument qu'il s'agissait de trouver, et cette découverte était d'autant plus intéressante, qu'en suite de la protection formidable dont on l'avait entouré, le tombeau devait apparaître inviolé, et tel que ses constructeurs l'avaient fermé jadis.

Mais il fallait, pour cela, pénétrer jusqu'au centre du tumulus, sans ébranler les constructions modernes qu'il supporte; nous tenions

même à ne pas modifier sensiblement les formes extérieures de la tombelle, car nous sommes de ceux qui croient que des fouilles, même sous des ruines, ne donnent pas plus le droit de les bouleverser, que les recherches dans un vieux livre ne donnent celui d'en déchirer les pages.

Pour dégager l'inconnue cherchée, réduits à ne faire dans le monument qu'une étroite ponction, nous avons voulu procéder du connu, et pour cela, étudier d'abord, mais cette fois avec exactitude, les monuments celtiques déjà fouillés ; il n'est peut-être pas inutile de dire ici quelques mots de ces recherches préliminaires.

Si ce n'est à une époque dite d'incinération dont nous n'avons pas à nous occuper dans ce travail, les sépultures attribuées aux Celtes, et qui sont peut-être beaucoup plus anciennes, se composent toujours d'un *dolmen*, c'est-à-dire d'une voûte plate formée d'énormes roches, laissant une chambre vide entre elles et les pieds droits verticaux qui la supportent, ceux-ci se trouvant d'ailleurs formés tantôt de pierres debout, tantôt d'informes assises horizontales. Souvent, cette chambre est précédée d'une galerie couverte, d'une construction analogue, et, quelquefois, cette galerie conduit à plusieurs dolmens qu'elle fait communiquer entre eux. Cette première construction établie, nos antiques ensevelisseurs, après y avoir déposé les restes de leur chef religieux ou guerrier, amoncelaient, sur le dolmen et son parvis, le tumulus énorme qui devait le cacher à jamais. Or, il est arrivé que le temps, souvent trop aidé des hommes, faisait disparaître la tombelle et que le dolmen restait dénudé ; celui-ci, présentant alors sa surface extérieure, affectait la forme d'une table de pierre ; on en a fait un autel, et cette transformation a conduit longtemps nos archéologues à multiplier, bien plus que de raison, les sacrifices humains, dans ces plaines du Morbihan où les dolmens sont si serrés que c'eût été, en vérité, un étrange luxe de carnage.

Nous ne voulons pas dire, bien que nous soyons disposés à le penser, qu'aucun dolmen ne fut jamais destiné à servir d'autel, et il est bien possible aussi que, sur le dolmen tombeau, un holocauste fût quelquefois offert aux mânes qui venaient d'en occuper la crypte ; mais, s'il est certain que presque tous les dolmens furent recouverts de tumulus, il est maintenant prouvé que, sauf la restriction exprimée, tous nos tumulus renferment des dolmens, et il est hors de doute que ces dolmens étaient des sépultures.

Ces constructions affectent ordinairement une forme allongée, elles ont toujours une entrée, qu'elles soient ou non précédées d'une galerie couverte, et ces trois éléments sont toujours dans le même sens. Cette particularité détermine, pour chacun de ces monuments, une orientation. Or, nous avons parcouru, la boussole à la main, la forêt des dolmens morbihannais, et nous avons constaté que toutes

leurs entrées étaient orientées vers l'est et toutes leurs directions contenues entre deux limites extrêmes formant un angle dont l'un des côtés tend un peu vers le nord, tandis que l'autre descend beaucoup plus vers le sud.

Sur le grand nombre de dolmens que nous avons étudiés, nous n'avons trouvé que deux exceptions; mais celles-ci carrément et sans doute intentionnellement en opposition avec la règle et prouvant, par cela même, que cette règle existait.

Nous croyons que cette remarque des orientations, d'ailleurs évidemment utile pour les fouilles à entreprendre, peut devenir féconde dans un autre ordre d'idées : nous y reviendrons.

Souvent les dolmens que nous avons visités sont encore, jusqu'à une certaine hauteur, empâtés du galgal de pierres qui formait la base de leur tumulus; mais il est deux cryptes, toujours complètement recouvertes, celle de Tumiac, sur la presqu'île de Rhuis, dont la tombelle, parfaitement conservée, rappelle singulièrement de loin le *Kobr er Roumia* de notre Algérie, et la magnifique cave druidique de Gavr'inis, la perle de nos monuments celtiques. Tumiac est un conoïde, parce que le monument recouvert est étroit et court; Gavr'inis est sensiblement allongé, parce qu'il recouvre une chambre précédée d'une longue galerie. Cette analogie de formes avec le tumulus de Carnac a dû faire pour nous, de notre îlot célèbre, l'objet d'une étude toute particulière, et nous avons fait, avec le plus grand soin, le levé géométrique de son monument. C'est une butte de 55 mètres de long sur 50 de large, et qui, aujourd'hui creusée en cratère, a dû avoir de 8 à 9^m de hauteur. La cave qu'elle renferme a, dans œuvres, 2^m,30 dans un sens et 2^m,15 dans l'autre, sur 4^m,74 de hauteur; la galerie se développe sur une longueur de 13^m,20; elle est orientée à 43°,60 au sud-est. Le centre de la chambre est situé à environ 5 mètres vers le S. O. de l'axe du tumulus. On sait les étranges sculptures qui couvrent toutes les parois de ce monument et même les dalles qui le pavent.

Munis de ces prolégomènes, nous nous sommes rendus au mont Saint-Michel. Sa forme, très allongée, indiquant, d'une manière évidente, qu'il renfermait soit une crypte à galerie couverte, soit une série de dolmens isolés, nous avons, dans la première hypothèse, attaqué à ciel ouvert l'extrémité orientale; c'était là, en effet, que nous devions trouver l'entrée de la galerie qui, semblable à celle de Gavr'inis, aurait débouché au-dessous du plan incliné qui forme ce côté de la tombelle : cette fouille n'a rien amené.

Marquant alors, sur la plate-forme, la trace du plan vertical qui contient le plus grand diamètre de la base, nous avons creusé, sur cette ligne, une série de puits qui, après avoir traversé une couche de pierres sèches de 80 centimètres environ, nous ont découvert, à cette profondeur, un lit de vases desséchées et probablement

damées. Cette enveloppe de vases existe dans un grand nombre des tombelles qui suivent le rivage de la mer; on l'a pendant longtemps regardée comme composée de cendres, et elle a évidemment pour but de fermer, par quelque chose de compacte et de plein, la couverture imparfaite et criblée de vides formée par un simple tas de pierres sèches, et d'empêcher ainsi l'infiltration des eaux pluviales. A l'aide de sondages, nous avons ensuite constaté que cette couche de vases avait, au sommet, 1^m 60 d'épaisseur, et qu'au-dessous recommençait un galgal de pierres s'élevant à la même hauteur tout le long de la tombelle.

Déterminant alors, aussi exactement que possible, le centre du monument, je me suis placé à quelque distance de ce point vers l'est et j'ai fait établir en ce lieu un puits vertical de 1^m sur 2^m d'orifice, et qui, destiné à être prolongé jusqu'au sol naturel, devait passer, d'après nos évaluations, très près du monument intérieur qui serait sans doute signalé par quelque modification apparente dans l'agrégation des pierres amoncelées. Vers ce point d'ailleurs, devait se trouver, d'après nos nivellements, le sommet de la colline naturelle qui supporte le tumulus et se prolonge sous lui, sommet sur lequel nous avons cru pouvoir annoncer que le dolmen central était édifié. Ce travail difficile a nécessité des ouvriers habiles que le directeur des mines d'étain de la Ville-d'Er a bien voulu mettre à notre disposition, et il a fallu blinder énergiquement pour empêcher les éboulements de ces pierres entassées qui croulaient autour de nous, comme du plomb de chasse dans un sac.

Après nous avoir indiqué, par les traces inclinées de la surface des vases, reposant sur le galgal interne dont la limite arrondie simulait imparfaitement l'extrados d'une voûte cylindrique, que nous étions à deux mètres environ au sud du sommet réel du tumulus, notre puits a rencontré, à 8 mètres de profondeur, une ligne de grosses pierres indiquant une vague intention de muraillement et faisant évidemment partie du monument intérieur. J'ai dû alors marcher le long de ces pierres, en galerie horizontale, et, à un mètre seulement dans cette direction vers le nord, je rencontrais la paroi orientale de la crypte que j'avais ainsi la chance d'aborder au seul point par où il fût possible d'y pénétrer sans la détruire.

Déjà, par une fissure, on apercevait le vide et nos lampes éclairaient, sur un sol obscur, la tranche de deux celtæ et trois grosses perles de jaspe qui brillaient, azurées, au milieu de la crypte, comme si elles y eussent été placées la veille.

Bientôt après, avec les plus grandes précautions, une entrée suffisante ayant été pratiquée, je pénétrais dans cette enceinte, où le silence et l'obscurité régnaient depuis plus de trois mille ans peut-être.

Ce n'est pas sans une émotion singulière que l'on trouble ainsi, soi premier et chétif, ces antiques solitudes fermées; elles inspirent je ne sais quel respect mêlé de vagues terreurs : que de celtæ furieux eussent châtié ma curiosité téméraire, sans cet abîme rompu qui séparait le nouvel entré du dernier sorti! Il me semblait que tous les siècles vécus depuis par le monde s'entassaient autour de moi, se hâtant par l'étroite ouverture, pour combler ce vide béant. Le soleil de César lui-même, quand, après la victoire terrassante de Brutus, il traversait les plaines vaincues de l'Armorique, n'avait pu irradier cette nuit, et, sans doute, les effluves, impériales aussi, mais cette fois aborigènes, qui venaient d'y pénétrer, réveillaient plus doucement le vieux Gaulois endormi.

La cave sépulcrale que nous venions de découvrir, haute de 95 centimètres seulement, en forme de trapèze, a 1^m 52 à l'ouest, 2^m au sud, 2^m 40 au nord et 1^m 80 à l'est.

Des trois premiers côtés, les parois sont formées de grossières assises horizontales, alternativement composées de grandes et de petites pierres. La grande table du dolmen porte sur ces trois murailles, tandis qu'elle s'arrête à l'aplomb du côté est; ce dernier était évidemment l'entrée, et cette entrée est fermée par de grandes pierres verticales, appuyées par le haut sur la tranche de la table. Les murailles à assises s'élargissent en contreforts de 2^m 10 d'épaisseur, et c'était la tranche du contrefort sud, dans l'alignement même de l'entrée, que notre puits avait si heureusement rencontrée. D'ailleurs, aucune trace de ciment, et, partout alentour, le monument était noyé dans l'entassement de pierres sèches qui forme la tombelle.

Le sol de ce lieu souterrain s'affaissait sous moi en une poussière sèche et noirâtre, molle et douce au toucher, où la main plongeait comme dans de la farine. La pierre unique formant la voûte était rompue, suivant toute sa longueur, de l'est à l'ouest, en une grande fente, dont heureusement les deux arêtes supérieures s'étaient appuyées en s'arcboutant l'une contre l'autre, circonstance qui seule avait empêché le dolmen de s'abattre et de se combler. La surface inférieure de la table est marquée de quatre trous présentant chacun en creux la calotte peu profonde d'un segment de sphère.

Les petites pierres des assises horizontales broyées sous le poids des énormes, la table éclatant sous le fardeau de la montagne qu'on lui avait imposée, ces grandes roches à menhirs bouchant gauchement l'entrée, toute cette construction accuse, d'une manière évidente, l'extrême impéritie de l'architecte et la naïveté d'un peuple enfant. Sans aucun doute, on a construit ainsi vers les époques diluviennes, et l'élégance relative de Gavr'inis a dû venir longtemps après; nous sommes ici dans l'âge primordial des vieux peuples d'Ar-mor. Je ne sais si je puis le démontrer, mais cette crypte me l'a dit. Cette im-

pression fut aussi la vôtre, Monsieur le Préfet, quand, quelques heures après, vous veniez, avec M. le conseiller d'État Besson, me trouver au fond du souterrain où je vous remettais le dolmen que je vous avais promis.

Il ne faut toucher à ce passé resté intact que comme aux choses sacrées; dans une pareille rencontre aucune précaution n'est futile et il importe que les objets et les lieux soient décrits tels qu'ils se trouvaient au moment de la découverte, un dérangement accidentel pouvant effacer, en une seconde, une page irréparable que les siècles avaient respectée. Nous avons tâché d'accomplir en ceci, avec la plus scrupuleuse exactitude, la mission qui nous incombait.

D'abord j'illuminai ce vieux sépulcre comme une chapelle ardente; il fallait tout voir, et l'on dirait que les ténèbres séculaires donnent à ces lieux enfouis je ne sais quelle inertie à la lumière, qui semble absorber d'abord une masse considérable d'ondes lumineuses avant que les parois soient utilement éclairées.

J'avais pénétré seul au fond de la crypte, j'en sondais le sol suivant des lignes parallèles, et chaque fois que ma main retirait de la poussière un des objets qu'elle contenait, je donnais deux coordonnées qui en fixaient la place sur le plan de la cave; Louis Galles, qu'Hoffmann eût nommé l'homme aux dolmens, se tenant à l'entrée, inscrivait immédiatement mes chiffres, puis passait la trouvaille à notre savant et laborieux collègue, Alfred Lallemand, qui la timbrait d'un numéro de série. Tous deux avaient bien voulu m'assister dans ce curieux inventaire. C'est ainsi que nos dessins indiqueront exactement la disposition des objets déposés dans le tombeau.

Nous avons recueilli :

1° Onze Celtæ de jade d'une exquise pureté de formes, parfaitement conservés et variant successivement depuis la plus grande dimension qui atteint 40 centimètres, jusqu'à la plus petite qui n'est que de 9 centimètres $\frac{1}{2}$. Deux de ces celtæ sont percés d'un trou vers la pointe, sans doute pour être portés suspendus; l'un de ceux-là est brisé en trois parties dont deux gisaient à un bout de la cave, et la dernière à l'autre, preuve évidente que cette arme était déjà rompue quand elle a été déposée là, ou que du moins elle s'est brisée dans sa chute au moment même où on l'y a jetée. Un troisième celtæ porte la trace d'un trou semblable, rendu à moitié d'un côté, mais simplement ébauché de l'autre et non continué, évidemment parce que, maladresse d'ouvrier, le trou de dessous ne se trouve pas exactement vis-à-vis celui de dessus.

2° Deux grands celtæ, en matière plus grossière, brisés tous les deux et dont l'un s'évase vers la lame en s'arrondissant en dehors.

3° Vingt-six très petits celtæ plats, en trémolithe compacte, tous bien aiguisés, quelques-uns à deux tranchants.

4° Neuf pendeloques de jaspe et 101 grains, la plupart en jaspe aussi, peut-être quelques-uns en turquoise, tous bien percés et que nous avons pu réunir en un collier qui certes ne déparerait pas de riches épaules marmoréennes.

Nous avons aussi recueilli deux morceaux de silex, disposés en pierre à feu.

Au coin nord-ouest de la crypte, une petite pierre plate gisait inclinée, qui semblait non tombée, mais posée; je la soulevai avec précaution et j'aperçus, incrustée dans le terreau, l'arcade supérieure d'un anneau de perles, dont la partie inférieure égrainée avait croulé le long du petit talus; j'ai recueilli ces perles, une à une, avec une épingle; elles n'ont que 3 millimètres, paraissent faites d'une sorte d'ivoire, sont régulières et bien percées, semblables aux minces segments que l'on obtiendrait en sciant successivement un petit cylindre perpendiculairement à son axe.

Ce n'est certes pas la rude main qui a manié ce grand et lourd celtæ qui portait ce fragile anneau; c'est un bijou de femme; comment se trouve-t-il en cet endroit? Ne serait-ce pas un souvenir furtivement glissé au coin de cette tombe, une larme qui brille là, limpide depuis trente siècles? Cherchons ailleurs, hélas! la date si désirée de ces objets funèbres : la douleur fut de tous les passés comme elle sera de tous les avenir.

Signalons cette disposition des celtæ, très nombreux à l'extrémité ouest de la tombe, plus rares à l'autre bout et semblant se ranger, vers les deux autres côtés, comme pour faire place à quelque chose qui aurait été au milieu. Cette série d'armes si différentes de dimensions est aussi singulière, pas deux celtæ pareils, c'est un assortiment; c'est ainsi qu'au moyen-âge les chevaliers avaient des armes de toute taille, depuis la courte dague jusqu'à la pesante et longue épée à deux mains.

Il est fort à remarquer que le bain de poussière qui entourait tous ces objets était nécessairement le produit de choses détruites, mises là en même temps qu'eux et sur lesquelles ils avaient été déposés. En effet, si ces poussières avaient été accumulées, par la suite des temps, provenant des matériaux pulvérisés du dolmen ou du tumulus, les celtæ eussent été trouvés à plat sur le sol, au-dessous de la couche de poudre; tandis qu'au contraire ils étaient plongés dans celle-ci verticalement, la tranche en l'air, parce qu'évidemment, au fur et à mesure que les choses quelconques (vêtements de peaux et fourrures peut-être) sur lesquelles ils se trouvaient posés se réduisaient en poussière, ces objets, plus lourds et à l'épreuve du temps, basculaient vers leur centre de gravité et s'enfonçaient en pénétrant par la pointe qui se

trouve du côté le plus pesant (1). Nous avons dit d'ailleurs, et cette preuve nous a frappés tout d'abord, que trois des perles de jaspe se trouvaient comme simplement posées sur la couche des poussières dont certes elles n'avaient pas émergé toutes seules. Dès qu'elles étaient bien fouillées, les poussières étaient portées au dehors pour être fouillées et ressassées encore. Bientôt le sol de la crypte se trouva ainsi découvert et j'y reconnus un informe dallage. Les pierres plates qui le formaient furent soulevées avec précaution; un étroit espace les séparait du roc; là était enfin la sépulture, et, au milieu de débris de bois réduits en charbon, je recueillis des fragments d'ossements, en petit nombre, car le reste était poudre, mais bien caractérisés. Une parcelle de crâne montre encore, à la loupe, quelques cheveux; des apophyses, en signalant certaines parties osseuses, pourraient peut-être indiquer la position, dans la sépulture, du squelette qui, en tout cas, occupait le milieu de la crypte, en s'allongeant de l'est à l'ouest.

Il est évident, d'ailleurs, que l'espace très étroit régnant entre les dalles et le roc était, dans le principe, beaucoup plus élevé, puisqu'il contenait un corps tout entier; mais les ossements et l'enveloppe de chêne qui les renfermait se sont affaissés, et les dalles, simplement superposées, se sont lentement abaissées avec eux (2).

Tel est le premier dolmen sépulcral découvert sous le tumulus de Saint-Michel; nous disons le premier, parce qu'il est pour nous hors de doute qu'il en existe d'autres; la simple vue de la figure de la tombelle suffit pour l'indiquer; on ne l'a pas allongée ainsi de 100 mètres pour enfouir une crypte de 2 mètres à peine; et si, par impossible, cette étrange disposition avait été adoptée, au lieu d'un cône comme à Tumiac, la voûte de vases, pour un dolmen unique, se serait arrondie au-dessus, selon son but, en une calotte protectrice, au lieu de s'étendre en berceau tout le long du galgal inférieur de pierres sèches, en régnant comme lui à une même hauteur dans toute la longueur de la tombelle. Il y a donc une série de cryptes sous notre immense tumulus, et il serait d'un haut intérêt de continuer cette fouille qui désormais serait faite avec la certitude du succès.

Notre dolmen est orienté de l'ouest à l'est, un peu au-dessous de la perpendiculaire à la méridienne (10°), l'ouverture est à l'est, le tout dans le sens de la longueur de la tombelle.

Ces cryptes sont-elles contemporaines? Ces dolmens, placés à la file les uns des autres, sont-ils aussi chronologiquement successifs? Appartiendraient-ils à une dynastie ou du moins à une série de chefs? Nous

(1) Une analyse aurait facilement éclairé cette question; malheureusement les matières extraites, que nous avons mises de côté à cet effet, ont été confondues avec les déblais. Il faudra bien prendre soin, lors des prochaines fouilles, d'éviter un semblable accident.

(2) Un examen ultérieur paraît établir qu'il y a eu, non pas incinération, mais combustion, au moins partielle et sur place, du corps dont nous avons retrouvé les restes.

pencherions pour la première hypothèse ; dans l'autre, il serait excessivement curieux de constater ces antiquités relatives, par les formes des caves, la plus ou moins grande perfection de leurs assises, la nature des objets qu'elles renferment. C'est ainsi, nous le pensons, que l'on arrivera, pour toutes les sépultures celtiques en général, à établir une chronologie comparée, suivant que l'on y trouvera des armes de pierre seulement comme ici, et ce serait la première époque ; puis des colliers d'or comme à Plouharnel, qui donneraient la seconde ; enfin, des alliages prouvant la naissance d'une industrie métallurgique, qui sut d'abord, en composant, faire le bronze, et plus tard, en décomposant, obtenir le fer. Si jamais, ensuite, un de ces monuments pouvait être daté, il n'y aurait plus, pour emprunter une expression pittoresque de l'école, qu'à transporter tout ce système chronologique parallèlement à lui-même, en fixant un de ses points en son lieu constaté, pour que tout se trouvât mis du même coup à sa vraie place.

Il me semble que l'on pourrait peut-être trouver, dans le système d'orientation des monuments celtiques, une donnée précieuse pour en rattacher le règne à une époque déterminée, à quelques siècles près, dans la suite des âges ; et ce système serait précisément fondé sur leur extrême antiquité. Nous avons dit que les orientations plaçaient toujours l'entrée vers l'est, et qu'elles variaient de telle sorte qu'en groupant autour d'un point tous les axes observés, on couvrirait un secteur circulaire limité par un angle dont la bissectrice serait dirigée un peu au-dessous de la perpendiculaire à notre méridienne. Il y avait évidemment chez ces peuples intention de placer l'ouverture de leurs tombes précisément du côté où le soleil se levait, et, par suite, ces positions devaient varier suivant les saisons de l'année, la direction moyenne dont nous venons de parler correspondant à peu près à leur équinoxe. Or, l'oscillation bien connue de l'axe de la terre, en vertu des lois éternelles de l'attraction, établit un déplacement séculaire de ce point moyen, inaperçu pour une période d'années mais sensible pour un groupe de siècles. Ne pourrait-on, de la position relative de l'équinoxe antique, ainsi retrouvée par rapport à la nôtre, déduire, avec une certaine chance d'approximation, l'âge des monuments celtiques ? Nous soumettons humblement et timidement la question à de plus savants que nous ; mais ce n'est pas la première fois que des considérations astronomiques fourniraient une date à l'histoire, et les inflexions des alignements de Carnac l'écrivent peut-être tout comme le Zodiaque de Denderah.

Mais, quoiqu'il advienne, l'étude des antiquités primordiales dont les restes couvrent encore, pour un temps peut-être désormais très court, le sol du Morbihan, nous séduit de façon singulière et nous paraît digne de l'intérêt du monde savant. Il faut se hâter ; hier l'ouverture de la ligne de fer à travers le département vient d'inaugurer une

ère nouvelle ; l'utile exemple de *Korn-er-Hoët* portera ses fruits : nos vastes bruyères vont devenir des champs, toutes ces pierres gêneront : on les brisera ; une tutelle intelligente sauvera peut-être à grand'peine quelques-uns de ces monuments, mais ce sera tout. Le moment est donc venu ou jamais de savoir leur dernier mot.

Nous avons vu avec joie, Monsieur le Préfet, que votre sollicitude de l'avenir ne vous empêchait pas, ne fût-ce qu'à titre de repos, de promener avec intérêt votre regard sur les curieuses traces du passé qui vous entourent ici de toutes parts. Permettez-nous de compter sur votre aide et de quêter pour la cause des vieux âges. Outre le mont Saint-Michel, où l'œuvre est incomplète, il y a bien des tombelles à fouiller ; toutes ne demanderont pas les mêmes ménagements, et leur étude sera moins coûteuse ; rien n'empêche par exemple de creuser à ciel ouvert, sauf à remettre ensuite les choses en l'état, les tumulus qui ne supportent aucunes constructions, ainsi le *Manné-Lud* et le *Manné er Hroah* de Locmariaquer, et tant d'autres. Nos paysans fouillent en Vandales quand l'œuvre n'est pas trop difficile, et, le dirai-je, ils vendent aux anglais les celtæ de leurs pères ! Puis le conquérant des Gaules a passé à côté de tout cela et il n'en parle guère ; mais qui sait cependant si, à force de chercher, nous ne trouverons pas une de ces pierres timbrée du « *Vidi* » de César ?

Si le souvenir est la marque des nobles cœurs, la sympathique préoccupation du passé est le caractère des grandes époques des peuples ; seule l'immobilité s'isole des deux côtés, tandis que l'active impatience qui marche en avant éprouve le besoin de regarder souvent les origines qui fuient au loin derrière elle. L'exemple des recherches historiques sur le passé de notre patrie vient de trop haut pour ne pas éveiller de tout côté de laborieux désirs ; la Société polymathique du Morbihan tiendrait à honneur d'être comptée parmi les travailleurs les plus empressés de cette grande œuvre. J'ai pensé que le succès du mont Saint-Michel était une occasion de vous le dire.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux,

RENÉ GALLES,

*Sous-intendant militaire, ancien élève de l'École polytechnique,
membre de la Société polymathique du Morbihan.*

Vannes, le 30 Septembre 1862.

La Société, connaissant l'intérêt que l'Empereur porte aux recherches archéologiques, avait prié M. le Préfet du Morbihan, qu'elle a l'honneur de compter parmi ses membres, de faire parvenir à Sa Majesté des spécimens des objets trouvés dans le tumulus du mont Saint-Michel, accompagnés du rapport ci-dessus. Dans sa séance du 26 novembre 1862, la Société a reçu communication d'une dépêche du Secrétaire du Cabinet de l'Empereur, faisant connaître que Sa Majesté avait reçu avec intérêt les divers objets dont il lui avait été fait hommage, et chargeait M. le Préfet d'offrir à la Société ses remerciements et ses félicitations.

PREMIÈRE COMMUNICATION.

RAPPORT

Sur les divers Objets et particulièrement sur les Ossements provenant des fouilles du tumulus du mont Saint-Michel de Carnac.

MESSIEURS,

Vous avez entendu, dans la dernière séance, le rapport de M. René Galles sur les fouilles remarquables opérées au mont Saint-Michel de Carnac. Conduites avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, elles ont été couronnées du plus beau succès.

Vous êtes encore sous l'impression du magnifique spectacle de ces richesses archéologiques étalées sous vos yeux : les 39 couteaux celtiques si variés dans leurs dimensions, leurs formes, leur couleur et leur composition ; les nombreuses perles en jaspe à l'aide desquelles on a pu refaire un brillant collier ; ce petit anneau formé de graines légères qui ont la blancheur et le poli de l'ivoire, et jusqu'à ces débris osseux mêlés à du charbon, dont la présence met sur la voie de la destination de ces cryptes de granit.

Les détails des fouilles vous ont été exposés, et il reste toujours tant de choses inexplicées dans ces mystérieux monuments, que chacun des objets, soupçonnés d'avoir une signification, n'a pas manqué d'être interrogé par vous. Je ne reviendrai pas sur toutes les circonstances de la fouille. Rappelez-vous seulement les derniers détails qui sont relatifs à la prise de possession de la grotte.

Les celtæ et les perles, ornements, armes ou fétiches vénérés, sont trouvés à moitié enfouis dans une couche épaisse d'une sorte de terreau qui couvre lui-même ce qu'on suppose être le plancher de la crypte. Tous ces objets sont enlevés un à un et respectueusement mis à part. On débarrasse la chambre de cette quantité considérable de poussière, tellement considérable qu'il en fut, je crois, rempli d'énormes paniers.

Enfin le plancher apparaît, formé par des dalles de pierres plates, irrégulières et mobiles. On les soulève avec précaution, et c'est alors que la main de l'archéologue rencontre, reposant sur le roc même, une couche de matières, dont les unes sont réduites en fragments, les autres à l'état de poussière, qui, au premier coup-d'œil, ressemblent à un mélange de terre et d'ossements.

De ces matières, vous avez vu des échantillons nombreux recueillis dans plusieurs boîtes. Si j'en crois une lettre qui m'a été adressée à ce sujet par mon honorable confrère, M. le docteur Gressy, de Carnac, ce ne sont pas les seules matières d'apparence osseuse qui étaient dans la grotte.

« Depuis que l'accès de la grotte est libre au public, m'écrit-il, » j'y suis descendu plusieurs fois et l'ai examinée avec soin. J'ai ren- » contré, à la jonction du fond avec le côté nord, une cavité horizon- » tale, pleine de terre, d'où j'ai extrait de nombreux débris osseux. » (Il y en a encore, et on en retirera quand on voudra.) Ces fragments, » semblables à ceux que l'on vous a remis, étaient plongés dans la terre. » Ils étaient enterrés; je les ai déterrés. »

Quoi qu'il en soit, tous ces débris osseux, avec les matières qui les accompagnent, devaient être examinés et interrogés à leur tour. C'est le résultat de cet examen, tout anatomique, que j'apporte aujourd'hui à la Société. Je me trouverai suffisamment payé de ma peine, si je parviens à jeter un peu de lumière sur quelques points restés certainement obscurs dans vos esprits.

I

Disons d'abord une chose que vous avez devinée vous-même à première vue : la présence d'une quantité considérable de charbons est incontestable : charbon en poudre et charbon en morceaux de volume variable; avec tout cela, une matière brune, pulvérulente, qui ressemble à du terreau, et qui, suivant moi, n'est que de la terre végétale et des cendres.

Sur plusieurs de ces masses évidemment charbonnées, on distingue, même à l'œil nu, des fibres parallèles resplendissantes qui les font reconnaître pour du charbon provenant de la torréfaction d'un bois quelconque. Quant à quelques autres de ces fragments, sur lesquels l'apparence fibriforme est absente, je serais plutôt disposé à y voir du charbon animal, c'est-à-dire le produit composé de la calcination de matières animales.

Je ne veux rien omettre, et je note en passant quelques fragments de granit noircis par le charbon. Ces morceaux de granit sont friables et offrent à la cassure une teinte rouge-rosée caractéristique. Ceux de vous qui sont familiarisés avec les études minéralogiques savent que l'action du feu sur le granit se traduit par deux phénomènes : une diminution dans la cohésion des molécules et une coloration tirant sur le rouge. Les morceaux de granit conservés sous la vitrine de Carnac (au Musée) ont ce caractère. De quelque part qu'ils viennent, ils ont évidemment subi l'action du feu.

Au milieu de cette matière abondante, brune ou noire, terre ou

charbon, les substances osseuses font opposition et s'en distinguent. C'est bien de la matière osseuse parfaitement reconnaissable à ses caractères extérieurs et à sa structure.

De plus, tous ces débris d'ossements, dont les uns se présentent à l'état de cendre, les autres sous formes de fragments, offrent d'une manière tranchée tous les signes d'une *calcination à peu près uniforme*. Tous ont cette légèreté, cette blancheur mate, cette disposition fendillée, cette friabilité excessive, cette netteté dans la cassure et cette facilité de pulvérisation qui distinguent les os, sur lesquels la combustion a opéré, des os qui sont abandonnés au travail de décomposition cadavérique.

Lorsqu'en anatomie nous voulons étudier la structure du tissu osseux dans ses éléments inorganiques, nous soumettons les os à un feu ardent. La trame organique disparaît, et la charpente inorganique calcaire reste.

Sous ce rapport, tous les débris osseux rapportés de Carnac sont entièrement semblables aux ossements soumis à l'action du feu et préparés pour les études histologiques. Les fibres du tissu compacte et surtout les canalicules et les aréoles du tissu spongieux sont admirablement conservés. J'engage chacun de vous à faire la comparaison entre ces ossements et ceux qui sont renfermés dans les urnes funéraires de notre musée. La ressemblance est frappante, et il n'est pas besoin d'être anatomiste pour se former une opinion. La ressemblance va même plus loin, puisque les os des urnes sont également brûlés et mélangés à de la terre et à du charbon.

Mais voici des preuves non moins péremptoires. (Je laisse de côté ces granits brûlés et ces véritables charbons, dont la présence au milieu de ces os établit déjà une forte présomption.)

Parmi ces os, j'en trouve qui sont noircis par une couche de suie; d'autres incorporés d'une façon intime avec des masses brunes de terre charbonnée; d'autres qui sont à la fois os et charbon. Enfin, il en est d'autres, et je vous en offre un remarquable échantillon, sur lesquels des parcelles d'os en éclat sont venues se souder intimement à des surfaces internes d'os longs éclatés eux-mêmes. Ce singulier phénomène ne saurait s'expliquer que par la combustion opérant l'éclatement des os, la projection de certaines parcelles, et l'espèce de fusion entre des lames osseuses qui, à l'état normal, n'avaient aucun rapport de contiguité.

Mon honorable confrère de Carnac m'annonçant qu'il avait découvert d'autres ossements, j'ai voulu savoir si ceux-ci différaient de ceux que j'ai examinés. Voici sa réponse. Je la cite textuellement, parce qu'en même temps qu'elle est une preuve que nous ne sommes pas seul à avoir trouvé cette étude intéressante et sérieuse, elle démontre que l'observation personnelle de mon confrère l'a conduit aux mêmes résultats que la mienne.

« Je ne pense pas, me marque-t-il, qu'on puisse élever de
» doutes sérieux à ce sujet (la calcination des ossements). Les fragments
» osseux ou, pour parler plus exactement, ossiformes ne sont pas
» constitués par du tissu osseux proprement dit; leur friabilité dé-
» montre que la combinaison organique d'osséine et des sels calcaires
» qui constitue l'os, n'existe plus. La combustion a détruit la matière
» animale. Cette combustion a été incomplète en quelques points où
» l'on rencontre de la matière charbonneuse noire adhérente à la
» matière osseuse blanche calcinée.

» L'état physique de ces débris osseux, continue mon correspondant,
» démontre donc, à mon sens, d'une manière certaine, qu'ils ont subi
» la combustion. L'examen chimique le démontre d'une façon irré-
» fragable. Prenez 15 grammes d'acide chlorhydrique et jetez-y un
» fragment d'os, immédiatement ce fragment se décompose, et si le
» fragment est spongieux, vous voyez les aréoles fondre les unes après
» les autres, avec dégagement de petites bulles d'acide carbonique.
» L'intérieur de chaque aréole vous présentera un petit point noir, qui
» n'est autre chose que du charbon provenant de la graisse médullaire.
» Ce charbon insoluble tombe au fond du vase. En quelques minutes,
» il ne reste plus rien du fragment osseux qui sert à l'expérience. »

Messieurs, j'avais déjà, de mon côté, fait l'expérience, à deux reprises : une première fois, dans le laboratoire d'un de nos pharmaciens; une deuxième fois, chez M. le docteur Fouquet et en sa présence. Les deux expériences ont été décisives. Des fragments d'os spongieux ont disparu en un instant dans l'acide chlorhydrique sans laisser aucun résidu gélatineux. J'ai filtré la liqueur et je n'ai pas tardé à recueillir sur le filtre une multitude de petits grains noirs de charbon très reconnaissables à la loupe, et provenant de la calcination de la trame organique contenue dans les aréoles osseuses. Pour le chimiste, comme pour l'anatomiste, aucun doute possible; nous avons bien affaire à des ossements, et ces ossements *ont été brûlés*.

II

Je l'ai dit plus haut, tous ces os calcinés sont excessivement friables et se pulvérisent avec une extrême facilité. Il est à craindre que le contact de l'air et de la lumière, en changeant brusquement les conditions dans lesquelles ils ont été placés pendant tant de siècles, ne hâte la désagrégation de leurs molécules. Il fallait donc les étudier rapidement. C'est ce que j'ai fait, en prenant soin de dessiner à mesure ceux de ces os qu'il m'a été possible de reconnaître à leurs caractères anatomiques.

N^{os} 1 et 2. — Deux fragments osseux qui sont évidemment des fragments de côtes.

N^o 3. — Un fragment d'os long, dont la face médullaire est noircie

par une couche de charbon. Petite lamelle d'un éclat d'os, intimement soudée à la paroi du canal médullaire.

N^{os} 4 et 5. — Deux portions d'os long, s'adaptant l'un à l'autre et formant par leur réunion une diaphyse prismatique et triangulaire ayant tous les caractères d'un cubitus à sa partie moyenne (os d'avant-bras humain).

N^o 6. — Une masse composée de tissu spongieux, terminée par une surface articulaire en forme de gorge allongée, convexe d'avant en arrière et concave transversalement. Dans les dispositions anatomiques des extrémités articulaires des os humains, je ne vois que la trochlée humérale sur laquelle joue la cavité sygmoïde du cubitus qui se rapporte exactement à cet os (articulation du coude).

N^o 7. — Os court, presque complet, irrégulièrement triangulaire, avec deux faces en saillies, et sur un des côtés une facette articulaire parfaitement reconnaissable. Tous les signes de l'os du carpe appelé trapèze, avec sa facette articulaire destinée au trapézoïde (os de la main).

N^o 8. — Un os plat, composé de deux lames formant gouttière, et que je crois provenir du maxillaire supérieur (os de la face).

N^{os} 9 et 10. — Deux fragments d'osselets longs, cylindriques, percés d'un canal médullaire et provenant de métacarpiens ou de phalanges.

N^o 11. — Un fragment d'épiphyse (tissu spongieux) avec une surface articulaire en forme de condyle allongé, peut-être un des condyles de la mâchoire inférieure.

N^o 12. — J'arrive maintenant à l'examen de trois petites lames solides, aplaties et un peu recourbées, de couleur brune, à surfaces rugueuses, sur lesquelles on découvre à l'œil nu, et mieux encore à la loupe, une sorte de feutrage, d'où émergent un certain nombre de poils, les uns bruns, les autres parfaitement blancs. Ces poils sont fins, courts, en général d'un calibre inférieur à celui des cheveux d'un homme adulte.

Nous avons pensé d'abord, comme vous, Messieurs, que ces fragments étaient simplement des portions de la table externe du crâne, à la surface convexe de laquelle un certain nombre de cheveux s'étaient conservés. Mais maintenant, après examen à la loupe et au microscope, j'ai été obligé de modifier ma première impression et je vous prie de modifier la vôtre. *Ce ne sont pas des fragments de crâne.*

Ces fragments observés à la loupe paraissent composés d'une croûte solide dans laquelle il entre à la fois de la terre végétale, des grains de mica, des parcelles de bois, des poussières osseuses calcinées et une sorte de feutrage de substances pileuses. Chose bizarre! brisant un de ces fragments, j'ai découvert dans son épaisseur une petite loge, et dans cette loge l'élytre de l'aile luisante d'un tout petit insecte coléoptère. L'élytre placé sous le champ d'un verre grossissant paraît couleur

marron, avec des sillons longitudinaux pointillés et deux bandes transversales grisâtres formées par des poils.

Mon honorable confrère, le docteur Fouquet, dont je reconnais toute la compétence en entomologie, n'a eu aucune peine à m'en faire voir un semblable dans sa collection. C'est le *ptinus fur*, de la tribu des ptinores, section des malacodermes, famille des serricornes (coléoptères).

Cette découverte d'un insecte enfoui dans ce tombeau, et qui fut contemporain du mort, méritait une mention, ne serait-ce que pour donner l'occasion d'admirer la puissance de la science humaine qui nous fournit les moyens, après tant de siècles écoulés, de dire en présence de ces débris : ceci est le bras d'un homme, et cela, l'aile d'un moucheron.

Les poils examinés au microscope ont certainement les caractères du système pileux. Cependant, la ressemblance n'est pas telle avec les poils humains qu'on soit en droit d'écarter toute espèce de doutes. Sur quelques-uns de ces poils j'ai distingué des lignes transversales et des cloisonnements cellulaires dans le même sens, qui s'éloignent de la disposition des cellules du cheveu humain, qui sont longitudinales. Ces lignes transversales, ombrées, vues au microscope, tiendraient-elles à des fissures accidentelles produites sur l'épiderme du tube capillaire par l'action du calorique ou du temps? Je l'ignore.

Dans tous les cas, la seule conclusion qu'on peut tirer, suivant moi, c'est que ce sont des poils animaux, se rapprochant par certains caractères des poils humains (cheveu, barbe ou poils) et s'en éloignant sensiblement par certains autres.

Par suite de ces différentes observations, et en prenant pour constants les résultats auxquels j'ai été amené par l'examen anatomique des ossements et la détermination de quelques-uns d'eux, j'en conclus que ces os sont des os humains appartenant à l'âge adulte ou à la vieillesse.

Il est également prouvé pour moi que tous ces ossements ont été soumis à l'opération de la *combustion*. J'ajoute que, dans le cas présent, la calcination a été aussi complète que possible, et qu'il serait difficile de trouver, dans nos urnes funéraires, des ossements plus brûlés que ceux-là. Par conséquent, il m'est impossible d'admettre le fait avancé par M. Galles comme évident qu'*un corps entier avec son enveloppe de chêne* aurait été mis dans ce tombeau, et qu'à mesure que le corps s'est affaissé, les dalles de pierre qui le recouvraient se sont abaissées lentement avec lui. Outre que je ne vois nulle part dans le rapport la preuve qu'il y ait eu une enveloppe de chêne, je suis convaincu, pour mon compte, que les dalles de pierre, posées sur une couche à peu près inaltérable de terre, de charbons et d'os calcinés, n'ont pas bougé, et qu'elles sont restées dans la même position jusqu'au jour de la découverte.

III

Révenons maintenant sur nos pas, et, sans quitter notre sujet, demandons-nous de quelle nature pouvait être cette sorte de terreau pulvérisé qui recouvrait les dalles de la grotte et dans lequel se sont trouvés les celtæ et les grains de collier. « Le sol de ce lieu, nous rapporte M. Galles, s'affaissait sous moi en une poussière sèche et noire, molle et douce au toucher, où la main plongeait comme dans de la farine. »

Qu'est-ce que cette poudre? Je tiens à agiter cette question devant vous, justement parce qu'une maladresse d'ouvriers a voulu que nous en soyons privés.

A coup sûr, elle ne saurait provenir de la décomposition d'un ni même de plusieurs cadavres. Dans ce cas, nos honorables collègues auraient constaté, et le rapport le mentionnerait, que cette couche de poudre affectait une disposition spéciale en rapport avec la longueur et l'épaisseur du corps; et de plus, comme à Tumiac, on aurait rencontré des poussières osseuses et des fragments de squelette qui échappent toujours plus ou moins à la destruction.

Enfin, comment admettre que les grains du petit anneau d'os ou d'ivoire, si délicats et si brillants, fussent restés intacts, quoique ayant baigné pendant longtemps peut-être dans les liquides essentiellement corrosifs et dissolvants d'un corps passant par tous les degrés de la décomposition putride? Aurait-il suffi de cette petite pierre négligemment posée sur lui pour le garantir?

Je ne puis pas davantage accepter l'hypothèse que cette poudre, qui couvrait en si grande abondance les dalles de la grotte, provient de la réduction en poussière de *vêtements* ou *fourrures* déposés en même temps que les celtæ. Je n'ai pas pu apprécier par moi-même la quantité exacte de terreau qui jonchait le sol jusqu'à une certaine hauteur; mais je prends les termes mêmes du rapport; je m'appuie de plus sur des communications verbales et je dis : Aurait-on bourré la grotte de vêtements, ils eussent été encore insuffisants pour fournir une quantité aussi énorme de poussière.

Notre collègue nous a signalé, dans son rapport, une singulière disposition des celtæ, qui tous ont été trouvés enfouis dans la poudre, rangés à peu près symétriquement sur les côtés, et dressés *verticalement la tranche en l'air*, et la pointe en bas. — Le fait est d'autant plus remarquable que c'est la première fois, que je sache, qu'il a été observé. Notre collègue en donne une explication, que je rejette pour ma part. Partant de cette idée que les celtæ ont d'abord été placés à plat, et reposaient horizontalement sur un plan solide, des vêtements, par exemple, il suppose qu'à mesure que la vétusté

a réduit ces derniers en poudre, les couteaux en pierre se sont enfoncés par l'effet de la pesanteur et ont éprouvé un mouvement de bascule en vertu duquel leur pointe, à tous, a gagné progressivement le fond, tandis que la partie tranchante s'est dirigée en haut.

Si j'ai bien entendu, telle est en substance l'explication donnée du phénomène par notre collègue.

En supposant les circonstances les plus favorables à l'expérience, il sera toujours difficile de se figurer que ce mouvement graduel de bascule puisse aller jusqu'à ramener l'objet dans une situation verticale. — Mais enfin, ce mouvement de bascule des celtæ qui, d'horizontaux qu'ils étaient, se seraient dressés plus ou moins obliquement le tranchant en l'air, à quelles conditions physiques est-il possible? — A la condition expresse que le bout le plus pesant sera la pointe du celtæ; en d'autres termes à la condition que le centre de gravité du celtæ, au lieu d'avoir son siège sur le milieu de la longueur, se trouvera sur un point de cette longueur plus rapproché de l'extrémité aiguë que de l'extrémité tranchante.

Eh! bien, j'ai pris tous les celtæ de la vitrine de Carnac, les uns après les autres, depuis le plus grand. J'ai marqué le milieu de leur longueur, et à l'aide d'un fil placé sous le celtæ, j'ai recherché, en le soulevant, le point approximatif du couteau, qui correspond à son centre de gravité. Or, sur tous, ce point est situé entre le milieu et le tranchant. Donc, c'est la moitié qui se termine par le tranchant qui est la plus pesante; donc, dans l'hypothèse précédente, c'est cette extrémité qui, sollicitée davantage par l'effet de la pesanteur, devait aller au fond, et jamais la pointe du celtæ. — J'ai pris la peine d'appliquer la même expérience aux celtæ contenus dans la vitrine de Tumiac, et j'affirme que, sur tous, le côté le plus lourd c'est le côté du tranchant. — Cette attitude verticale des celtæ dans la couche poudreuse qui les contenait ne pouvant s'expliquer comme notre collègue l'a cru au premier abord, je regarde comme évident qu'ils ont été placés ainsi tous, le tranchant en l'air, *avec intention*. Pour cela, il a fallu qu'ils fussent primitivement fixés dans une chose quelconque. Cette chose quelconque, ne serait-ce pas justement cette poudre brune que nous retrouvons aujourd'hui à l'état de terreau pulvérulent, et qui à l'origine n'était probablement que de la terre végétale et des cendres.

Je n'ai pas eu le bonheur de voir par moi-même cette poussière dans laquelle les celtæ et les grains de collier étaient enfouis; mais à la description qui nous en est donnée, et en tenant compte des renseignements qui m'ont été transmis par mon honorable confrère de Carnac, qui, depuis, a découvert de nouveaux ossements incorporés avec de l'humus véritable, qui par conséquent a vu et touché les deux poussières et les a comparées, je pense, comme lui,

que les deux compartiments de la grotte renfermaient en grande quantité un élément commun : de la terre et des cendres : — qu'ils ne différaient l'un de l'autre qu'en un sens, à savoir que, dans le compartiment inférieur, c'est-à-dire entre le sol et les dalles, une terre végétale quelconque mêlée de cendre servait de liaison aux restes du mort; tandis que dans le compartiment supérieur, au-dessus des dalles, la poudre avait été répandue à profusion pour supporter ou contenir les ornements et les armes, si tant est que ces celtæ ne soient pas plutôt des objets sacrés et emblématiques, destinés au culte.

Quand je dis que je n'ai pas vu d'échantillon de cette poudre, je me trompe; j'ai tenu à examiner de près tous ces celtæ, à l'aide de la loupe. — M. le Dr Fouquet et moi, nous avons recueilli avec soin, et par le grattage, tout ce qui restait de cette poudre accumulée dans les anfractuosités et les fissures que présentent les surfaces des celtæ. Nous en avons mis de côté, dans une boîte, une assez grande quantité pour l'examiner à loisir, et pour acquérir la conviction que cette poudre n'est rien autre que de la poudre de même nature que celle que nous avons obtenue en pulvérisant les masses terreuses, qui sont mêlées au charbon et aux ossements.

J'ajouterai que cette étude des celtæ nous a donné occasion de constater sur quatre d'entre eux, deux grands et deux petits, ainsi que sur une des pendeloques de jaspe, des macules qui nous font penser que ces quatre celtæ ont dû passer par le feu. La surface d'un des grands celtæ est en partie revêtue d'une couche noirâtre, très dense, très cassante et d'apparence vitreuse; de distance en distance, de petites élévations, sortes de boursoufflures, correspondent à des grains de mica incorporés dans cette croûte vitrifiée. Je ne saurais mieux la comparer, pour l'aspect, qu'au résultat que produit le refroidissement sur les matières bitumineuses liquéfiées par la chaleur.

Nous croyons fermement que ces altérations visibles sur quatre celtæ, sont l'effet du feu.

Si donc il est prouvé par tout ce qui précède que ce tumulus du mont Saint-Michel de Carnac est un tombeau, je me représente la succession des actes qui ont constitué les funérailles de la manière suivante :

Un bûcher est d'abord construit, composé nécessairement d'une quantité considérable de matières combustibles. — Rien ne s'oppose jusqu'ici à admettre que le bûcher a été élevé sur le lieu même qui forme la base de la grotte. Si les fragments de granit que j'ai trouvés mêlés aux charbons sont détachés du roc même, la chose est plus que probable; car ces fragments de granit ressemblent tout-à-fait à des granits qui ont subi l'action d'un feu intense. De plus habiles que moi en minéralogie en sont convaincus. Pendant que le corps brûle sur le bûcher, on y jette quelques-uns des celtæ brisés, en signe de

deuil. La combustion une fois opérée et les cendres refroidies, les restes sont recueillis avec soin. Os et charbons sont incorporés avec les cendres et une certaine quantité de terre végétale. Le mélange est étendu en couche sur le roc; puis on le maintient fixé en le recouvrant de dalles de pierres plates. Sur ces dalles grossières et mal jointes, on étend de nouveau une seconde couche de terre; on sème, dans cette poudre, les grains de colliers en jaspe; les petites perles blanches réunies en forme d'anneau sont déposées dans un coin de la crypte, cachées sous une couche de poussière, qui elle-même est recouverte d'une pierre plate (1). Quant aux celtæ, disposés probablement dans un ordre symétrique, ou du moins suivant une figure cabalistique, ils sont plantés dans cette terre épaisse par leur extrémité pointue, le tranchant dirigé vers le ciel. Le dolmen de granit s'élève et se ferme sur toutes ces reliques. Puis, les tribus celtiques, en s'aidant du temps et du nombre des bras, entassent laborieusement les unes sur les autres les différentes couches de pierre et de vase qui constitueront le mont lui-même, destiné à protéger la tombe contre les atteintes des animaux et les injures du ciel.

IV

Je n'ai pas besoin d'insister sur la différence qui existe entre la sépulture découverte à Tumiac et celle du mont Saint-Michel.

Dans un cas, il n'y aurait eu qu'*inhumation du corps*, sans incinération préalable; tandis que dans le cas qui nous occupe, il y a eu bien manifestement, je l'ai prouvé, *ustion du corps*, avant l'inhumation.

Malgré la ressemblance des deux monuments sous tous les autres rapports indiquant une similitude de race, de religion et de mœurs, cette différence dans le procédé de sépulture ne nous étonne pas. Il ne faudrait pas trop se hâter de voir dans ce seul fait une raison de rapporter les deux tombeaux à des dates différentes. Nous savons tous que chez aucun des peuples de l'antiquité dont la tradition écrite nous a conservé le souvenir, un procédé d'inhumation n'a été adopté d'une manière absolue, à l'exclusion de l'autre. En Grèce, par exemple, l'ensevelissement et l'incinération des cadavres furent toujours employés concurremment jusqu'au jour où le christianisme fit entièrement disparaître la seconde de ces pratiques; ce qui n'arriva qu'au IV^e siècle.

Chez les Romains, même remarque à faire. La loi des douze tables a un article spécial sur les inhumations et sur les incinérations.

(1) Tous ces grains blancs, de la grosseur d'une tête d'épingle, ont une structure osseuse, et paraissent tous appartenir à la même diaphyse d'un os long d'oiseau (un radius, par exemple), qu'on aurait divisé par des sections perpendiculaires à son axe, en une infinité de petits cercles osseux.

Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito. Cicéron nous apprend que Marius fut enterré, et que Sylla fut le premier de la famille Cornelia dont le corps fut livré aux flammes.

Appliquant ces données comparatives des coutumes chez les peuples de l'antiquité, nous sommes donc disposés à ne pas attacher trop d'importance à cette particularité qui distingue le monument sépulcral de Tumiac de celui du mont Saint-Michel.

Et, s'il était prouvé par d'autres exemples et par les fouilles ultérieures qui, j'espère, seront faites dans nos tombeaux encore inexplorés du Morbihan, que les Celtes adoptaient tantôt une forme, tantôt l'autre forme de sépulture, il faudrait en conclure simplement qu'ils avaient cela de commun avec les peuples primitifs, chez lesquels on voit à la fois en honneur l'ustion des cadavres, ou leur inhumation sans incinération.

DEUXIÈME COMMUNICATION.

—

UNE VISITE A CARNAC

Et description d'un second caveau funéraire découvert au fond de la crypte principale.

—

I

MESSIEURS,

Lorsque dans la dernière séance, vous faisant part des résultats auxquels m'avait amené l'étude des ossements extraits de la grotte tumulaire du mont Saint-Michel, j'y joignais quelques réflexions sur certains détails et sur divers objets provenant des fouilles, j'espérais ne plus redemander la parole. Nouvelle recrue dans le camp des archéologues, combattant comme par hasard sous leur drapeau, j'étais presque tenté de me reprocher ma hardiesse. — Il n'a pas dépendu de moi que la relation que je me propose de vous faire aujourd'hui d'un voyage à Carnac, vous soit présentée par un collègue plus exercé aux études de nos antiquités nationales, et qui a attaché son nom à la découverte du tombeau de Tumiac.

Les fouilles récentes du tumulus du mont Saint-Michel avaient fait surgir en foule dans vos esprits toutes les questions relatives aux monuments celtiques. Sans sortir du plan qui m'était tracé, je crois avoir résolu quelques-unes de ces questions. Il en est que je n'ai pu

résoudre ; je devais au moins les poser franchement, laissant à d'autres plus savants et plus heureux que moi le soin et le mérite d'en chercher la solution.

En effet, Messieurs, avant qu'un examen sérieux, dirigé d'après les règles scientifiques connues, soit venu vous administrer la preuve que la plupart de ces débris enfouis sous la tombelle de Carnac étaient *de véritables ossements*, et que quelques fragments étaient distincts comme fragments *de squelette humain*, aucun de vous n'était autorisé à déclarer, absolument parlant, que le tumulus du mont Saint-Michel était un monument funéraire ; et, en admettant d'avance la chose comme infiniment probable et presque démontrée par des raisons d'analogie, vous étiez loin de songer que vous aviez affaire à une sépulture appartenant à la forme dite *d'incinération*.

L'espèce d'anarchie qui règne dans les livres à ce sujet, les récits souvent obscurs et quelquefois contradictoires des auteurs, l'exemple du tumulus de Tumiac, sous lequel on avait déjà découvert une sépulture, où les preuves de la combustion d'un cadavre faisaient défaut, les termes même du rapport de M. Galles et ses inductions hâtives, tout vous entraînait sur la pente au bas de laquelle était l'erreur. Persuadés qu'un corps entier avait été étendu dans la crypte, la logique vous donnait le droit de pousser plus loin vos investigations, et vous alliez jusqu'à demander à l'anatomie de vous dire, par l'examen des os et leur situation respective dans la grotte, quelle était la position du cadavre. De quel côté la tête ? — De quel côté les pieds ?

L'anatomie vous a répondu. — A la dernière séance, je vous ai mis sous les yeux tous les débris rapportés de la grotte sépulcrale, et je vous ai dit : « Tous ces débris sont constitués par de la terre, des cendres, du charbon et des os. Tous ces os, à l'état de fragments ou de poussière, incorporés intimement avec le terreau qui les contient, ont subi l'opération de la combustion. — Tout concourt à éloigner de l'idée qu'il y ait jamais eu dans ce tombeau un corps entier livré à la décomposition cadavérique. — Les seules altérations, et celles-là sont remarquables, éprouvées par ces reliques, dénotent l'action du feu. Et, non-seulement les traces de l'action du feu, je les vois sur ces os, sur ces charbons, mais je vous les montre sur des morceaux de granit, sur quatre celtæ et sur une des pendeloques de jaspe. »

Ces conclusions, qui ressortent de l'examen des faits et d'une étude expérimentale sérieuse, sont, suivant moi, de la plus haute importance. Le sujet est d'autant plus digne d'attention que cette question de la forme des sépultures dans les monuments celtiques, a été trop souvent négligée. Dans notre pays, si riche en monuments de ce genre, je ne sache pas que la question ait jamais été traitée avec tous

les développements qu'elle comporte et qu'elle mérite aux yeux d'un médecin archéologue.

J'ai lu bien des relations de fouilles opérées dans les tombeaux de nos ancêtres, les Gaulois. Presque toutes ces relations pèchent par un côté, et je le répète, ce côté me paraît à moi le plus intéressant. Les explorateurs envahissent une grotte dans un but souvent étranger à la science. Si on y rencontre des ossements, on oublie d'en parler ou on les signale à peine, et tout est dit. Les descriptions complaisantes sont réservées aux pierres précieuses, aux ornements en or, aux armes rares, toutes ces curiosités qui sont d'un bel effet sous les vitrines d'un musée ou dans le cabinet d'un antiquaire. Le chapitre des ossements ou des restes du mort, ce que j'appelle le chapitre fondamental de la sépulture, est traité le plus souvent avec une légèreté dont rien n'approche, quelquefois avec des détails fabuleux et des expressions qui font rire un anatomiste. — Si j'en avais le temps, je vous ferais une revue critique de toutes ces découvertes de tombeaux dans l'ancienne Gaule. Je vous raconterais l'histoire de ces ossements gigantesques de 25 pieds de longueur trouvés en Dauphiné, dans un immense sépulcre en brique, avec cette inscription : *Rex Teutobochus*. Le fait eut un retentissement considérable. Vingt brochures contradictoires furent composées. J'ai compulsé naguère toutes les pièces de ce procès curieux dans les archives de la Faculté de médecine. La lutte dura cinq années, de 1613 à 1618, entre ceux qui soutenaient que le squelette était celui du roi des Cimbres défaits par Marius, et ceux qui refusaient d'y croire. La voix du grand anatomiste Riolan s'éleva plusieurs fois pour démontrer l'imposture. Personne n'avait vu le tombeau, si ce n'est l'auteur d'une première brochure sur la découverte, et les quelques ossements produits n'étaient que des os de fossiles. La brochure n'était qu'une rêverie inventée par un bon jésuite de Tournon et jetée, comme une pomme de discorde, sous l'étiquette d'un pseudonyme, au milieu des savants de l'époque. — Je parcourrais avec vous l'ouvrage admirable à tant de titres de Montfaucon, et nous lirions ensemble, entre autres merveilles, la description d'un squelette gaulois couché dans un tombeau, dont le crâne était perforé d'outre en outre, et néanmoins tellement bien conservé qu'on voyait que du vivant du mort les deux blessures avaient guéri ! — et plus loin les réflexions naïves de Montfaucon sur la différence de dureté de plusieurs crânes provenant d'un autre sépulcre gaulois. Les crânes minces et fragiles sont ceux des Gaulois. Les crânes épais et durs sont ceux des barbares leurs ennemis, enterrés à leur côté ; d'où la conséquence que les Gaulois marchaient habituellement la tête couverte, tandis que les barbares vaincus devaient ordinairement se passer de chapeau : « *ce qui fait durcir les crânes,* » ajoute sentencieu-

sement le savant bénédictin, et il s'empresse d'appuyer l'argument d'une citation d'Hérodote à propos des soldats de Cambyse et des Egyptiens. (L'antiquité expliquée, tom. v, 2^e part.)—Montfaucon.

Quittez, si vous le voulez, ces régions où le merveilleux coudoie l'absurde en s'abritant sous un faux semblant de science, et repassez dans votre esprit la plupart de nos fouilles plus modernes. Toutes aboutissent, il est vrai, à cette conclusion que les tumuli sont des tombeaux; mais vous restez dans une incertitude fatigante quand, allant plus loin, vous y cherchez la démonstration scientifique du fait. A-t-on trouvé de véritables ossements? Était-ce des ossements d'hommes ou d'animaux? Quel genre d'altérations avaient-ils subi? Y a-t-il eu incinération ou simplement inhumation? Y avait-il une ou plusieurs sépultures?

L'occasion s'étant présentée d'appliquer ces considérations à l'étude archéologique d'un fait, telle que la fouille du mont Saint-Michel de Carnac, je l'ai saisie avec empressement, pour mon instruction personnelle d'abord, et ensuite parce que je crois que, dans toute Société savante, chaque membre peut, à un moment donné, éclairer une question, à l'aide des connaissances spéciales qu'il a acquises par sa profession ou par ses goûts.

La communication que j'ai faite dans la dernière séance n'avait pas d'autre motif; celle que je vous demande d'écouter aujourd'hui est de la même nature et sur le même sujet. Je veux vous entretenir d'une visite au mont Saint-Michel de Carnac, et d'une découverte qui mérite, à titre de supplément, d'être signalée à la Société, ne serait-ce que pour obtenir droit d'hospitalité parmi les faits authentiques.

II

Vous vous rappelez, Messieurs, que dans la dernière séance je vous citais un passage d'une lettre de mon honorable confrère le Dr Gressy, de Carnac, qui m'annonçait qu'il avait découvert au fond de la grotte un caveau accessoire, d'où il avait déterré des os en tout semblables à ceux qui nous ont été présentés avec les objets provenant des fouilles. Comme mon confrère me laissait entendre que beaucoup d'ossements s'y trouvaient encore, j'ai eu la curiosité de voir par moi-même, et j'ai fait le voyage de Carnac, accompagné d'un de nos collègues, M. le Dr Fouquet.

Qu'ai-je besoin de remettre sous vos yeux la description des lieux que le rapport de M. Galles vous a fait connaître, et que quelques-uns de vous ont visités comme moi? Du sommet du mont Saint-Michel vous vous engagez, à l'aide d'échelles, dans un puits perpendiculaire, et à mesure que vous descendez, vous vous rendez compte du mode de construction du tumulus : une première croûte de pierres sèches exté-

rieure, une couche intermédiaire de vase, puis une deuxième couche de pierres amoncelées en rapport direct avec le tombeau. Au fond de cette galerie de dix mètres, qui aboutit au sol naturel de la montagne, une étroite ouverture s'offre devant vous, sorte d'interstice entre deux énormes blocs de granit; c'est l'entrée de la grotte, dans l'intérieur de laquelle vous pénétrez en vous baissant. Quatre parois en pierres brutes superposées et une large et épaisse table de recouvrement forment la chambre. Cette chambre est trop basse pour qu'on s'y tienne debout; elle n'a que 0^m,95 de hauteur; mais elle est assez spacieuse pour permettre à trois personnes munies de bougies allumées, de l'examiner dans tous ses recoins et de se livrer à loisir aux investigations archéologiques.

Il fait très froid dans cette crypte souterraine où tout est mouillé. Les parois de granit suent l'humidité. Une riche végétation cryptogamique s'épanouit sur toutes les pierres. Le sol inégal formé par le roc est recouvert çà et là d'une couche de terre noirâtre, douce au toucher, extrêmement humide, au point de se pétrir facilement entre les doigts.

La table supérieure du dolmen, qui est énorme, est divisée en deux par une fente qui la parcourt dans toute sa longueur de l'est à l'ouest. Les deux fragments fléchissent sous le poids de la tombelle, et nos mineurs ont jugé prudent de les soutenir à l'aide d'étais de sapin.

Le docteur Gressy, qui est notre cicerone, nous mène jusqu'au fond de la crypte. Il nous fait remarquer une cavité accessoire, sorte de cabinet qui fait suite à la chambre principale, qui en a presque la largeur; et est formé comme elle en bas par le roc, en haut par une table épaisse de dolmen, et sur les côtés par des pierres entassées de différente grosseur, sans trace de maçonnerie. Ce caveau a 0^m,85 de profondeur en moyenne, sur 1^m,24 de largeur à l'ouverture. Il fait suite à la grande chambre, dont il semble une continuation. Seulement, sa hauteur est moindre, parce que sa table de recouvrement est plus basse. Du sol à la face inférieure de la table, c'est à peine si on mesure plus de 0,30 centimètres.

Ce deuxième caveau, nous dit M. Gressy, avait échappé aux premiers explorateurs, et n'a été découvert que depuis que l'entrée du monument a été livrée au public. Il était entièrement comblé par un mélange de terre et d'ossements. Depuis lors, le caveau a été fouillé peu à peu par les visiteurs qui se sont succédés, la plupart attirés par l'espoir d'y trouver autre chose que des os, et quelques-uns assez heureux pour y trouver encore des grains de jaspe; de manière qu'au moment de notre visite, la cavité est aux trois quarts vide, ce qui nous donne la faculté d'en apprécier les dimensions.

Cependant, dans le fond du caveau, principalement dans sa moitié nord, il restait de quoi fouiller et s'assurer qu'effectivement il servait à contenir une sépulture. C'est le résultat de cette fouille de quelques minutes que je mets sous vos yeux.

III

La matière terreuse, de couleur brune, sèche et pulvérulente que je vous présente aujourd'hui, était *humide, grasse, noirâtre*, au moment de son extraction. Malaxée entre les doigts, elle laissait sur la peau des taches noires, très adhérentes, constituées par de véritable charbon.

Qu'était-ce que cette sorte de mortier terreux qui remplissait le caveau jusqu'au plafond? Vous l'avez deviné déjà, à première vue: tout simplement un mélange de terre, de cendres, d'ossements calcinés, de charbons et de quelques fragments de granit rosés et friables, ayant également été soumis au feu; le tout pénétré par l'humidité naturelle de la grotte et réduit à l'état de véritable mortier.

La partie terreuse, dont nous avons séparé les os et les charbons, a été traitée par l'eau bouillante. La liqueur qui en est résultée nous a donné une réaction alcaline peu prononcée. Le résidu, séché sur un filtre, a été ensuite soumis à la calcination dans un creuset en terre cuite, et nous avons obtenu, presque sans perte en poids, cette matière rougeâtre, pulvérulente, dans laquelle vous reconnaissez tous les éléments minéraux de la terre: de la silice, du feldspah, du quartz, des parcelles de mica, etc., la coloration rouge étant due à la présence du peroxide de fer, qu'on obtient toutes les fois qu'on calcine du granit.

L'examen des ossements a donné lieu aux mêmes observations qui ont été faites au sujet des premiers débris osseux. Quelques-uns d'eux, parmi les plus spongieux, ont été traités par l'acide chlorhydrique, et y ont disparu en un instant. J'ai filtré la liqueur et j'ai pu recueillir sur le filtre des molécules insolubles, noires, qui ne sont autres que des poussières de charbon, provenant des aréoles intra-osseuses d'ossements calcinés et dépouillés de leur gélatiné par la calcination.

Je ne puis mieux vous donner une idée du contenu du petit caveau qu'en vous disant qu'il était en quelque sorte bourré par une véritable mixture de terre, de charbons, de cendres et d'ossements calcinés, à tel point que j'ai pu rencontrer un fragment de côte touchant presque un fragment de fémur, lequel était lui-même voisin de plusieurs fragments de crâne, entre autres une portion de *coronal* parfaitement conservé, avec sa suture dentelée médiane et ses sinus frontaux. Ce fragment correspond à la partie du front située au-dessus de la racine du nez et des deux sourcils. Je suis heureux de pouvoir vous présenter ces os du crâne, parce que vous remarquerez vous-mêmes qu'ils ne ressemblent en rien au fragment brunâtre que vous aviez pris pour un morceau de crâne orné de ses cheveux, et qu'une plus ample information m'a démontré n'être que de la terre et quelques poils animaux indéterminés,

Lorsque je vois dans le rapport de M. Galles noter cette circonstance

que les ossements trouvés sous le dallage de la grotte étaient fort peu nombreux, et que les principaux ornements, celtæ et perles, affectaient d'être placés dans la partie nord-ouest de la crypte, voisine du cabinet découvert postérieurement, je suis porté à croire que le véritable lieu d'élection de la sépulture n'était pas la grotte principale, mais bien ce petit caveau, véritable ossuaire, dans lequel nous rencontrons les os en nombre considérable et les plus volumineux.

Il est fâcheux que ce petit caveau n'ait pas été découvert et exploré en même temps que la crypte. Malgré les détails dans lesquels je viens d'entrer, et dans l'impossibilité où l'on est de savoir quels étaient les objets qui y étaient contenus, autres que les os, il faut bien signaler le fait, comme une regrettable lacune dans l'histoire des fouilles du mont Saint-Michel.

Je m'étais efforcé d'établir devant vous que le terreau dans lequel étaient plantés verticalement les trente-neuf couteaux celtiques, n'avait dû être, dans l'origine, qu'une substance assez molle pour permettre une semblable implantation d'objets pesants, et assez compacte pour les maintenir dans cette position jusqu'au moment de la découverte. Après examen, je vous disais que ce terreau n'était que de la *terre* mêlée de cendres, y compris des traces de charbon et de poussière osseuse. Aujourd'hui, j'en suis plus que jamais convaincu. J'ai recueilli moi-même, dans la grotte, de cette poudre terreuse incrustée sur les parois et dans les interstices des pierres qui font l'office de montants, et à une hauteur telle du sol qu'elle devait être située au-dessus du dallage indiqué par M. Galles, au niveau, par conséquent, des celtæ, et de la même nature que le terreau dans lequel ceux-ci étaient plongés. Je vous en apporte une certaine quantité pour que vous en jugiez vous-mêmes. Elle n'est pas sensiblement différente de celle que nous avons obtenue par le grattage des celtæ; elle n'est pas différente non plus de celle qui a été tamisée sur la plate-forme de la chapelle, lorsqu'on s'occupait d'en trier les perles.

C'est de la terre analogue à celle qui remplissait le petit caveau, avec cette seule particularité que, dans le terreau qui contenait les objets précieux, il n'y a que des traces de charbon et de poussière osseuse, tandis que, dans l'autre, les ossements et les masses charbonnées en quantité considérable sont à l'état de mélange et par fragments assez volumineux.

Du reste, cette terre a été, comme l'autre, soumise à l'opération de la calcination dans un creuset, et a donné lieu à un résidu minéral identique.

Au milieu des débris de terre, de charbons et d'os qui ont été rapportés de la crypte par notre honorable collègue, M. Galles, lors des premières fouilles, j'avais remarqué un certain nombre de morceaux de granit qui avaient bien évidemment subi l'action du feu, et je faisais

devant vous ce raisonnement que, si ces granits étaient détachés du sol même de la crypte, on était en droit de penser que la combustion du corps ou des corps avait été opérée sur le lieu même où on devait élever le tombeau. Ceci prouvé, il fallait admettre que la construction du dolmen était postérieure aux premières cérémonies des funérailles.

J'écartais tout d'abord l'hypothèse que l'incinération avait été effectuée dans la grotte, celle-ci servant en quelque sorte de foyer. Ceux-là seuls qui ne se rendent pas compte de ce que c'est qu'un bûcher, et de la quantité énorme de matières combustibles nécessaire à l'incinération d'un corps, se contenteront de l'explication. M. Iselin, de Bâle, appelle ces archéologues des *habiles gens*, et se garde bien d'être de leur avis.

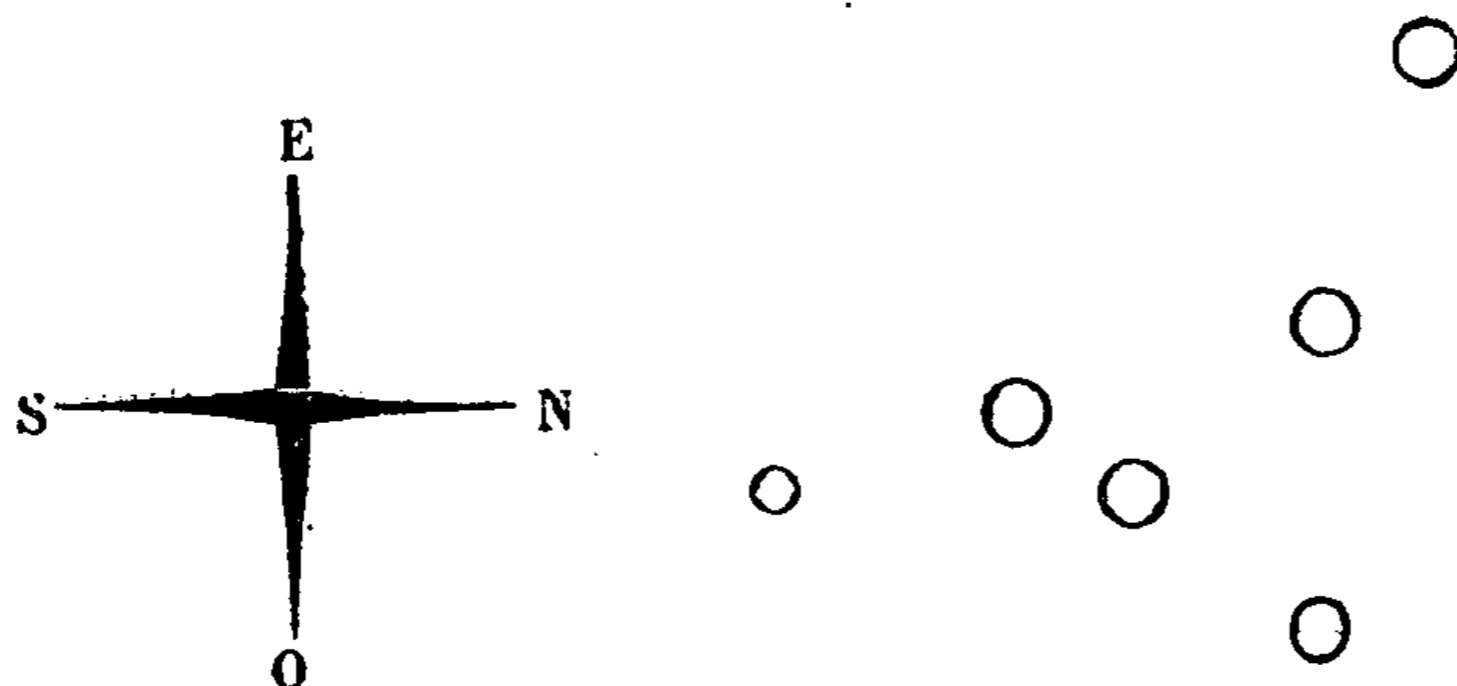
Le seul fait admissible, je le répète, était celui de la combustion sur place, et avant l'édification du dolmen. J'ai donc voulu en avoir le cœur net, lors de ma visite à la grotte. Je puis vous affirmer maintenant que ni les pierres qui font parois de la crypte, ni la table de granit qui forme le plafond, ni le roc qui forme son plancher, ne paraissent avoir subi l'action du feu. Je vous livre des échantillons destinés à établir la comparaison. Voici des morceaux de granit détachés des parois de la grotte : ils sont grisâtres et naturels. Donc, les granits de couleur brique et charbonnés, qui étaient mêlés aux os de la grande et de la petite chambre, et qui ont été recueillis avec les cendres du bûcher, ces granits brûlés viennent d'ailleurs, et il est certain que le bûcher n'a pas été élevé sur l'emplacement du dolmen sépulcral.

Nous avons en outre à rechercher si les pierres qui forment le dolmen présentaient quelques signes hiéroglyphiques. Une note, insérée dans la *Revue des Deux-Mondes*, semblait y faire allusion, et un touriste, visitant la grotte de Saint-Michel, avait cru y reconnaître des figures analogues aux figures bizarres décrites par M. Wilsson dans les monuments d'Irlande. C'est là une erreur, et je puis vous affirmer, comme M. Galles l'a fait avant moi, qu'aucune des parois de la chambre funéraire de Carnac n'offre de signes rappelant de près ou de loin les hiéroglyphes auxquels on a fait allusion.

La table de recouvrement seule fait exception. En levant les yeux, vous apercevez très distinguement, vers le milieu de sa face inférieure, un groupe de six trous inégaux, creusés en forme de cupules hémisphériques, de 3 à 4 centimètres de diamètre sur un centimètre de profondeur, et disposés à une certaine distance l'un de l'autre, d'après une figure géométrique à peu près angulaire. Le sommet de l'angle est tourné exactement vers le côté nord-ouest du petit caveau du fond, justement vers le point où les ossements étaient amoncelés en plus grande quantité.

En voyant le dessin de ces six cupules circulaires, creusées avec intention et d'après une figure probablement convenue, il viendra à chacun

de vous la pensée que cette figure avait sans doute un rapport quelconque avec des idées ou des choses qui nous échappent. Serait-ce un symbole, un point de repère, une date, une représentation constellaire? Le champ est ouvert à la conjecture; c'est pour cela que j'ai relevé exactement la figure, et je crois être le premier à la donner telle qu'elle est.



IV

Dans la découverte du mont Saint-Michel, le point dominant était de connaître la destination du monument, et puisqu'il s'agissait de sépulture, la partie fondamentale des recherches était, suivant moi, celle que j'appellerai volontiers la partie anatomique. J'ai envisagé la question avec tout le soin dont j'étais capable, et, j'ose le dire, c'est celle qui est ici le plus clairement et le plus complètement résolue. Le fait de la sépulture est prouvé. Parmi les débris, j'ai distingué des fragments de squelette humain. Le corps a été brûlé avant d'être inhumé dans la crypte; nulle trace de décomposition cadavérique dans son intérieur. Donc, la sépulture du mont Saint-Michel de Carnac appartient à la forme de *sépulture dite d'incinération*.

Sortez de là, et vous entrez d'emblée dans le vague des conjectures. Qu'est-ce que ce tombeau? est-ce celui d'un guerrier, d'un prêtre ou d'une femme? à l'aide de quelles puissantes machines ces Celtes, qu'on nous représente à tort peut-être comme des peuplades barbares, parvenaient-ils à extraire des carrières ces énormes blocs de granit, et les transportaient-ils à des distances souvent considérables? — Qu'est-ce que tous ces objets qui servaient en quelque sorte de parure au mort? par quelle industrie et au moyen de quels instruments donnaient-ils à leurs objets d'art cette forme irréprochable, cette perfection de lignes et cet admirable poli? et, s'ils n'étaient pas les fabricants de ces chefs-d'œuvre, à quelle source se les procuraient-ils? Qui vous dit qu'au lieu d'être des armes, les celtæ de jade oriental, auxquels nos paysans encorè aujourd'hui attribuent la propriété d'éloigner la foudre de leur demeure et qu'ils nomment *mein-gurun*, ces

mêmes celtæ, qui de tout temps ont eu la vertu de guérir le *morbus sacer* des anciens, n'étaient pas plutôt des objets confiés au sacerdoce et consacrés aux cérémonies du culte ? Et ce petit anneau, avec ses grains blancs presque microscopiques, si léger et si fragile qu'un doigt d'enfant suffirait pour le broyer, qui vous dit que son nom n'est pas talisman, amulette ou fétiche ? — Deux morceaux de silex, qu'aucun choc ne semble avoir ébréchés, ont été recueillis dans la crypte, à côté de tous ces objets ; n'étaient-ils pas aussi des symboles sacrés, et ne vous rappellent-ils pas la pierre de silex, emblème de la foudre, que les anciens Romains mettaient dans la main du premier de leurs dieux ?

Quel sens attribuer à cette bizarre disposition des celtæ dans la grotte sépulcrale, rangés d'une manière à peu près symétrique au-dessus des cendres et plantés tous verticalement, leur lourde extrémité tranchante dirigée vers le ciel, ayant ainsi un rapport de ressemblance avec la plupart des menhirs alignés qui couvrent les landes de Carnac, et qui, aussi eux, s'élèvent au dessus de tombeaux ? — Et ces six trous hémisphériques gravés sous la table du dolmen, quelle est leur signification mystérieuse ?

Si vous quittez ces détails pour passer à la question plus générale de l'âge de ces monuments, l'obscurité redouble, le silence de l'histoire égalant presque celui de ces tombeaux. Le problème de l'âge des pyramides d'Égypte n'est rien à côté de ceux que soulèvent nos antiquités celtiques. — Quelle est leur place dans l'échelle chronologique des siècles ? — Retrouvera-t-on jamais les anneaux perdus de la chaîne des temps qui relie d'aussi lointaines époques aux époques historiques de l'humanité ?

Les monuments de Carnac doivent être rangés parmi les monuments de l'âge primordial, l'âge de pierre, pour me servir de l'expression adoptée par les savants du Nord, je le veux bien. Mais à quelle migration indo-germanique correspondent-ils ? — A combien de siècles remonterez-vous au-delà de l'invasion Kimbrique qui inonda la Gaule sept siècles seulement avant l'ère chrétienne ; au-delà par conséquent du druidisme, si vous admettez que cette religion épurée n'était pas celle des Celtes, mais des Kimris qui leur succédaient ! — Ou bien encore, vous enfonçant davantage dans la nuit, adopterez-vous l'opinion du savant M. Worsaaë, de Copenhague, qui prétend que les dolmens loin d'être l'œuvre des Celtes, sont antérieurs à leur arrivée dans la Gaule et appartiennent à une race aborigène, qui aurait plus tard été détruite ou subjuguée par la race gaélique ?

Quant à l'espérance que l'étude astronomique de l'orientation des monuments celtiques nous donnera des indications sur leur place dans la série des siècles, j'ai bien peur que ce ne soit qu'une séduisante illusion. Je ne voudrais pas décourager ceux que le goût des calculs

pourrait attirer de ce côté, mais j'ai peu foi dans le succès. Du reste, cette question de l'orientation des monuments celtiques n'est pas née d'hier. Il est vrai que la plupart de nos grottes sépulcrales sont orientées de l'est à l'ouest, leur entrée tournée vers le soleil levant. Mais cette orientation n'est qu'approximative. J'ai peine à croire qu'il y ait là, de la part de peuples primitifs étrangers aux notions exactes de l'astronomie, autre chose que l'expression d'un pressentiment religieux en l'honneur du dieu Bel, le dieu soleil se révélant dans les premiers rayons du jour, ou peut-être de vagues réminiscences en mémoire des pays d'Orient, que les Celtes avaient appris à saluer comme des contrées bénies, où leur religion était éclosée, et qu'ils avaient habitées avant de refluer vers l'Europe. (1)

Appliquez maintenant cette liberté de conjecture à la détermination de l'âge relatif des tombelles que vous connaissez, particulièrement des deux plus remarquables du Morbihan, le tumulus de Tumiac et celui du mont Saint-Michel, les seuls dont les fouilles aient été conduites avec méthode, et l'objet de travaux sérieux, et essayez d'établir des preuves sur un terrain qui se dérobe à chaque instant sous vos pas.

Il est certain qu'en remontant par la pensée à l'origine même des coutumes, on arrive naturellement à reconnaître que le procédé de sépulture qui le premier a dû être mis en usage, c'est l'inhumation. L'incinération des corps, opération plus longue, impliquant un ensemble de moyens plus complexes; suppose une étape de plus dans l'histoire des sociétés primitives. En se plaçant à ce point de vue pour ceux qui, comme M. Galles, seraient tentés de rapporter la date de ces monuments à des époques voisines des époques diluviennes, le tumulus de Tumiac devrait être antérieur à celui du mont Saint-Michel, puisque dans ce dernier le corps n'a été enfoui qu'après avoir été brûlé, tandis qu'à Tumiac il n'y a pas eu incinération.

Pour d'autres qui se placeront à un autre point de vue, le tombeau de Tumiac sera postérieur, parce que son dolmen est moins grossier, et que ses pierres sont ornées de figures hiéroglyphiques, dont le rapport de M. Fouquet donne le dessin. — En suivant toujours cette voie, la galerie souterraine de Gavr'inis paraîtra d'une confection beaucoup plus récente que les deux cryptes précédentes, et cependant, il aurait pu se faire, si les fouilles avaient été opérées à temps, qu'on ne trouvât dans la grotte de Gavr'inis que des celtæ et des colliers

(1) Un de mes collègues a cru devoir m'interpeller à la séance pour me reprocher mon peu de confiance dans les connaissances astronomiques des Celtes; à ce propos, il m'a cité le Phocéén Pythéas et les Égyptiens.... A cela je n'ai qu'à répondre que je persiste dans mes doutes, par la raison toute simple que je ne vois guère comment il est permis de conclure de la civilisation d'un peuple à la civilisation d'un autre, pas plus qu'on n'est en droit de conclure du Parthénon d'Athènes aux pierres de Carnac.

moins beaux, moins bien travaillés que ceux qu'on a découverts à Carnac.—D'un autre côté, voici M. Worsaaë, approuvé par M. Mérimée, qui semble admettre positivement que les sépultures par incinération n'appartiennent pas à l'âge de pierre, mais bien à la période séculaire qui lui est postérieure. Le tombeau du mont Saint-Michel ne serait donc pas si ancien que celui de Tumiac qui, lui, aurait tous les caractères à l'aide desquels on reconnaît les monuments de l'âge primordial. — Mais alors, comment expliquer la présence d'une énorme barre de fer, dont on a rencontré les restes oxidés au sein même de ce dernier tumulus, instrument qui n'avait pu appartenir à d'autres qu'à ceux qui avaient construit la butte.

La lice est ouverte aux hypothèses. Mais l'hypothèse n'est pas l'histoire, et les classifications les plus commodes ne sont pas toujours les plus vraies. Pour moi, j'aime mieux confesser humblement que je ne sais rien, absolument rien sur l'âge de ces trois monuments, l'un par rapport à l'autre. J'aperçois entre eux des différences; je désire qu'on les signale avec soin, et j'en tiens compte; mais ces différences ne sont pas de nature à m'éclairer. Il faut d'autre preuve que la construction plus ou moins grossière d'une grotte de tombeau, et vous trouverez comme moi certainement que pour tailler et polir ces jades, pour scier ces petits osselets blancs, il faut au moins autant de talent industriel que pour creuser sur un mur des sculptures informes comme celles de Tumiac ou de Gavr'inis.

Messieurs, en suivant dernièrement le chemin qui mène à Carnac, nous remarquions avec tristesse des paysans occupés à se procurer de la terre, en déchaussant des menhirs alignés. Plusieurs venaient d'être renversés ainsi. — Autant de monuments nationaux détruits, disions-nous, autant de sépultures profanées! — Aussi nous, qu'avons-nous fait, sinon détruire des sépultures à Tumiac et au mont Saint-Michel! et si nous ne l'avions fait que pour la futile curiosité d'en arracher des objets précieux, des perles en jaspe ou des colliers d'or, comme à Plouharnel, serions-nous donc plus excusables que le paysan qui déracine les menhirs à coups de pioche dans le but de niveler son champ? — L'amour de la science est notre excuse. Nous demandons à ces tombeaux de nous révéler le secret des coutumes, des mœurs, de l'industrie et des croyances de nos ancêtres; nous leur demandons en même temps des enseignements.

A ce propos, permettez-moi un rapprochement. Pendant tout le moyen-âge et jusqu'aux derniers jours de l'ancien régime, c'était l'usage religieux d'accumuler les cadavres sous les dalles de nos églises, et dans ces lieux étroits et mal ventilés nos pères allaient chaque jour et durant des heures respirer des émanations délétères, qui étaient une menace perpétuelle à la salubrité publique. — Les Celtes, nos aïeux aussi, qui ont construit le tumulus de Saint-Michel,

et qui n'avaient, dit-on, pour temple que le dôme des forêts ou le ciel étoilé, brûlaient leurs morts et en conservaient indéfiniment, sous des blocs de granit, les restes purifiés par le feu. — Au point de vue hygiénique, lequel de ces deux usages est le meilleur? — Je vous laisse le soin de répondre et d'y puiser un enseignement.

Vannes, le 1^{er} Septembre 1862.

G. DE CLOSMADÉUC.

ANALYSE DES OSSEMENTS ET TERRES

TROUVÉS DANS LES TUMULUS DE TUMIAC ET DU MONT SAINT-MICHEL, EN CARNAC

FAITE SUR LA DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

Par M. MALAGUTI, Doyen de la Faculté des Sciences de Rennes.

MONSIEUR LE CONSERVATEUR,

Vous m'avez fait l'honneur de me charger, au nom de la Société polymathique du Morbihan, d'examiner des débris d'ossements, des substances terreuses et des fragments de charbon végétal, objets que l'on a extraits de tombeaux celtiques récemment découverts à Tumiac et à Carnac.

Le but que vous m'avez proposé d'atteindre, vous le savez, Monsieur le Conservateur, a été de montrer, par la comparaison chimique de ces différentes matières, que le tombeau de Carnac renfermait des ossements ayant subi l'incinération, tandis que la tombe de Tumiac renfermait des restes n'ayant pas éprouvé l'action du feu.

Voici la liste des échantillons dont on m'a confié l'examen :

- 1^o Fragments d'os trouvés dans le tombeau de Tumiac;
 - 2^o Poussière à laquelle étaient mêlés les fragments d'os n^o 1 ;
 - 3^o Fragments d'os trouvés dans le tombeau de Carnac ;
 - 4^o Charbon
 - 5^o Cendre
 - 6^o Terre
- } trouvés dans le même tombeau de Carnac.

Examen de la terre de Tumiac.

La terre de Tumiac a une couleur marron : tous ses fragments cèdent à la pression du doigt : on y remarque quelques débris osseux, mais en très petite quantité. Broyée avec de la chaux, elle ne dégage pas

assez d'ammoniaque, pour donner naissance à des fumées, quand on approche d'elle une baguette de verre mouillée avec de l'acide chlorhydrique étendu. Mise en digestion avec une dissolution de soude caustique, cette terre abandonne immédiatement au liquide alcalin une portion tellement considérable de matière humique que la masse devient noire, se gonfle et prend l'aspect gélatineux. En chauffant le mélange jusqu'à ébullition, il se dégage de l'ammoniaque.

Calcinée à l'air libre, la terre de Tumiac s'embrase et dégage des gaz carbonés ayant la même odeur que ceux produits par la tourbe en combustion : la calcination étant terminée, la terre est devenue jaunepâle et a perdu 53 % de son poids. Calcinée en vase clos, elle noircit, dégage de l'eau, puis des vapeurs acides, ensuite des huiles empyreumatiques, et enfin un peu d'ammoniaque. En un mot, elle se comporte comme de la terre qui renfermerait une quantité considérable de matière végétale humifiée.

Examen de la terre de Carnac.

La terre du tombeau de Carnac est en gros fragments délitables sous la pression du doigt : sa couleur est fauve. Broyée avec de la chaux caustique éteinte, elle ne dégage pas d'ammoniaque. Mise en digestion avec de la dissolution de soude, elle ne la colore pas immédiatement, mais, après 24 heures, le liquide prend une teinte brune qui n'est pas assez foncée pour lui faire perdre la transparence, étant observé sous l'épaisseur de 3 c. m. Le mélange alcalin dégage de l'ammoniaque dès qu'il est porté à l'ébullition.

Chauffée à l'air, elle noircit sans s'embraser, dégage une légère odeur de matière organique en combustion, et prend bientôt une teinte chamois, en perdant 10 % de son poids.

Calcinée en vase clos, elle noircit, dégage de l'ammoniaque, mais point de vapeurs acides, point d'huiles empyreumatiques.

Examen de la cendre de Carnac.

La cendre (présumée), que l'on a recueillie dans le tombeau de Carnac, est formée de petites mottes très pulvérisables, parmi lesquelles on remarque des points blancs, qui ne sont que des parcelles d'os d'une friabilité extrême. Elle renferme également des fragments de charbon très facilement délitable. Broyée avec de la chaux, elle ne dégage point d'ammoniaque. La lessive alcaline s'est colorée par son contact prolongé avec la cendre, mais moins que dans le cas précédent, toutes choses égales d'ailleurs. Du reste, cette prétendue cendre se comporte, sous l'influence de la chaleur, précisément comme la terre, à cela près qu'elle perd 11,4 % de son poids au lieu de 10; différence insignifiante pour des matières de cette nature.

Examen du charbon.

J'ai déjà dit que la cendre du tombeau de Carnac renferme des fragments de charbon très délitable; ces fragments ont un aspect mat; aussi les avais-je pris, à première vue, pour des débris d'os carbonisés, ou mal calcinés : c'est en cela qu'ils diffèrent des autres morceaux de charbon trouvés dans le même tombeau. Ces derniers présentent la résistance, la sonorité et la cassure du charbon végétal ordinaire. Ces deux sortes de charbon brûlent facilement, en laissant une cendre très phosphatée.

Le charbon reconnaissable comme tel, à première vue, laisse, à la suite de la calcination, 8 % de cendre contenant 75 centièmes de phosphate de chaux. Le charbon mat non résistant laisse, par la calcination, 20 % de cendre où l'analyse constate 68 centièmes de phosphate de chaux.

En incinérant ces deux sortes de charbon avec précaution, on remarque que le volume de la masse charbonneuse ne diminue pas, et que, la combustion étant achevée, il reste un squelette qui permet de juger de la texture du bois d'où est venu le charbon, et d'établir que le charbon lui-même avait subi un commencement de fossilisation, en s'imprégnant de la substance dont le squelette est formé : quant à la texture du bois, accusée par la forme du résidu de la combustion de son charbon, elle est incontestablement bacillaire, ce qui fait présumer que, très probablement, ce charbon provient d'un bois résineux.

Discussion des observations précédentes.

En comparant les caractères des deux terres extraites des tombeaux de Tumiac et de Carnac, on est frappé de la profonde différence qui les sépare. La terre de Tumiac est une espèce de terre tourbeuse éminemment riche en substances organiques végétales, ce qui ne s'accorde pas avec l'idée que cette terre ait été jadis exposée à une température élevée.

Il n'en est pas de même de la terre de Carnac. On y trouve, il est vrai, de la matière organique, mais la proportion en est relativement très faible, et sa présence peut s'expliquer par l'infiltration séculaire des eaux. On sait que dans les sols perméables on trouve de la substance organique à la profondeur de plusieurs mètres.

Rien donc ne s'oppose à ce que, en partant de l'indice fourni par la présence du charbon, on admette que la terre de Carnac a été exposée à l'action du feu, et que par cela même elle a dû s'appauvrir de principes organiques, et qu'à la portion de ces principes qui a échappé à l'action du feu s'est ajoutée celle qu'ont apportée les infiltrations séculaires.

Ce raisonnement s'applique à la cendre de Carnac, et il y trouve même un appui.

Nous avons dit que cette cendre, toutes choses égales d'ailleurs, colore la dissolution de soude, moins énergiquement que la terre, bien qu'elle soit, plus que celle-ci, un peu plus pourvue de matières organiques. Nous avons dit aussi que dans la cendre on remarque des fragments d'os, que nous affirmons (pour le prouver plus tard) avoir été calcinés. Si la cendre est donc le reste d'une calcination, comme tout semble l'indiquer, évidemment elle a dû endurer une température plus élevée que la terre : toute sa matière organique initiale a dû complètement disparaître sous l'action du feu. Voilà pourquoi elle colore la dissolution alcaline moins que la terre : toutes les deux ont subi l'action des infiltrations séculaires ; mais tandis que celles-ci n'ont rien trouvé, dans la cendre, de l'ancienne matière organique initiale, puisque le feu l'avait détruite, elles en ont pu trouver un peu dans la terre qui n'avait pas été aussi chauffée que la cendre : et comme la substance organique initiale ou primitive était très probablement de nature tourbeuse ou humique, on conçoit que ses restes, quoique faibles, contribuent à colorer la dissolution alcaline un peu plus que la cendre.

Ainsi donc, rien qu'en s'appuyant sur la présence de charbon dans le tombeau de Carnac, on peut en déduire qu'une combustion y a été opérée, puisque rien n'infirmes une pareille déduction.

Si l'on avait trouvé du charbon dans le tombeau de Tumiac, on n'aurait pas pu en tirer la même conséquence, car la nature de la terre de ce même tombeau s'y serait opposé.

Il ne me reste plus qu'à comparer les ossements extraits des deux tombeaux.

Examen des ossements du tombeau de Tumiac.

Les fragments d'os du tombeau de Tumiac présentent une certaine résistance à la pression, et leur cassure n'a aucunement l'aspect propre à la cassure des os calcinés. Chauffés dans un tube, ils commencent par noircir, dégagent beaucoup d'ammoniaque et une forte odeur de substance animale que l'on brûle. Abandonnés dans une dissolution d'acide chlorhydrique à moitié étendu d'eau, ils perdent toute leur partie minérale, et laissent une substance d'aspect cellulaire, transparente, insoluble dans l'eau, et soluble dans l'acide chlorhydrique bouillant qu'elle colore en rouge-violet à la façon des corps protéiques : introduite dans un tube en verre, et puis chauffée à la lampe, cette substance, incontestablement de nature organique, se comporte comme les substances animales ; elle se raccornit, dégage du carbonate d'ammoniaque, des huiles empyreumatiques et une forte odeur de corne brûlée.

Examen des ossements du tombeau de Carnac.

Les ossements provenant du tombeau de Carnac sont très friables, et plusieurs d'entre eux présentent, dans leur cassure, une zone noirâtre qui indique une calcination. Chauffés en vase clos, c'est à peine s'ils se voilent d'une légère teinte bistre, en dégageant d'abord des vapeurs acides, puis un peu d'ammoniaque, mais point d'odeur empyreumatique, ce qui prouve que les vapeurs acides et l'ammoniaque proviennent de matières organiques qui se sont insinuées dans la masse des os, et qui ont été amenées à leur contact par les infiltrations.

Quelques-uns de ces os, étant plongés dans l'eau, donnent lieu à un sifflement, et laissent partir de leur surface des stries blanches qui rendent l'eau laiteuse. C'est ainsi que se comportent certains os fortement calcinés.

Enfin, l'acide chlorhydrique étendu de la moitié de son volume d'eau dissout les os de Carnac avec effervescence, précisément comme il dissout les os de Tumiac, à cela près que ces derniers laissent un résidu formé de matière animale (gélatine), tandis que les os de Carnac ne laissent pas le moindre résidu, ce qui est une preuve péremptoire qu'ils ont subi l'action du feu.

Conclusion.

De toutes ces observations je crois pouvoir conclure que dans le tombeau de Tumiac il n'y a pas eu d'incinération de cadavres, attendu que les ossements, qu'on y a trouvés, renferment encore le principe de la gélatine qui accompagne tous les os, sans compter que la nature tourbeuse de la terre montre qu'il ne peut pas y avoir eu combustion sur place.

Je crois pouvoir également conclure que dans le tombeau de Carnac il y a eu, au contraire, incinération de cadavres, non-seulement à cause des indices qu'on en trouve dans la présence de fragments de charbon, dans la nature et la quantité relativement faible des matières organiques associées à la terre et à la cendre, mais principalement à cause de ce FAIT CRUCIAL que les ossements ne renferment plus la moindre trace de substance animale, ce qui ne peut avoir été occasionné que par une température très élevée à laquelle les os auraient été exposés.

Agréez, Monsieur le Conservateur, etc., etc.

F. MALAGUTI.

STATISTIQUE ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT DE PLOERMEL.

(Par M. Rosenzweig.)

MONUMENTS DU MOYEN-AGE.

AUGAN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Marc. Petit appareil irrégulier. Contreforts simples, adhérents, peu saillants (romans). Absence de corniche. Flèche en ardoises sur le milieu de la nef. Portes à cintre brisé simple.

BEIGNON. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Petit appareil irrégulier. Plan en forme de croix latine; deux bas-côtés. Contreforts simples, adhérents. Tour carrée, à l'ouest, avec flèche en ardoises. Dimensions du monument dans œuvre: 24^m sur 15^m environ. Arcades à cintre brisé, sans chapiteaux. Lambris sur arceaux à clefs sculptées. Sculptures aux sablières; anges, rinceaux, inscriptions nombreuses en caractères gothiques : Au nord de la nef : QUI PLUS AU MONDE; plus loin : A LA FIN TOUT MOURA; plus loin : HELAS IE DOI B̄N ESTRE (DO?) MOY Q^s DOI QUAT MORE VESE (?) LAF (er?); au sud : FAICT AN LE MIL V^{cc} XXXIX PAR ISEUL MICHIEL DE LA NOE FUT TRESORIEZ SEUL; plus loin : PENSE Q̄ AU MÔDE FAICT TU AS QR RIÈ DU MÔDE TU NEN PORTERAS; plus loin : IE CRAINS SENS DOUTE LA MORT QUI NE VOIT GOUTE; plus loin : IE : FU : ITEL : CÔME : TOY ET : TU : DEVĒDRAS : CÔE : MOY. (Ces deux dernières devises sont séparées par une tête de mort.) Plus loin : DES BIENS QUE IE AMASSE NEN NE EMPORTERE Q̄ U^e CHASE. Les sablières du chœur sont chargées de sculptures; nombreux personnages et animaux représentant en plusieurs tableaux la vie de saint Pierre, dont les diverses scènes sont expliquées par des inscriptions gothiques; chaque personnage porte son nom. Aux quatre angles de l'intertranssept descendent, en guise de pendentifs, d'autres boiseries habilement travaillées; on reconnaît, entre autres, une Salutation angélique. Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants, chacune formant pignon à l'extérieur. Vitraux remarquables; au nord de la nef, un Saint-Michel; au transept nord, l'arbre de Jessé, avec devises gothiques; au sommet, concert d'anges et écusson d'or au lion rampant d'azur, au chef de gueules (armes de.....). La fenêtre de l'est représente au bas la vie de saint Pierre,

* Voir, dans les bulletins de 1859, 1860 et 1861, la statistique des arrondissements de Lorient, Napoléonville et Vannes.


au-dessus la trahison de Judas, l'arrestation du Sauveur, le crucifiement et la mise au tombeau, au sommet le Père-Eternel et le même écusson que plus haut. Un grand nombre des compartiments de ce dernier vitrail ont été dérangés de leur place véritable; les panneaux inférieurs sont, en outre, en partie masqués par une boiserie; cette verrière porte la date de 1540. (Voir aux archives de la Société une notice de M. Jaquemet sur ces vitraux.) Calice dont la base (seule partie ancienne) est large et terminée par dix lobes arrondis. Grande croix d'enterrement en argent plaqué sur bois; d'un côté le Christ, de l'autre l'Agneau; ornements en rinceaux; les symboles des Évangélistes dans des quatrefeuilles aux extrémités; celles-ci terminées en trilobe formé d'accolades aiguës.

BIGNAN. — *Monuments religieux.* — Chapelle Notre-Dame-des-Trois-Fontaines et Saint-Laurent. Suivant la tradition, cette chapelle aurait été autrefois l'église paroissiale de Bignan, et le bourg actuel était occupé par un couvent de *Moines rouges*. Pèlerinages pour implorer la guérison des clous à la peau ou celle des chevaux qui ont mal aux pieds; fers et clous plantés dans les panneaux de la porte principale. Plan en forme de croix latine à un seul bras, au sud; ce bras est plus ancien que la nef. Grand et moyen appareil, à la nef seulement. Élévation différente de la toiture pour chaque partie de l'édifice; crosses aux pignons. Contreforts simples ou inachevés. Larmier à la nef. Clocheton en ardoises sur le milieu de la nef. Portail ouest à cintre brisé et accolade à chou et crosses, flanqué de niches à dais et culs-de-lampe; feuillages dans les retraites; à gauche, autre porte plus petite, à accolade. Dimensions du monument dans œuvre : 18^m sur 8^m environ. Arcades à cintre brisé et doublé pénétrant la muraille. Lambris sur de nombreux arceaux; restes de peintures sur celui du transept, anges jouant de divers instruments, devises gothiques sur phylactères. Entrails et sablières sculptés, têtes de crocodiles, fleurons, médaillons, animaux et figures grossières; fragment d'inscription, au sud, en grandes capitales ornées : CESTE 2 EGLISE FVCT (ce seul mot confirmerait la tradition ci-dessus rapportée). Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants; une petite à quatrefeuilles, dans le transept. Restes de vitraux; la maîtresse-vitre datée de 1550; écussons : 1^o à une fenêtre du nord : losangé d'or et de gueules (.....); 2^o à une fenêtre du transept : de gueules à 3 coquilles d'argent (Morice ou la Haye). Piscines à accolade. A l'extérieur, plusieurs écussons unis ou mutilés; animal grossièrement sculpté, à l'ouest. Une fontaine moderne et des sources avoisinantes entretiennent dans cette chapelle, qui n'est point pavée, une perpétuelle humidité; c'est de là, du reste, qu'elle a tiré son nom. Reliquaire de forme rectangulaire, en bois couvert de plaques d'argent et de cuivre; ornements en feuillage, et inscription gravée en caractères gothiques : *Annis : millenis : qagentis : bis : duo : demptis opus :*

hoc : constituit : Johannes : nomiē : Tresvault : dictus : qui : patrie : splendor : ūs (?) existit : nostre ex : voto : doctissimus : tametsi : de : bignan : sit (?) claruit : et : patriam : cui9 : doctrina : per : omein (?) : marie : de : fontibus : gratis : et : benigne : dedit. — Chapelle Sainte-Noyale (au Bézo). Sainte Noyale fut, d'après la légende, décapitée en cet endroit, d'où elle porta sa tête jusqu'à Noyal-Pontivy. Porte à cintre brisé avec un gros tore; autre à anse de panier. Fenêtre de l'est à cintre brisé avec meneaux en trèfles et quatrefeuille. Restes de vitraux, entre autres un écusson fascé d'argent (?) et de gueules (.....) Les mêmes armes sont sculptées sur une poutre qui porte la date de 1593. — Sur le chemin du bourg au Bézo, croix en forme de quatrefeuille; d'un côté le Christ, de l'autre une Pitié; de ce dernier côté, le chapiteau porte la date 1583 et un nom en caractères grossièrement gravés où nous croyons lire : *le Bézo*. Cette inscription, ainsi que la date, doit être postérieure à la croix.


BILLIO. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-Dame. Dans l'église toute neuve a été encastrée, à droite du chœur, une pierre provenant de l'ancienne construction, et qui porte cette inscription gothique : *M . V CTZ LIII G . LALIS . A . . . AIDE . FARE CEST EUPVRE . EN LA . FABRIQ DE CEĀZ.* (Il y avait, sur les anciennes sablières, des sculptures signées de Nivet (voir en Plumelec), où était représentée; entre autres, une danse au biniou, qu'on désignait dans le pays sous le nom de *jeux de Billio*).

BRÉHAN-LOUDÉAC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-Dame. Plan en forme de croix latine. Petit appareil irrégulier. Absence de corniche. Clocheton en ardoises sur le milieu de la nef, avec grosse tour carrée accolée au nord. Portes plein cintre à retraites. Petites fenêtres romanes. Restes de jubé ou de tribune, douze panneaux en bois où sont sculptés les apôtres. Litre extérieur. Tableau du Saint-Rosaire (comme dans toutes les paroisses environnantes). — Chapelle Saint-Yves. Plan primitif en forme de croix latine; aujourd'hui une dépression sensible au nord indique la place du transept qui, suivant la tradition locale, s'appelait *la huguenoterie*, et aurait été détruit à la suite des guerres de religion; nef très courte par rapport au chœur et au transept sud. Petit appareil irrégulier. Point de corniche. Portes plein cintre à retraits; autres à anse de panier. Arcades plein cintre sur colonnes cylindriques à chapiteaux ornés de simples moulures; deux arcades au transept; de même entre le chœur et la nef, une grande et une petite; le pilier central du bras sud porte cette inscription gothique en relief : *§ OLLIVIER LE MEUR . FABRIQUE . AN*

 *LAN . MILLE . V CENT . TRANTE HUIT . FUT . BATI . CETTE . GROESSE DE PAR . LES . PAROESSIĒS . DE BREHANT* (le mot *croesse* indique bien le plan primitif de cette chapelle). Entraits à têtes de

crocodiles; sablières sculptées, anges tenant des écussons unis, personnages engoulés, figures grotesques, animaux, mâcles (armes de Rohan), inscription gothique au transept : HERVE : DE TYMADEUC : FYT : FERRE : CE : PNT : EN : LAN : M : V : C : XXXVIII. Fenêtres à cintre brisé, en partie bouchées. Près du chœur, pierre tumulaire de 2^m,25 de longueur sur 0^m,90 de largeur à la tête, et 0^m,80 aux pieds, offrant en creux le dessin d'une croix de forme ordinaire avec une épée à droite. — Au couvent des trappistes de Thymadeuc, calice d'argent à base large terminée par six lobes arrondis en anse de panier (rare), coupe très ouverte à paroi presque droite; croix pattée gravée sur le pied.

BRIGNAC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Barthélemy. Plan en forme de croix latine à un seul bras, au nord, séparé de la nef par une arcade à cintre brisé sur chapiteaux simples. Fenêtres à cintre brisé; celle de l'est à meneaux flamboyants et vitraux mutilés; on y voit le crucifiement, sainte Barbe, une Pitié, le fondateur de l'église tenant un phylactère avec la devise gothique : *O Mater Dei memento mei*; deux écussons : 1^o de gueules à 3 besants d'hermines (Bodégat); 2^o d'argent à la fasce de sable accompagnée de 3 fleurs de lys de gueules (Coué). Fonts baptismaux à pied polygonal, orné de petits pilastres séparés entre eux par des trilobes.

BULÉON. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Georges (autrefois Sainte-Brigitte). Petite cloche en bronze avec une inscription gothique (en partie cachée par le bois du levier) :  : S BREGE (Brigitte)..... MA NOME. Dans le cimetière, lech bas, arrondi, et, à côté, lech cylindrique (ou borne milliaire) de 1^m,60 environ, aujourd'hui renversé. Calice d'argent battu et doré, à large base terminée par 8 lobes arrondis, nœud sculpté, coupe très ouverte à paroi droite; au-dessous, inscription en capitales romaines : FECT LAN 1606 POUR LA : PAR (oisse) : DE BVLLEON. — Chapelle Sainte-Anne. Nombreux pèlerinages. Plan en forme de croix, dont un des bras, celui du sud, fait un demi *tau* avec le chevet auquel il est relié par une double arcade. Appareil mélangé à la nef; grand et moyen appareil au transept sud et à l'ouest. Crosses et animaux fantastiques aux pignons. Clocheton en ardoises sur le milieu de la nef. Portes plein cintre, une à accolade avec chou et crosses, au bras sud. Arcades plein cintre portées sur colonnes engagées, soit par pénétration, soit avec des chapiteaux simples. Fleurons et figures grossièrement sculptés sur les sablières. Fenêtres à cintre brisé; une petite romane, à trilobe, au sud de la nef. Rétable en pierre sculpté : au milieu, le Christ entre la Vierge et saint Jean; à droite, saint Roch, saint Laurent et saint Fiacre; à gauche, sainte Anne tenant la sainte Vierge qui porte elle-même l'enfant Jésus, sainte Catherine et saint Guillaume. Piscine à ac-

colade. — Près du bourg, sur le chemin de La Ferrière, fût de croix portant une épée sculptée en relief, pointe en haut; peut-être pour rappeler l'écusson de la famille de Lantivy, anciennement propriétaire du château de La Ferrière.

CAMPÉNÉAC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-Dame. Vieux ifs dans le cimetière. Plan en forme de croix latine; deux bas-côtés. Appareil irrégulier. Petits contreforts simples, adhérents. Point de corniche. Tour carrée sur l'intertranssept. Portes à cintre brisé simple ou avec tore. Au chœur, arcades plein cintre sur colonnes cylindriques massives, sans chapiteaux; deux autres petites arcades à cintre brisé sur chapiteaux simples reliant le chevet à un collatéral nord. Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants; celle du fond du chœur a été bouchée; au sud, petite fenêtre géminée à trilobes, ornée de dessins en trèfle et quatrefeuilles; d'autres semblables ont été mutilées. Traces de litre extérieure. — *Monuments militaires.* — Château de Trécesson. Doutes; le pont-levis a disparu. Construction en grand et moyen appareil. Portail composé de deux portes à cintre brisé réunies par une voûte; défendu par deux tourelles rondes sur encorbellement, et par une autre polygonale; machicoulis avec corbelets grêles à 6 retraites; baies étroites et carrées; amortissement en ardoises. Sous la voûte, porte à linteau sur consoles donnant accès dans la maison d'habitation. A l'intérieur, chambre dite *du Châtelain*, voûtée en pierre sur croisée d'ogives, avec belles peintures plus modernes. Petite chapelle avec porte et fenêtre à cintre brisé, celle-ci ornée de meneaux formant fleur de lys. Ce château, qui renferme aujourd'hui une ferme-école, a toujours appartenu, avant 1789, à la famille de Trécesson.

CARO. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Hervé. Vieil if dans le cimetière. Petit appareil irrégulier. Au sud, contrefort simple, peu saillant. Absence de corniche. Porte sud, à cintre brisé, avec tore. Au nord de la nef, petites fenêtres étroites, à plein cintre, évasées à l'intérieur; une géminée à trilobes, au sud. Traces de litre extérieure. Sur la borne milliaire qui se trouve dans le cimetière a été implantée une croix pattée gracieusement évidée aux aisselles, portant elle-même, gravée sur chaque côté, une autre croix pattée simple. Sur la fontaine de Saint-Hervé, près du bourg, croix en forme de trèfle. — Près du Grand-Village, sur le chemin du bourg, croix de schiste, de 2^m,50 de hauteur en forme de trèfle, portant le dessin d'une autre petite croix (cette forme est fréquente dans cette partie du département). Sur le chemin du bourg à Saint-Yves, croix en trèfle avec une petite croix pattée sculptée de chaque côté, l'une d'elles dans un cercle, avec les cinq trous figurant les plaies du Sauveur, et, au-dessous, sorte d'écusson dans lequel sont figurés un couteau et une pierre à aiguiser; cette croix porte le nom de *Croix Boucher*; il s'y rattache une tradition semblable

à celle de la croix *Forhan*, en Guégon ; mais elle est taillée avec un soin qui la ferait croire assez moderne. Un peu plus loin, sur la même route, près d'un moulin, autre croix dite *Croix-de-l'Etang*, à bras pattés arrondis, ou trèfle moins accusé ; d'un côté, dessin d'un personnage en costume ecclésiastique, bénissant d'une main et tenant de l'autre une crosse ou plutôt une clef (saint Pierre ou saint Yves) ; de l'autre côté, petite croix et les cinq trous. Au nord du bourg, sur l'ancienne route de Ploërmel, à un demi-kilomètre environ, *Croix-de-Haut*, dont le sommet rappelle celle du cimetière, avec le Christ d'un côté, et au-dessous, en lettres gothiques sur banderole, le mot : *BĀLDĪ*. (Il existait encore à Caro, il y a une vingtaine d'années, une famille du nom de Blandin.) A la sortie du bourg, dans la lande, à droite du chemin de Monterrein, large croix en forme de trèfle, avec les cinq trous, comme plus haut. — *Monuments civils.* — Collection de numismatique chez M. de La Monneraye.

CHAPELLE (la). — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-Dame. Vieux ifs dans le cimetière. Additions ou restaurations en 1711. Petit appareil irrégulier. A l'ouest, contreforts très simples, peu saillants. Point de corniche. Petite cloche avec cette inscription : † PIERRES ROGIER SIEVR DV CRENEY 1639. (Creney, sans doute pour Crevey, aujourd'hui Crévy.) Au sud de la nef, petite fenêtre à cintre brisé, avec des restes de meneaux flamboyants. Croix processionnelle en bois plaqué d'argent, quatrefeuilles aux extrémités où sont des personnages saints portant sur phylactères leurs noms en gothique, au milieu le Christ, avec la légende INRI, aussi en gothique ; de l'autre côté, dans les quatrefeuilles, symboles des évangélistes, avec leurs noms comme ci-dessus (entre autres S MACE, pour Mathieu), et, au milieu, le monogramme du Christ : *īūs* ; ornements en fleurons. — *Monuments militaires.* — Château du Crévy ; forteresse au temps de la Ligue. A l'un des angles de la charmante habitation moderne, grosse tour ronde avec corbelets et machicoulis, amortie en ardoises. Autre tour ronde, isolée, sur le bord de la rivière. Voir, aux Carmes de Ploërmel, les tombeaux d'un seigneur du Crévy et de sa femme.

CONCORET. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Laurent. La tradition rapporte que cette église fut bâtie par deux seigneurs rivaux qui s'étaient réconciliés dans le lieu où elle s'éleva ; dédiée d'abord à Notre-Dame-de-la-Concorde, elle aurait donné son nom à la paroisse. Plan en forme de croix latine. Petit appareil irrégulier ; appareil en feuilles de fougère au pignon de l'est. Contreforts simples, adhérents. Absence de corniche. Clocheton d'ardoises sur le milieu de la nef. Porche au sud. Portes à cintre brisé ; au bras sud, petite porte plein cintre conduisant aux cloches. Arcades à cintre brisé avec retraites pénétrant des colonnes cylindriques ; au transept sud, les colonnes ont un chapiteau, l'un d'eux chargé de figures grossières,

les autres simples. Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants ; quelques-unes petites, à trilobe. Fragments de vitraux. Nombreux écussons sculptés, à l'intérieur et à l'extérieur : 1^o à 3 roues (?) (armes des seigneurs du Ros, qui passent pour avoir bâti la chapelle du nord); 2^o Palé (.). L'un de ces écussons est entouré d'un fragment d'inscription gothique en relief : AVANT . LAN . VI Sur un des piliers du chœur, inscription semblable : LAN : M : CCCC ET VI : ANS FUT : FAITE : CESTE : CHAPELLE. Dans le cimetière, pierre tumulaire de 2^m,15 de longueur sur 1^m,10 de largeur à la tête, 0^m,90 aux pieds, portant en creux deux grandes croix de forme ordinaire séparées par une simple ligne ; cette pierre recouvre sans doute deux personnages. — *Monuments militaires.* — Château de Comper. En ruines, sauf la maison d'habitation qui a été restaurée à une époque moderne. Plan général à peu près carré ; quatre tours, une à chaque angle, reliées entre elles par des courtines très élevées. Petit appareil de schiste irrégulier ; feuilles de fougère près de la porte d'entrée. Celle-ci à cintre brisé avec meurtrières et traces d'une herse. Doutes profondes, creusées dans le roc et alimentées par l'eau d'un étang qui borde la maison. Murs épais ; vastes salles ; grandes cheminées ; fenêtres carrées à croisée de pierre, large embrasure intérieure et bancs. Ce château, ancienne propriété des seigneurs de Montfort, a soutenu plusieurs sièges pendant les guerres de la succession et celles de la ligue ; démantelé par ordre de Henri IV, il appartenait, en dernier lieu, à la famille de Narbonne. (Voir dans les *Veillées de Larmor*, de M. Dulaurens de la Barre, des légendes sur ce château.)

CRÉDIN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul. Petit appareil irrégulier. Absence de corniche. Cloche en bronze, de moyenne grandeur, avec cette inscription en vieilles capitales : 1582 CETE TINPANE FVT FAITE PAR NICOLAS LE CERVOISIER FONDEVR. Portes à cintre brisé simple ou avec tores ; au sud, porche et porte plein cintre à retraites. Sablières du transept sud grossièrement sculptées, animaux, rinceaux. A la nef, fenêtres à cintre brisé simple, quelques-unes petites et très évasées à l'intérieur ; une à plein cintre et trilobe. Dans l'église, pierre portative, basse et cylindrique, de 0^m,20 de diamètre environ, avec quatre petits compartiments creusés de manière que le plein forme une croix pattée ; cette pierre sert de bénitier.

CROIX-HELLÉAN (la). — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale de l'Invention de la Sainte-Croix. Reconstituée en 1690. A l'est, fenêtres à cintre brisé. Deux tombes-levées en granit, toutes deux rectangulaires, de 2^m sur 0^m,80, recouvrant les restes des sieur et dame du Broutay ; on voit au-dessus leurs statues couchées, les mains jointes, la tête posée sur un coussin, les pieds appuyés, ceux du seigneur sur un lion, ceux de sa femme sur une levrette ; le seigneur

est tout armé (brassards, jambières, cotte de mailles, épée à sa gauche); sa femme est revêtue d'une longue robe à manches larges, un voile enveloppe sa tête en retombant de chaque côté; sur chaque tombe se trouvent, en outre, deux écussons : à celle du seigneur : 1° aigle à 2 têtes (du Broutay); 2° écartelé au 1 de Broutay, au 2 à 3 croissants, au 3 à un quadrupède passant surmonté d'un....., au 4 à 3 têtes d'oiseau (voir à Josselin); à celle de la femme : 1° écartelé au 1 de Broutay, au 2 à un arbre issant d'un croissant, au 3 au quadrupède, etc., au 4 à une fasce accompagnée de 3 merlettes; 2° écartelé au 1 de Broutay, au 2 losangé au chef chargé de croisettes (?), au 3 au quadrupède, etc., au 4 palé. — Chapelle Saint-Maudé. Suivant la tradition, cette chapelle aurait été construite à l'emplacement où les Bretons morts au combat des Trente ont été enterrés. Pèlerinages assez nombreux, surtout pour faire marcher les enfants. Forme rectangulaire. Grand et moyen appareil aux pignons, le reste en schiste irrégulier. Crosses aux pignons, celui de l'est surmonté d'une petite croix percée. Contreforts simples, adhérents. Clocheton d'ardoises sur le milieu de la nef. Portes à cintre brisé avec retraits et colonnettes; le portail ouest divisé en deux baies avec bénitier au trumeau, tympan plein, écussons unis, feuillage dans les retraits. Dimensions du monument dans œuvre : 16^m sur 7^m environ. Écussons sur les sablières : 1° à un arbre (?); 2° à 6 mâcles, 3, 2, 1 (.....); 3° semé d'hermines (Bretagne); 4° fleurs de lys (France). Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants, celle de l'est très grande, toutes bouchées en partie; à l'ouest, belle rose de style rayonnant. Piscines à trilobe et accolade, l'une d'elles avec fronton orné de trèfles et écusson à 3 pommes de pin (.....) — Au bourg, croix ancienne très épaisse, à bras pattés, haute de 2^m,60 au-dessus de la base, large de 0^m,60.

CRUGUEL. — *Monuments religieux*. — Eglise paroissiale Saint-Briec. Restes d'architecture gothique au nord, dans les fenêtres. — EPOQUE MODERNE. — *Monuments civils*. — Château et chapelle des Timbrioux. Imitation de l'architecture renaissance; l'une des fenêtres du château porte cette inscription : LOVIS DVBOT 1735.

GRÉE-SAINT-LAURENT (la) — *Monuments religieux*. — Eglise paroissiale Saint-Laurent. Double arcade à cintre brisé de chaque côté du chœur. Cloche de moyenne grandeur avec cette inscription gothique : (1^{re} ligne :) IE FUS FONDU A IOCELIN II^{cc} XXXII III QUARS PESSEE AU POUAIS ANGEVIN (2^e ligne :) VENDREDI XIII IEME DE MARS PAR LE SENGNEUR DE LA GREE † (et) CAPITAINE DE (3^e ligne :) ROHAN MARGUERITE FU APELLEE M VCC COUROIT POUR LAN.

GUÉGON. — *Monuments religieux*. — Eglise paroissiale Saint-Pierre et Saint-Cado (paroisse de Guégon). Plan primitif en forme de croix latine; un bas-côté de l'époque gothique au sud du chœur, à

l'aisselle du chevet et du bras. Petit appareil irrégulier avec des reprises en grand et moyen appareil. Crosses aux rampants du toit, au sud. Contreforts simples, adhérents, élevés. Pas de corniche. Gargouilles en pierre, personnages et animaux. Tour carrée sur l'inter-transsept, en pierres de petit appareil, avec flèche en ardoises; une tourelle circulaire accolée au nord-est renferme l'escalier. Au sud du chœur, porte de la renaissance à anse de panier, avec pilastres et entablement. Dimensions du monument dans œuvre : 32^m sur 8^m environ. Le carré du transsept est formé par quatre grandes arcades à cintre brisé et doublé, portées sur colonnes cylindriques engagées à chapiteaux romans (perles, feuilles recourbées). Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Sablières sans sculptures, avec cette inscription gothique en relief au nord de la nef : LAN § M. CCCC § lvi § FUT CEST BOAES CHARPÈTE ET MIS P E TRAMEL. A la nef et aux transsepts, petites fenêtres romanes, très évasées à l'intérieur; la fenêtre du fond du chœur a été bouchée. Au transsept sud, où est la chapelle du Couesby, restes de vitraux; on voit encore un chevalier et sa dame agenouillés, sans doute les sieur et dame du Couesby, avec leurs armes : d'or à 2 fasces de gueules (Carné?) et d'argent à 3 tourteaux de gueules (Peillac?). (Voir un dessin de M. de Bréhier aux Arch. de la Soc.) Le bas-côté sud du chœur, où est une chapelle dédiée à la sainte Vierge, et dont la toiture forme un pignon distinct de celui du transsept, est relié au reste de l'édifice par de grandes arcades plein cintre pénétrant des colonnes cylindriques; sur la sablière de cette chapelle, date de 1560 et quelques sculptures, anges, personnage dans la gueule d'un monstre; dans la même chapelle, fenêtre à cintre brisé et meneaux flamboyants, ornée d'un vitrail représentant, sous des figures de 0^m,60 environ, les apôtres avec les paroles du *Credo*, sur phylactères, en lettres gothiques et capitales romaines; on y voit aussi cette inscription : J̄A . THOME . CANON? VENETEN? RECTOR . DE . GVGON . ORATE..... et au bas, la date : 1563. Comme pendant à cette dernière chapelle, à l'aisselle du bras nord et du chevet, sacristie voûtée en pierre, éclairée par une fenêtre à cintre brisé et quatrefeuille, et communiquant avec le chœur par une porte à cintre brisé avec tores; on y voit une piscine à plein cintre et trilobe. Dans la chapelle du Couesby, deux pierres tumulaires avec dessins en relief, aujourd'hui très usés; sur l'une d'elles on distingue encore au sommet une croix florencée dans un trilobe (dessin de M. de Bréhier). Trois autres pierres semblables, près de la chaire, où sont représentées des têtes de mort; la présence de deux têtes sur une même tombe semblerait indiquer qu'elle recouvre les restes de deux personnes; ces cinq pierres, de forme rectangulaire, ont une longueur qui varie de 1^m,70 à 2^m sur une largeur de 0^m,60 à 0^m,70. Calice à base large, circulaire et ciselée, nœud sculpté, coupe à paroi presque droite. Dans la chapelle de la Vierge, tableau du saint Rosaire, daté de 1646.

— Eglise paroissiale Saint-Mélèce et Notre-Dame (paroisse de Tré-granteur). Plan en croix latine dont les bras sont assez larges pour former deux bas-côtés à la nef principale; le chevet est moderne. Grand et moyen appareil; en partie mélangé. Chacun des bras ou bas-côtés a deux pignons perpendiculaires à la toiture de la nef; crosses aux rampants. Gargouilles en pierre. Clocheton en ardoises sur l'intertranssept. Portail occidental à deux baies à anse de panier et accolade avec chou et crochets; autres portes à plein cintre. Dimensions du monument dans œuvre : 15^m sur 4^m environ, pour la nef seulement. Arcades, dont trois à chaque bas-côté, à cintre plein ou brisé pénétrant des colonnes cylindriques; l'une d'elles à chapiteau simple surmontant une torsade. Fenêtres romanes à plein cintre; une fenêtre à cintre brisé avec meneaux en fleur de lys et restes de vitraux. Traces de litre extérieure. Au haut de la nef, pierre tumulaire de 0^m,90 de largeur (une des extrémités est cachée sous le pavage du chœur); personnage sculpté en relief; c'est un chevalier avec une épée au côté et deux écussons à la tête, le tout très fruste. (Voir aux Arch. de la Soc. un dessin de M. de Bréhier.) Dans le cimetière, au-devant du portail, colonne qui peut remonter au xvi^e siècle. — Chapelle Notre-Dame-ès-Brières et Saint-Barthélemy (paroisse de Guéhenno). Fenêtres à cintre brisé, meneaux en flammes et quatrefeuilles. Fragments de vitraux. Rétable en pierre, grossièrement sculpté; on y voit, entre autres, la Salutation angélique. — A un kilomètre et demi environ de Lantillac, au milieu d'une lande, croix *Forhan*, de forme ordinaire; sur le fût est sculpté en relief un couteau, et au-dessous, sur une banderole, une inscription gothique qui semble composée de deux vers :
. MOY PASSEZ NO CŪ MA FAYCT OU VESEZ. Peut-être faut-il lire aux deux premiers mots du 2^e vers : *Noel Cuno*. (Voir en Saint-Nolff la croix de Ranuec.) Suivant les uns, cette croix aurait été élevée par un boucher; cette tradition vient sans doute de l'instrument qui y est gravé. D'après les autres, elle rappellerait le souvenir d'un crime commis en ce lieu. *Forhan* paraît être le nom de celui qui l'a érigée, car il n'y a pas aux environs de village ainsi appelé. (Voir une croix de Caro.)

GUÉHENNO. — *Monuments religieux*. — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Nouvellement reconstruite, grâce à la sollicitude et aux propres travaux de M. l'abbé Jacquot, recteur de cette paroisse. Quelques restes de l'ancienne église. Au sud, sacristie avec pignon à crochets, de grand et moyen appareil, dans lequel est percée une porte à anse de panier et accolade. Piscine à trilobe et accolade, avec un écusson d'évêque ou d'abbé. Bas-relief en pierre provenant de l'ancien porche, d'un seul morceau, long de 3^m,30 et large de 0^m,90, représentant différentes scènes de la passion de Jésus-Christ, la flagellation, le portement de croix, le crucifiement, la descente de croix et la mise au

tombeau. Inscription extérieure, en capitales romaines : CE PORTAL FVT FAI (et) LAN . MIL : D : XLVII. Dans le cimetière, riche calvaire récemment restauré avec intelligence par le recteur ; il se compose de trois croix portées sur deux socles superposés, assis eux-mêmes sur un gradin, les socles chargés de bas-reliefs sur les côtés et de personnages en ronde bosse à la partie supérieure ; le tout en granit ; hauteur totale : 9^m,60 ; tige de la croix principale, monolithe de 3^m,66. A cette croix est sculpté le Christ, avec la Vierge et saint Jean à ses pieds ; au-dessous, un personnage couronné, à demi couché, qui peut figurer la Synagogue endormie ou pleurant ; au-dessous encore, une Pitié ; aux autres croix sont attachés les deux Larrons. Au bas, un groupe représente Jésus portant la croix entre des soldats et sainte Véronique ; aux angles sont les quatre Evangélistes. Sur les côtés du socle supérieur sont figurés la prière aux jardins des Oliviers, la flagellation, le couronnement d'épines et l'ensevelissement ; sur le devant du socle inférieur, la descente aux enfers ; autour se dressent les statues des quatre grands Prophètes ; enfin, sur la corniche des socles, on voit des figures de démons, du feuillage, et l'inscription gothique : J . GUILLOIC . A FAICT . CESTE . CROUX . DE . P . LES . PROESSIÈS . 1550. L'ensemble produit un très bel effet. (Voir, aux archives de la Société, un dessin, avec légende, de ce monument, et un rapport de M. H. Jaquemet.) — Chapelle Saint-Michel (sur le mont Guéhenno). Plan rectangulaire. Grand et moyen appareil, en partie. Crosses aux rampants ; animal. Contreforts adhérents, inachevés. Clocheton en pierre, à l'ouest. Portes et fenêtres à cintre brisé. Dimensions du monument dans œuvre : 15^m sur 6^m environ. Au-dessus d'une des portes flanquée de chaque côté d'une figure, statuette de saint Michel terrassant le démon. — Chapelle Saint-Marc (à côté de celle de Saint-Michel, sur le mont Guéhenno). En ruines. Plan rectangulaire. Grand et moyen appareil, en partie. Contreforts simples, adhérents. Portes et fenêtres à cintre brisé ; l'une de ces dernières avec meneaux en flammes et quatrefeuille. Dimensions du monument dans œuvre : 10^m sur 6^m environ. Bénitier extérieur à trilobes et accolade. Traces d'écussons. — Frès du bourg, sur le chemin de Guégon, petite croix percée à jour, à bras pattés. Près de l'église, croix haute de 2^m,50 environ, semblable pour le sommet à la précédente, avec cette différence que le trou central est circulaire. Non loin du cimetière, croix moderne plantée sur une base ancienne, portant cette inscription gothique : DÕ JEHĀ LE GUEVEL LESNE FIST FAIRE CESTE CROUES LAN MILL : CINQ CĒTZ XXVII. — EPOQUE MODERNE. — *Monuments civils.* — Au bourg, maison dite *du Buron* ; sur une pierre qui provient de l'ancien bâtiment et qui sert aujourd'hui de linteau à une fenêtre, fragment d'inscription gothique : FIST : FAYRE LAN : MILL : V^{cc} XX † (et) VII. Sur une autre maison du bourg, au-dessus d'une porte à plein cintre : FAICT FAIRE PAR IAC : NOGRET

LAN 1675, avec les dessins, en relief, de tenailles et d'un marteau. — Château de Lémay; construction inachevée de la renaissance; portes plein cintre; fenêtres carrées avec pilastres et entablement; cheminées extérieures sculptées; quelques personnages, animaux et torsades; modillons à la corniche; toiture aiguë.

GUER. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-Dame (autrefois Saint-Gurval). Petite cloche avec cette inscription : IH̄MA 1630. Trois reliquaires en argent. Le premier, en forme de châsse, de 0^m,20 de longueur environ; petites statuettes couchées sur le couvercle; inscriptions gothiques sur banderoles indiquant le contenu du reliquaire : 1^o DE RELIQUIS B̄I BARTHELOMEI; 2^o DE..... D̄NI N̄RI IH̄U X̄PI; 3^o DE RELIQUIS . S̄CI GURVALI; 4^o RELIQUIE DE ROTL̄I (?) PVI (?) UBI D̄NS N̄R̄ IH̄C . X̄PC . FUT FLAGELLATUS; 5^o DE RELIQUIS S̄C̄E ANDREE; 6^o RELIQUIE S̄CA APOLLINA DEC̄ M M (*decem millia martyrum*); 7^o DE RELIQUIS S̄CI NICOLAI DE BAR (*i*); 8^o RELIQ̄E S̄CARM̄ VIRGIN̄U ET M̄RTĪRM..... Le deuxième reliquaire a la forme d'un quatrefeuille; le troisième, celle d'une petite croix ornée de losanges et quatrefeuilles, à bras terminés en trilobes. — EPOQUE MODERNE. — Au Tertre, croix avec inscription : I : MASSON 1605. — *Monuments civils.* — Au nord de l'église, maison en bois appelée la *Claire-Fontaine*, avec cette inscription au-dessus de la porte : QVI RIT ET MORD QVI MESDIT ET RAPORTE NENTRE CEANS JE LVI DEFENS LA PORTE FAICT AV MOIS DAOVST DE LAN 1630.

GUILLAC.— *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Bertin. Elle avait, il y a une douzaine d'années, la forme d'un T, avec double arcade au transept. Moyen et petit appareil. Crosses aux rampants du toit. Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants. Restes de vitraux à l'est; apôtres avec leurs noms en lettres gothiques. Dans le cimetière, croix ancienne, à gros bras pattés, haute de 2^m,90, et large de 0^m,60. — A 500^m du bourg environ, croix semblable à celle du cimetière, de 2^m,60 hors de terre sur 0^m,60 de largeur; on l'appelle la *Croix de la Brassée*, parce qu'on peut à peine l'entourer des deux bras. A côté de la pyramide de Mi-Voie, à peu près à moitié chemin entre Ploërmel et Josselin, croix moderne dans la base de laquelle est encastrée une pierre provenant d'un monument plus ancien et portant cette inscription : A . LA . MEMOIRE PERPETVELLE DE . LA . BATAILLE DES . TRANTE QVE . MGR . LE MARESCHAL . DE BEAVMANOIR A . GAIGNEE . DANS CE . LIEV . LAN . 1350. (Voir dans Ogée, à l'article la *Croix-Helléan*, toutes les discussions relatives à ce glorieux combat.)

GUILLIERS. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Un bas-côté au nord; chevet à cinq pans. Contreforts adhérents, à retraites. Cloche de moyenne grandeur avec une inscription gothique dont les mots sont séparés alternativement par une hermine et par une

fleur de lys : † LAN MIL V^{cc} XV S P (Saint-Pierre) R HAMON PRIEUR DE GUILLIER M JA HUREL ME FIST. Arcades à cintre brisé et doublé, pénétrant des piliers cylindriques ou polygonaux. Fenêtres à cintre brisé formant pignon à l'extérieur. Bénitier de forme à peu près cylindrique, à cuve polylobée, de 0^m,80 de diamètre environ, sans pied. Dans le pavage, pierre tombale de 1^m,60 de long sur 0^m,70 de large à la tête et 0^m,55 aux pieds, portant le dessin d'une épée. Calice en argent battu, à large base circulaire ciselée, nœud sculpté, coupe ouverte à paroi presque droite.

HELLÉAN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Samson. Deux cloches de moyenne grandeur avec inscription en capitales romaines; sur l'une : † POVR SERVIR A S SANSON A HELIEN (Helléan) 1599. Sur l'autre : † ME (*Messire*) MORICE NAYL E IAQVES BERNARD LE IEVNE MAR (2^e ligne:) GARITE SIMON ME NOMMERES 1599. — Près du bourg, sur la route de Josselin, large croix à bras pattés, haute de 1^m,70.

JOSSELIN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-Dame-du-Roncier. — Le vocable de cette église, autrefois chapelle, provient de la découverte faite il y a plusieurs siècles, dit-on, en ce lieu, d'une statue de la Vierge, sous des ronces toujours vertes. Nombreux ex-voto en cire. Pèlerinages le lundi et le mardi de la Pentecôte; on y amène particulièrement, de paroisses quelquefois très éloignées, des paysans, et surtout des femmes atteintes périodiquement ce jour-là d'une maladie incompréhensible qui leur a fait donner le nom d'*aboyeuses*; l'origine de cette maladie, qui ne remonte pas plus haut qu'au commencement du siècle dernier, est, dans le pays, l'objet d'une légende. Différentes époques de construction. Plan primitif en forme de croix latine; plan actuel à peu près rectangulaire; deux bas-côtés; maisons accolées encore à l'édifice. Grand et moyen appareil; irrégulier au chœur. Contreforts adhérents surmontés de pinacles ornés de choux et crosses, ainsi que les pignons du toit. Gargouilles en pierre, animaux, personnages, monstres engoulant des moines. Au nord de la nef et obstruant le bas-côté, tour carrée, massive, amortie en ardoises, postérieure au reste de la construction. Au sud, porte à anse de panier et accolade avec colonnettes et rinceaux; à l'ouest, deux baies à accolade séparées par un trumeau chargé de dais et cul-de-lampe, le tout dans une grande accolade flanquée de pilastres à pinacles, avec feuilles de vigne, de houx, de chêne et de chou dans les retraits. Dimensions du monument dans œuvre : 35^m sur 18^m environ. Sept travées d'architecture. Colonnes cylindriques engagées sur piliers, supportant de grandes arcades à cintre brisé, les unes par pénétration, les autres sur des chapiteaux simples ou ornés de volutes, de feuillage et d'animaux; au bas de la nef, la symétrie n'a pas été observée entre

les piliers de droite et ceux de gauche. Chœur voûté en pierre sur arcs ogifs; voûte semblable au-dessous de la tour, dans la salle de l'ancienne trésorerie. Grandes fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants, formant pignon à l'extérieur; petite fenêtre romane à droite du chœur; vitraux mutilés à compartiments variés; personnages de 0^m,60 à 0^m,70, fonds d'architecture, devises gothiques; écusson d'azur au sautoir engreslé d'or, cantonné de 4 besans de même, un écu en abyme, le tout surmonté d'une crosse et d'une mitre (Jean l'Épervier, évêque de Saint-Malo, xv^e siècle), (Voir à l'église de Ploërmel); saint André, saint Avertin, saint François; concert d'anges. Piscines à accolade trilobée ou polylobée. Dais et culs-de-lampe sculptés. Deux chapelles latérales au nord-est et au sud-est. La première, dite Chapelle de Clisson, autrefois dédiée à sainte Catherine, communique avec le chœur par deux grandes arcades à cintre brisé et doublé, reposant sur des colonnes à chapiteaux chargés de sculptures grossières, personnages, animaux et enroulements; niches, piscines, et même (ce qui est très rare) une fenêtre à accolade; traces de litre et de fresques qui ont été couvertes de badigeon; on y reconnaît encore une danse macabre avec inscriptions gothiques; au milieu de la chapelle, tombeau du connétable de Clisson et de Marguerite de Rohan, sa femme, (autrefois placé dans le chœur), récemment restauré en partie, de 2^m,70 de longueur sur 1^m,60 de largeur, en marbre noir, sur lequel se détachent les sculptures de marbre blanc; à la partie supérieure, les deux personnages, en haut relief, sont couchés les mains jointes, la tête sur un coussin; le connétable revêtu d'une cotte de mailles et d'un surcot, l'épée au côté, les pieds appuyés sur un lion; ceux de Marguerite reposent sur une levrette accompagnée de ses petits; dais et bordure de style flamboyant; bas-reliefs d'un seul côté du socle, moines mutilés sous des arcatures de même style; à la bordure, inscription gothique en creux : CHI GIST NOBLE ET PUISSANT SEIGNEUR MONSEIGNEUR OLIVIER DE CLISON JADIS CONNESTABLE DE FRANCE SEIG DE CLISON DE PORHOUE ET DE BELLEVILLE ET DE LA GARNACHE QUI TRESPASSA EN APVRIL LE IOUR SAINT IORGE LAN . M . CCCC ET VIJ PRIES DIEUX POUR SON AME AME. Dans la deuxième chapelle, celle de droite, on voit également des traces de fresques, entre autres des marguerites, des M couronnés, et la devise de Clisson : *Pour ce qu'il me plect*, plusieurs fois répétée sur des phylactères en lettres gothiques; communication avec le chœur par une porte à cintre brisé et par deux tréfoires aussi à cintre brisé, dont les meneaux sont disposés en rosaces et quatrefeuilles; l'un d'eux est orné, en outre, à son sommet, d'une fleur de lys, et l'autre d'un M (souvenir du connétable de France et de Marguerite, sa femme); cette chapelle est désignée sous le vocable de sainte Marguerite; c'est de là, sans doute, que les seigneurs de Josselin entendaient la messe; piscine à cintre brisé et

trilobe; restes de stalles en bois sculpté du xv^e ou du xvi^e siècle, provenant, dit-on, de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés. Caveau sépulcral des seigneurs de Porhoët, dans lequel on descend par la chapelle de Clisson; deux enfeux à plein cintre, au haut de la nef. Ancien cadran solaire. Jolie chaire à prêcher en fer battu, moderne. Inscriptions gothiques à l'extérieur, sur des contreforts : 1^o à la chapelle de la Vierge : CEST PIGNON FUT FAIT EN LAN MIL CCCC III^{xx} XI, et quelques lettres ou chiffres au-dessous : $\frac{F}{EC}$ (?) 2^o à gauche du portail occidental : CEST PIGNŌ FUT COMACE LE . XXIX^e JOUR DE MAY LAN . M . CCCC . LXX . 3^o à droite du même portail : CESTES CHAPELLES FUST COMACES LE V^e IOUR DE OCTOUBRE . LAN . M . III^{ctz} LXI . ; et au-dessus, un écusson à 3 têtes d'animaux (.....). (Voir une notice de M. de Bréhier sur les fresques de Josselin, Bull. arch. de l'Assoc. bret., congrès de 1853; un travail du même auteur sur l'église Notre-Dame-du-Roncier, *Revue de Bretagne et de Vendée*, février et avril 1858).

— *Vœux*. — Il serait bien désirable qu'on restaurât complètement et qu'on entretint avec soin les deux chapelles dont il est donné ci-dessus une description particulière. — Rue Saint-Michel, restes de l'ancienne église paroissiale et prieuré du même nom. Construction en appareil irrégulier; portes à cintre brisé et plein cintre; petites fenêtres romanes. — Chapelle Saint-Martin (ancien prieuré et paroisse). Plan primitif en forme de croix latine; il ne reste que le chœur tronqué et le bras sud avec son absidiole; les arrachements de l'ancienne nef permettent d'en mesurer la largeur. Petit appareil irrégulier. Grande élévation. Contreforts simples, élevés, peu saillants. Doubles colonnes grêles, engagées. Arcades plein cintre avec ou sans tailloirs; un chapiteau à volute a été creusé pour servir de bénitier. Chapelles voûtées en pierre avec culs-de-four. Fenêtres plein cintre, hautes et étroites, un peu évasées à l'intérieur. Traces de litre extérieure. (Voir l'Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne, par M. de la Monneraye, et un article de M. L. Galles dans le bulletin de la Société arch. du Morb. pour 1858.) — Chapelle de Sainte-Croix (autrefois prieuré et paroisse). Plan primitif en forme de croix latine; il reste un bras au nord. Petit appareil irrégulier. Contreforts peu saillants. Portes et arcades plein cintre sans tailloirs. Fenêtres hautes et étroites, à plein cintre, évasées à l'intérieur. (Voir l'Essai sur l'histoire de l'architecture, etc.) — Rue Saint-Michel, ancienne maison de retraite, en bois au sommet, le bas en pierre percé de six ouvertures à cintre brisé avec plusieurs retraits formés par des tores. — *Monuments militaires*. — Restes de l'ancienne enceinte de la ville, poterne, fossés. — Château de Josselin. Ancienne demeure de Clisson; mais il ne reste rien de la construction primitive, ou du donjon, qu'un souterrain conduisant au gué de la rivière; réédifié à la fin du xv^e siècle ou au commencement du xvi^e,

sans doute par Jean II, duc de Rohan, fils d'Alain IX et oncle de la reine Anne (voir à Saint-Samson); démolí en partie au xvii^e et au xviii^e siècle; ce qui reste, bien entretenu et habité aujourd'hui par M. le prince de Léon, dernier descendant de la famille de Rohan. Enceinte et fossés. Architecture militaire du côté de la rivière; trois tours rondes, très élevées, amorties en ardoises, reliées entre elles par des courtines couronnées de corbelets et machicoulis à accolade, et contre lesquelles est adossée la maison d'habitation avec fenêtres carrées, celles de l'étage supérieur surmontées de pignons à chou et crochets; tout ce côté, en petit appareil de schiste irrégulier, est bâti sur le roc à une assez grande hauteur; ruines d'autres fortifications à droite. Du côté de la cour intérieure, architecture civile, à l'exception d'une grande tour, isolée aujourd'hui, semblable aux précédentes, avec croisées de pierres aux fenêtres; richesse de sculptures; grand et moyen appareil de granit; toit très aigu; animaux en gargouilles et longs tuyaux en pierre terminés par des têtes de monstres (voir au château de Pontivy); portes à anse de panier ou plein cintre avec accolade; beaux escaliers de pierre; grande salle autrefois divisée en deux étages, avec cheminées en pierre larges de 4 mètres environ sur 4 mètres également de hauteur (c'est la hauteur des étages eux-mêmes); la cheminée du rez-de-chaussée, qui est la plus riche, est sculptée de feuillages de chêne et de vigne, de personnages et d'animaux, au milieu desquels, en grosses capitales ornementées, l'inscription : A PLVS, devise des Rohan; fenêtres carrées, à angles adoucis et accolade, avec meneaux en pierre; celles de l'étage supérieur, au nombre de dix, décorées de pignons et pinacles à chou et crosses; galerie découpée à jour avec une extrême variété, ornements flamboyants, fleurs de lys (armes de France), mouchetures d'hermines (Bretagne) (ce qui indique une époque postérieure à l'union de la duchesse Anne au roi de France) surmontées d'hermines au naturel, rinceaux, écusson de Rohan (7 mâcles), partout la lettre A (initiale d'Anne de Bretagne) sous une couronne ducal et la devise A PLVS; les trois dernières fenêtres de droite semblent faire partie d'un bâtiment ajouté qui n'est pas aligné dans la direction du précédent. (Voir Album de Cayot-Délandre et article de M. de Bréhier, bulletin de l'Association bretonne 1853.) — MOYEN-AGE ET ÉPOQUE MODERNE. — *Monuments civils.* — Nombreuses maisons en bois, à pignon, du xv^e et du xvi^e siècle; une datée de 1552; une autre de 1538, couverte de sculptures, personnages, animaux, feuillages, écussons mutilés. Chez M. de Bréhier, collection de sceaux et de monnaies; portrait de Simone d'Avaugour (1483), femme de Louis le Sénéchal de Carcado.

LANOUÉE. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre, Cloche de grandes dimensions, avec une longue inscription en capitales romaines : IHS MARIA IE FVS NOMMEE PAR ESCVIER IAN DE.

KARADREUX MATVRIN IOLLIVET (2^e ligne :) AVONS ESTE BAPTIZEE PAR
 DON IAN BOVIC CVRE IV BRIENT SEB ALLAIN IANNE LUCAS (3^e ligne :)
 PIERRE IOLLIVET M COVEISPEL PIERRE LVCAS TEZAVRIERS 1600
 (4^e ligne :) IAN DV PARC NOVS FIST. Tous les mots de cette inscription
 sont séparés alternativement par une fleur de lys et par une hermine :
 elle est, en outre, accompagnée de l'écusson de Rohan (mâcles) deux
 fois répété. Armoire à panneaux chargés d'ornements flamboyants; on
 y voit, entre autres sculptures, un Saint-Pierre sous une accolade à
 chou et crosses, et dans un autre compartiment les deux lettres B R.
 — Chapelle Saint-Mélec (à Pontméleuc, autrefois paroisse). Siège
 d'une commanderie de l'ordre de Malte. Additions et restaurations
 au XVII^e et au XVIII^e siècle. Plan en forme de croix latine. Appareil
 irrégulier. Contreforts simples, peu saillants. Pas de corniche. Clo-
 cheton d'ardoises sur le milieu de la nef. Deux petites cloches dont
 une avec cette inscription : IHS † MARIA † ST MELLEVC † LAN † 1650 †;
 l'autre sans inscription, mais de forme allongée. Porche au sud. Portes
 simples à cintre plein ou brisé. Petites fenêtres romanes à plein
 cintre.

LANTILLAC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-
 Dame. Petite cloche avec inscription gothique : (L ?) DE (CLÉGUENNEC ?)
 S DE TALHOUE LAN M V^{cc} LIII (ou LVI) M F TUAL RECTEUR
 (2^e ligne :) DOM I SANGON DOM L (SAGEL ?) CURES. Une arcade à cintre
 brisé sur simples tailloirs sépare la nef du transept sud. A l'est, fe-
 nêtre (aujourd'hui bouchée) à cintre brisé, avec meneaux en trèfles et
 quatrefeuille. Calice d'argent battu, à base large terminée par dix
 lobes arrondis, nœud sculpté, coupe très ouverte à paroi droite.

LIZIO. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-Dame.
 Restes de gothique du XVII^e siècle dans les arcades, les sablières et les
 fenêtres. Calice d'argent, à large base circulaire, ciselée ainsi que le
 nœud; coupe à paroi presque droite. — Chapelle Sainte-Catherine.
 Ancien prieuré, ayant appartenu, suivant la tradition, aux Templiers.
 Grande arcade à cintre brisé, séparant le chœur de la nef et reposant
 d'un côté sur la muraille, de l'autre sur un simple tailloir.

LOYAT. — *Monuments religieux.* — Au point de jonction de la
 route de Loyat et de celle de Ploërmel, vieille croix mutilée, à bras
 pattés très larges, haute de 1^m,30 environ. — *Monuments civils.* —
 Ruines du château de Lézonnet; porte à cintre brisé avec tores; tou-
 relle polygonale de grand et moyen appareil, amortie en ardoises, avec
 escalier de pierre qui conduit à une petite cloche sur laquelle est un
 écusson avec la date 1660.

MALESTROIT. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-
 Gilles. Diverses époques de construction : 1^o Epoque romane (carré du
 transept, chœur et bras méridional). Plan primitif en croix latine.

Petit appareil irrégulier. Hauts contreforts peu saillants. Dans le transsept, petite abside à cintre brisé et cul-de-four. Sur l'intertranssept, tour carrée en pierre amortie en ardoises. Toute cette partie voûtée sur arcs ogifs avec arcades à cintre brisé portées sur des faisceaux de colonnettes engagées, à chapiteaux ornés de volutes et de feuilles de refend; d'autres chapiteaux, chargés d'animaux fantastiques, se voient encastrés dans la façade sud de la nef. Au transsept, fenêtre haute et étroite à plein cintre, évasée à l'intérieur, en partie bouchée. 2^o Epoque gothique; styles rayonnant et flamboyant réunis (côté nord de l'édifice et nef du sud). Grand et moyen appareil. Plan rectangulaire pour la nef septentrionale accolée à l'église primitive dont elle forme une construction distincte. Chevet incliné vers le sud. Puissants contreforts avec retraites et pinacles, ornés au sud de personnages grotesques et des symboles de deux évangélistes, un lion et un bœuf. Corniche à retraites. Animaux en gargouilles. Entre les deux pignons de l'ouest, tourelle polygonale en pierre. Portes à anse de panier et accolade avec chou, crosses et colonnettes, divisées par un trumeau chargé de dais, cul-de-lampe et entrelacs; tympan à jour à celle du sud. Dimensions du monument dans œuvre : longueur, 30 mètres; largeur, 8 mètres pour chacune des deux nefs. Cinq travées d'architecture, y compris le chœur. Les deux nefs reliées par des arcades à cintre brisé et retraites pénétrant des piliers polygonaux. Lambris simple, très élevé. Entrants à têtes de crocodiles; sculptures sur les sablières : personnages dans des positions bizarres, chasse, figures grossières, écussons isolés ou tenus par des anges : 1^o au lambel à 3 pendants (.....); 2^o (de gueules) à 9 besants (d'or) (Malestroit); 3^o à 8 mâcles ou losanges, 4, 4, un croissant en abyme (.....); 4^o écartelé aux 1 et 4 à 5 mâcles (ou losanges), aux 2 et 3 à un lambel de 3 pendants (.....). A l'ouest de la nef méridionale, rose de style rayonnant; fenêtre de même époque au transsept; les autres fenêtres, en partie bouchées, à cintre brisé avec meneaux en trèfles, quatrefeuilles et flammes mélangés; celle de l'est très grande. Vitraux à compartiments variés, personnages de 0^m,50 à 0^m,70, scènes empruntées à la Bible : Jésus parmi les docteurs, le baptême du Sauveur, la Passion, etc.; quelques écussons : 1^o celui de Malestroit (voir ci-dessus); 2^o de gueules à une croix d'argent cantonnée de 4 épis de même (de la Morlaye); 3^o parti au 1 de la Morlaye, au 2 de gueules à 3 bandes ou chevrons d'or (.....). A la porte du sud, vantaux sculptés du xvii^e siècle. Cadran solaire sur ardoise, de 1617. Au nord de l'église, croix de pierre dont la base plus ancienne présente plusieurs faces trilobées. — Chapelle Sainte-Magdeleine (au bourg; autrefois paroisse, sous le nom de prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys). Passe pour avoir appartenu aux Templiers. Le plan primitif de ce monument, qui est aujourd'hui à peu près rectangulaire, semble avoir été celui d'un *tau* à un seul et peut-

être à deux bras (car on voit des arrachements au nord), mais d'un *tau* renversé par rapport à l'orientation habituelle des églises, les bras se se trouvant à l'ouest. Restes de construction romane au nord et à l'ouest, gothique à l'est et au sud, l'ensemble formant comme trois nefs dont deux parallèles allant de l'est à l'ouest, et la troisième à l'ouest, perpendiculaire aux deux autres, celle-ci avec une toiture particulière. Petit appareil irrégulier. Contreforts simples, adhérents, très épais. Point de corniche. Au sud-ouest, restes de clocher en pierre soutenu, indépendamment des contreforts, par deux petits arcs jumeaux à plein cintre; tour carrée à droite du portail occidental. Au-dessous du clocher roman, porte à cintre brisé simple dans un plein cintre. Dimensions du monument dans œuvre : 18 mètres de longueur environ sur 13 mètres de largeur, tout compris. Trois travées d'architecture de l'est à l'ouest. Les nefs reliées entre elles par de larges arcades à cintre brisé portées par pénétration sur piliers cylindriques ou polygonaux. Entrants à têtes de crocodiles dans la nef du sud. Au nord, fenêtre étroite, à plein cintre, visible aujourd'hui de l'extérieur seulement; au sud et à l'est (partie septentrionale), fenêtres de style flamboyant. Vitraux à compartiments variés; personnages de 0^m,60 environ; au chœur de la nef septentrionale, scènes de la vie de sainte Magdeleine, en partie masquées par un mauvais rétable; chaque tableau est expliqué par une légende, tantôt en caractères gothiques, tantôt en capitales romaines; nous rétablissons l'ordre de ces tableaux qui a été interverti, sans doute à une époque de restauration : CÔME . LE . ROY . ET . LA . ROINE . VOLÔR . MÔTER . SUR . LA . MER . PO^r . ALER . EN . VYAGE . A HIERUSALĒ . — CÔME . PAR . REQUESTE . DE . LA . MADALENE . LA . ROINE . FUST . GROSE . DU . FILZ . LAQUELLE . NAVOICT . PRU . CÔSEVOIR — CÔME . LA . ROINE . MOURUT . SUR . LA . MER . EN . PEINE . DÉFANT . ET . LE . ROY . LA . MIST . SUR . UNG . ROCHER . SON . ÉFANT (*avecque*) ELLE . — CÔME . SAINT . PIERRE . EST . ALLE . AVECQUE . LE . ROY . EN . IHERUALEM . ET . LUY . MONTRE . LES . SAINS . LIEUX . OU . FUT . NOSTRE . SEIGNEUR . — CÔME . LE . ROY . REVENANT . DE . HIERUSALĒ . VIT . SON . ÉFANT . SUR . LE . ROCHER . OU . YL . GETAIT . DES . PIERRES . EN . LA . MER . — CÔME . NRE . SCEIGNEUR . FIST : SORTIS . SEPT . DIABLES . DU . CORPS . DE . LA . MADALEINE . ET . LUY . PARDONNA . SES . PECHES . — CÔME . NOSTRE . SEIGNEUR . APARUT . A . LA . MADELLAINE

Au sommet, écussons : 1^o de gueules à 9 besants d'or (Malestroit); 2^o de gueules à une croix d'argent cantonné, etc. (Voir à l'église Saint-Gilles.) Autres vitraux à deux fenêtres du sud, avec des restes d'inscriptions gothiques. A l'une d'elles, le Père-Eternel tenant la croix où est attaché le Christ, la Vierge portant l'Enfant. A l'autre fenêtre : S. GREGROYR; et encore : REVERENDUS . IN . XPO . DNS . YVO . GUILLER Au sommet, écusson d'azur à une fasce d'or accom-

pagnée de 3 molettes (?) de même, une crosse passée derrière (.....); le même écusson se retrouve plus bas dans un compartiment où est figuré un évêque en prières, avec un autre personnage qui tient un calice dont la forme rappelle celui de Bréhardec, en Questembert. Croix semblable également à celle de Bréhardec, de 0^m,50 de longueur environ, en bois plaqué de cuivre, à branches ornées de feuillages et de dessins assez grossiers, symboles des évangélistes; croix pattée au revers. — *Monuments militaires.* — Quelques vestiges des anciennes murailles de la ville. (Cayot-Délandre.) — MOYEN-AGE ET ÉPOQUE MODERNE. — *Monuments civils.* — Nombreuses maisons du xv^e et du xvi^e siècle, en bois, à pignon et étages surplombants, avec ou sans sculptures. L'une d'elles, près de l'église Saint-Gilles, présente des scènes grotesques, une truie qui file, un chasseur qui sonne de la trompe, et, à côté de lui, comme pour le narguer, un lièvre jouant du biniou, enfin un homme qui bat sa moitié; on appelle ce dernier groupe *Malestroit et sa femme.* (Voir à Vannes, Questembert.) Au coin d'une autre maison, non loin de la précédente, se voient trois personnages, dont un homme en costume du temps et deux femmes ou plutôt deux sirènes, et au-dessous cette inscription : I : RICAST P GITV̄EL (*Gitunel?*) EN : APVIRLIS 1588. Dans une ruelle, au nord de l'église Saint-Gilles, sur un linteau de porte, se trouvent gravées en creux trois inscriptions en trois langues différentes, hébreu, grec et latin; la forme des lettres de la dernière les ferait remonter au plus au xvii^e siècle : 1^o (.....); 2^o γναθι σεαυτου; 3^o TERRA BREVE HOSPICIŪ EST PATRIĀ DEVS ÆTHERE NOSTRAM CŌSTITVIT, ETC.

MAURON. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Le plan primitif a été altéré; chevet à cinq pans. Petit appareil irrégulier. Contreforts adhérents, massifs. Dans la tour moderne, à l'ouest, a été encastrée une fenêtre du xvi^e siècle. Portail sud plein cintre à retraits, divisé par une colonne cannelée en deux baies à anse de panier; au-dessus et de chaque côté du portail, niches à cul-de-lampe et dais sculptés à accolades; dans les retraits, anges et personnages saints, feuilles de vigne et de chou; tympan plein dans lequel est gravée cette inscription gothique en vers mal alignés : LAN MIL VCC VINT † (*et*) V AU NŌ DE LA VSGE (*Vierge*) M^e (*Marie*) LA PORTE FUT MISE EN POINC P P MOENERIE. (Il existe encore dans le pays une famille de ce nom.) Au transept sud, porte à anse de panier avec pilastres et entablement. Dimensions du monument dans œuvre : 36^m sur 7^m environ. Dans les transepts, grandes arcades à cintre brisé pénétrant des colonnes cylindriques; le bras sud est divisé en deux parties dans sa longueur et forme deux pignons à l'extérieur. Lambris très élevé, sur arceaux à clefs pendantes. Entrails et sablières chargés de sculptures, animaux, figures, scènes grotesques, inscriptions gothiques; sur un des entrails de la nef : EN LAN MIL CINQ CENTZ VIGNT

ET UNG FUT LA CHARPATERIE ASISE DE GUILLAUME DUPRE CHARPÉTIER ET GUILLAUME DONOUR MINUISIER ET Iehan BOUSCART YVON GUILLART ALORS ESTONT THESORIES. Sur la sablière du nord de la nef : AVE MARIA IHS . G . DANOUR. Au nord du chœur : V̄O QUI DORMEZ TROP LEVEZ V̄O † (et) PENSEZ E LA MORT. Et à côté : § P § MOENERIE §..... DIEU LI DANT B̄ONE. Sur les sablières du transept sud, anges tenant des phylactères, écussons unis ou mutilés, date de 1552, avec les noms des trésoriers, à cette époque, et celui de CLEMENT JOSSET MINUISIER. Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants; une au sud, ornée d'un quintefeuille et flanquée, à l'extérieur, de deux animaux fantastiques. Vitraux dont les compartiments ont été, pour la plupart, dérangés de leur place primitive; scène de la Pentecôte, entremêlée avec le crucifiement de saint Pierre. Au portail sud, vantaux sculptés du XVI^e siècle, représentant, en plusieurs panneaux, la Création de la femme, la Tentation, Adam et Ève chassés du Paradis, le Meurtre d'Abel, l'Annonciation, la Naissance du Sauveur, l'Adoration des bergers, saint Nicolas, les symboles des Evangélistes, sainte Barbe, sainte Catherine, le martyr de saint Pierre, etc. A la sacristie, tableau du crucifiement, signé MOYRAVD, 1682, et portant en alliance les écussons : 1^o de gueules au lion d'or (Bréhant), 2^o burelé d'argent et de gueules (Volvire). (Voir un art. de M. S. Ropartz, dans la Revue de Bretagne et Vendée, septembre 1861.) — Au bourg, croix épaisse, à bras pattés très larges. — MOYEN-AGE ET RENAISSANCE. — *Monuments civils.* — Maisons en bois avec porchet. Autres avec portes de la renaissance, anse de panier et pilastres; l'une d'elles, près de la halle, est ornée d'un écusson à une bande accostée d'un lion (du Plessis). Monnaie carolingienne donnée au Musée par M. Piéderrière.

MÉNÉAC. — *Monuments religieux.* — Chapelle Sainte-Anne (près du château de la Riaie). Petit appareil irrégulier. Plan rectangulaire. Contreforts simples, adhérents. Flèche en ardoises sur le milieu de la nef. A l'ouest, porche et porte à cintre brisé. Dimensions du monument dans œuvre : 12^m sur 5^m environ. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entrants à têtes de crocodiles. Sculptures sur les sablières, figures, animaux, anges tenant des écussons unis ou mutilés; au sud, inscriptions gothiques : LAN : MIL : V^{CC} : QUATRE : KARO : DE BOTDEGAT ET FREIZ LE MOËNE SA FAME FIRET FAIRE CESTE CHAPELLE. Les sablières du porche, sculptées comme celles de la nef, ont aussi une inscription gothique : G : COHALĒ . G IARNIGON F (*firent* ou *fabriques*). Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants. — A un kilomètre environ du bourg, sur le chemin de Guilliers, lech bas, creusé postérieurement pour recevoir une croix.

MOHON. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul. Plan rectangulaire; un bas-côté au nord. Contreforts simples, adhérents. Gargouilles de pierre en forme de monstres. Au

sud, porte à cintre brisé avec tores; à l'ouest, porte plein cintre à retraites avec accolade à chou et crosses. Six travées d'architecture jusqu'au chœur. Arcades à cintre brisé et doublé pénétrant des colonnettes engagées sur piliers. Fenêtres à cintre brisé simple; celles du nord forment chacune pignon à l'extérieur. Deux tableaux, donnés par M^{me} de Sévigné, représentant *la Flagellation* et une *Descente de croix*. Calice à large base circulaire ciselée, nœud sculpté, coupe ouverte à paroi presque droite. — *Monuments militaires*. — Quelques vestiges du château de Bodégat (Cayot-Délandre), qui a été la propriété de M^{me} de Sévigné.

MONTENEUF. — *Monuments religieux*. — Dans le cimetière, grande croix en schiste dont le sommet est taillé en trèfle. A la sortie du bourg, sur la route de Réminiac, croix également en schiste, haute, peu épaisse, à bras pattés.

MONTERREIN. — *Monuments religieux*. — Eglise paroissiale Saint-Malo. Vieux ifs dans le cimetière. Plan en forme de croix latine; le bras sud très court; un bas-côté au nord. Petits contreforts adhérents, simples, peu saillants. Pas de corniche. A l'aisselle du bras nord et de la nef, tour carrée avec flèche en ardoises et tourelle circulaire contenant l'escalier. Au sud, porte plein cintre avec tores. Arcades plein cintre sans tailloirs; on voit les traces de celle qui séparait la nef du chœur. Fenêtres romanes, plein cintre, évasées à l'intérieur. Traces de litre extérieure. Entre le bras nord et le chœur, petite construction circulaire servant de sacristie, avec une arcade aujourd'hui bouchée à l'intérieur. Dans le cimetière, croix à bras pattés sécuriformes. Groupe en albâtre figurant le Père-Eternel qui tient le Christ, le Saint-Esprit entre eux. Deux calices, un grand et un petit, tous deux à base circulaire ciselée; coupe du petit à paroi droite; celle du grand a été changée. — A la sortie du bourg, sur le chemin de la Chapelle, croix à bras pattés de forme gracieuse.

MONTERTELOT. — *Monuments religieux*. — Eglise paroissiale Saint-Lor. Petite croix en cuivre, longue de 0^m,25 environ, creuse, de forme ordinaire, à laquelle est attaché un Christ à membres grêles, vêtu d'une sorte de caleçon, les pieds posés l'un sur l'autre; creux lui-même, il n'a que la moitié de son épaisseur.

NÉANT. — *Monuments religieux*. — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Connue aussi dans le pays sous le vocable de sainte Anne, du nom d'Anne-Toussainte de Volvire du Bois-de-la-Roche, dite la *Sainte de Néant*, morte en 1694, et dont on voit à l'église le portrait et le tombeau. Plan en forme de croix latine irrégulière, le bras sud lui donnant l'aspect d'un demi *tau*. Petit appareil mélangé. Toit particulier pour le transept sud, dont le faite est parallèle à celui de la nef. Contreforts simples, adhérents. Pas de corniche. Tour carrée de 1720,

au sud-ouest. Portes à cintre brisé simple; celle de l'ouest à anse de panier avec accolade à chou et crosses, et pilastres. Dimensions du monument dans œuvre : 24^m sur 6^m environ. Arcades plein cintre ou cintre brisé sans chapiteaux; autres à chapiteaux simples; autres doublés, pénétrant des colonnes cylindriques. Lambris à clefs pendantes. Entrails et sablières sculptés, anges tenant des banderoles, animaux fantastiques. Fenêtres plein cintre, évasées à l'intérieur; autres à cintre brisé, celle de l'est avec meneaux du xvii^e siècle et vitraux : le Père-Eternel tenant sur ses genoux le corps du Sauveur, le Christ, la Vierge et quelques apôtres. Dans le transept nord, deux pierres tumulaires, de 2^m sur 0^m,60 environ, portant chacune en relief une grande croix à bras pattés. Deux croix modernes dans le cimetière, dont une avec un écusson quatre fois répété, à 7 mâcles (Montauban, sieur du Bois-de-la-Roche).— A un kilomètre environ du bourg, sur le chemin de Tréhorenteuc, croix moderne sur une base ancienne portant en caractères gothiques le nom : R HOUDART. — ÉPOQUE MODERNE. — Chapelle Saint-Fiacre (au Bois-Bily). Datée de 1666 (peut-être époque d'une restauration). Six pierres encastrées dans le mur à l'extérieur, symétriquement, et sur chacune desquelles est gravée une croix pattée inscrite dans une circonférence. — *Monuments militaires.* — Château du Bois-de-la-Roche. Belle position sur une hauteur, rivière au pied. Plan en forme de fer à cheval; la maison d'habitation est moderne; restes de la construction primitive. A l'un des angles de la maison, grosse tour ronde en moyen appareil régulier, avec corbelets à trois retraites et machicoulis ornés de fausses sculptures en trilobes et accolades; amortissement en ardoises. Ruines du chevet de la chapelle, contreforts, fenêtres hautes et étroites, à cintre brisé; toutes les pierres sculptées de grand appareil provenant de cette chapelle ont été encastrées dans deux petits pavillons voisins; elles sont de style flamboyant. Quelques autres pans de murs avec d'épais contreforts. La seigneurie du Bois-de-la-Roche passa par alliance, au xiv^e siècle, dans la famille de Montauban, et, au xvi^e siècle, dans celle de Volvire. Le château fut assiégé pendant la Ligue, et détruit à la Révolution. Voir, aux Carmes de Ploërmel, les tombeaux de Philippe de Montauban et de sa femme.

PLEUGRIFFET. — *Monuments religieux.* — Église paroissiale Saint-Pierre. Nef romane. Contreforts adhérents, peu saillants. Porche au sud. Portes à cintre brisé avec retraites. Fenêtres à cintre brisé simple. Deux calices, un petit à base ciselée, coupe très large à paroi droite; un autre plus grand et plus orné, sculpté sur la base, au nœud, et jusqu'au milieu de la coupe. — *Monuments militaires.* — Au fond du vallon traversé par la rivière d'Oust, ruines du château de Griffet qui a donné son nom à la paroisse (Cayot-Délandre).

PLOERMEL. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Armel. Passe pour avoir été bâtie par les Anglais. Réparations aux XVII^e et XVIII^e siècles. Grand et moyen appareil. Plan en forme de croix latine, avec inclinaison vers le sud au chevet; une nef et deux bas-côtés. Contreforts adhérents surmontés de pinacles festonnés à jour et chargés, surtout au nord, de sculptures grotesques. Crosses et animaux aux rampants du toit. Nombreuses gargouilles figurées par des animaux ou des têtes grossières. A l'ouest, tour carrée en pierre, postérieure au reste de l'édifice, avec gargouilles et balustrade, et flanquée d'une tourelle polygonale renfermant l'escalier; date de 1740. Grosse cloche avec cette inscription gothique : † LAN MIL V^c LIII IE FUS FAICTE PAR M^e IULLIAN BOURDAYS TRESORIER; autre, petite, hors de service, avec la même date : † MIL V^c LIII; une troisième, semblable à la précédente, avec cette inscription en capitales : M PIERES HVET ME FIT FAIRE P^r 1582. Au nord, portail formé de deux baies à anse de panier et accolade à retraites et colonnettes, séparées par un trumeau, le tout richement sculpté de feuillages, fruits, personnages, images grotesques et scènes de la Bible avec devises gothiques; dais aux côtés sur trois étages, mais les statues manquent; les sculptures, qui mériteraient une monographie particulière, se prolongent dans l'encadrement des fenêtres qui surmontent les deux baies. Porte occidentale à plein cintre avec retraites et accolade. Dimensions du monument dans œuvre : 40^m sur 20^m environ, y compris les bas-côtés. Six travées d'architecture. Grandes arcades à cintre brisé, portées par pénétration sur piliers que masquent des colonnes engagées à bases larges et sans chapiteaux; nombreux culs-de-lampe. Naissances d'arcs ogifs pour les voûtes qui sont restées inachevées. Entrants à têtes de crocodiles; quelques sculptures sur les sablières : anges tenant des phylactères, animaux. Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants, surmontées chacune extérieurement d'un pignon; une fenêtre du nord porte sur un de ses meneaux la date 1556. Beaux vitraux assez bien conservés, dont chacun mériterait également une description particulière; le plus beau, dit de Saint-Armel, récemment restauré, au bras nord, représente en plusieurs tableaux la vie de ce saint; des devises gothiques placées au-dessous de ces tableaux, dont l'ordre a été malheureusement interverti, expliquent : C^{oet} . S^t . A^{el} . PRIST . LE GUIRE . ET . AMENAST — C^{oet} . S^t . A^{el} . GESTA . LE GUIRE . EN . SEICHE. (Une rivière de ce nom arrose la paroisse de Saint-Armel, évêché de Rennes.) — C^{et} . S^t . ARMEL PRECHE . † (et) . GUERIT . Ū . LADRE . P..... — C^{oet} LĒGE NŌCIA A S^t . ARMEL . SA MORT . † (et) . C^{oet} IL TRAPASSA — C^{oet} . S^t . ARMEL . FUST . RECUST . PAR . LE . DUC — C^{ot} . S^t . A^{el} . DEVAIT . LE . DUC OE (*Hoel*) A SA VĒUE GUERIT..... — COMENT..... DU ROE VĪT QUERIR S^t . ARMEL . Ē BRETAIE — C^{ot} . S^t . ARMEL . PRĒT . CŌIE DE SES . COMPAGNŌTS. (Voir

la description de cette verrière par M. Le Coq, bulletin de l'Association bretonne, congrès de 1853.) A la chapelle de la Vierge, tableau de la Cène avec la date 1602; à celle de Sainte-Marguerite, dates de 1570 et de 1602; au-dessus du portail nord, scènes de la Pentecôte, avec cette inscription gothique : **M V^{cc} XXXIII YVON AUDREN A DŌNE CESTE VITRE DIEU LUY PARDOINT**; un des panneaux enlevés portait aussi la date de 1602. Au sud, restes de vitraux figurant l'arbre de Jessé. Le tout entremêlé d'écussons : 1^o parti d'hermines et d'azur à 10 étoiles d'argent (Kerméno); 2^o d'hermines au greslier de sable enguiché, lié et virolé de gueules (Rogier); 3^o parti de Rogier et d'azur à une fleur de lys d'argent, au chef vairé d'argent et de gueules (Québriac); 4^o d'hermines plein (Bretagne); 5^o d'azur au sautoir engreslé d'or cantonné de 4 besants de même, un écu en abyme, (Jean l'Epervier, représenté lui-même à une fenêtre voisine du vitrail de Saint-Armel; voir à l'église de Josselin). Piscine à accolade. Au sud, bénitier polygonal sculpté de feuillage et d'animaux. Dans le transept sud, statues tumulaires, en albâtre, des ducs de Bretagne Jean II et Jean III, provenant du couvent des Carmes, grandeur plus que naturelle, mains jointes, lions aux pieds, dais à la tête qui repose sur un coussin; épées et écussons, échiqueté au franc canton d'hermines pour Jean II, hermines plein pour Jean III; ces deux statues ont été réunies sur un même socle lors de leur restauration en 1821. Animaux sculptés et nombreux écussons mutilés, à l'extérieur de l'église. Vantaux du portail nord, du xvi^e siècle, avec les figures des apôtres. — *Vœux*. Cette église, très remarquable sous plusieurs rapports, aurait besoin de restaurations nombreuses. — Chapelle Saint-Antoine. Plan de forme rectangulaire. Contreforts adhérents à simples retraites. Grandes portes à cintre brisé. Fenêtres de style flamboyant, à moitié bouchées. — Chapelle Saint-Marc (au château de Malleville). De forme presque carrée, avec trois faces pignonnées au chevet. Petit appareil irrégulier. Crosses et animaux aux pignons du toit. Contreforts adhérents, à retraites. Portes à plein cintre. Dimensions du monument dans œuvre : 7^m sur 5^m environ. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entrants et sablières sculptés, rinceaux, figures, anges tenant des écussons unis. Fenêtres, hautes et étroites, à cintre brisé et trilobe. Vitraux; au milieu, le crucifiement avec la devise gothique : *Vere Filius Dei erat iste*; l'ensevelissement, saint Pierre et sainte Barbe; à la fenêtre de gauche : saint Claude, avec deux écussons : 1^o d'hermines à une fasce de gueules accompagnée en chef de 3 merlettes de sable (.....); 2^o parti du précédent et d'hermines au greslier de sable (Rogier); sur des dessins de piliers, les lettres DA et IM; la fenêtre de droite est divisée en deux compartiments : dans le haut, la Résurrection; au bas, saint Armel et cette inscription gothique : **CESTE CHAPELLE ET VIT^{es} FURET FAICTES LAN MIL CINQ CENTZ XX.** —

Dans le cloître de l'ancien couvent des Carmes, gisent les débris de plusieurs tombeaux provenant de la chapelle démolie il y a une cinquantaine d'années, et dont on voit encore l'emplacement dans le jardin. C'est là que se trouvent quatre statues tumulaires en granit, de grandeur plus que naturelle, entre autres celles de Philippe de Montauban et de sa femme Anne du Chastelier, le premier en armes avec son épée couchée sur lui, tous deux les mains jointes, un ange de chaque côté de la tête. Le tombeau de Philippe de Montauban, élevé sur un large socle orné de feuillage, est bordé d'une galerie de moines en prières, statuette en relief de 0^m,70 de hauteur environ, séparées entre elles par de petits contreforts; au-dessus de leur tête se lit cette inscription en caractères gothiques : . CY . GIST § HAULT § ET . PUISSANT . SEGNE^s . PHĪLS § DE . MŌTAUBĀ . CHR . BARŌ . DE . GRE . NOVILLE . DE . BASOGES : ET . DE . SĒS . VICŌTE . DU . B . DE . LA ROCHE . CHĀCELIER . DE . BRETAGNE . FŌDE^s . DE CESTE . CHAPELLE . QĪ . DECEBDA . A . VĒNES . LE . P̄MIER . IO^s . DE . IULLET LĀ MIL . V^{cc} . XIII . DIEU . LUY . FACE . P̄DŌ Ā (*Amen*). — *Vœux*. Ces statues, devenues propriété particulière, ne sont pas conservées avec tout le soin désirable. — Croix de la Mare-Farand, aujourd'hui renversée; sommet formé d'un demi-cercle polylobé. (Voir à la chapelle Saint-Léon en Glénac.) Croix de Roblains; Il n'en reste que le sommet carré, sculpté de chaque côté (voir la croix de Castric, en Saint-Avé), et la base représentant sur deux de ses faces la Passion de Notre Seigneur, et sur les deux autres, dans des cartouches, un chevalier armé et une châtelaine. A la sortie de la ville, sur le bord de la route de Mauron, sommet de croix renversée, carré avec accolade. — *Monuments militaires*. — Il ne reste de l'ancienne enceinte de la ville que quelques pans de murs à machicoulis, avec corbeaux minces à retraites. (Voir une note de M. l'abbé Guilloux, bulletin de l'Association bretonne, congrès de 1853, et un dessin du même auteur aux archives de la Société.) — A un kilomètre de la ville, près de l'étang du Duc, ruines d'un château féodal sur une hauteur. — MOYEN-AGE ET ÉPOQUE MODERNE. — *Monuments civils*. Maisons en bois à étages surplombants, sculptées de feuillage ou de figures grimaçantes; l'une d'elles, chargée de sauvages et de personnages dans le costume du règne de Henri III, porte la date : 1586, et, au-dessous, le nom de I . CARO . Hôtel du duc de Mercœur; cheminée sculptée avec monogramme. Autres maisons en pierre, avec modillons et fenêtres à pilastres. Hôtel où descendit Jacques II d'Angleterre; croissant au-dessus de la porte. — ÉPOQUE MODERNE. — *Monuments religieux* — Au couvent des Ursulines (ancien couvent des Carmélites), rétable en bois, du XVII^e siècle, richement sculpté, à 3 étages.

PLUMELEC. — *Monuments religieux*. — Eglise paroissiale Saint-Melec. Additions en 1689. Quenouilles en ex-voto. Plan en forme de

croix latine, à un seul bras, au sud; un bas-côté au nord. Petit appareil irrégulier. Contreforts élevés, simples, peu saillants, avec d'autres plus modernes. Point de corniche. Grosse tour carrée sur le transept sud portant la date de 1626, avec flèche en ardoises. Porche au sud, communiquant avec l'église par une arcade à cintre brisé enclavée dans une autre semblable, avec gros tores et colonnettes cylindriques à chapiteaux romans (figures, personnages). Dimensions du monument dans œuvre : 32^m sur 12^m environ, y compris le bas-côté. Arcades à cintre brisé et doublé sur piliers à simples tailloirs; l'un d'eux orné d'une dentelure et d'une ligne de perles. Lambris à clefs pendantes. Entrails à têtes de crocodiles. Sculptures sur les sablières, personnages, fleurons, écussons unis, animaux fantastiques, date de 1672 au chœur, inscription gothique en relief au nord de la nef : **L M V^o II CE FAIT ET LEVE P J NIVET.** Dans le bas-côté, autre inscription gothique sur un phylactère tenu par des anges : **M : V : C . LIII CE . BOAIS . FUT . FAICT . P . ANTHOÏE . NIVET.** Fenêtres à cintre brisé et doublé; une petite à trèfles et quatrefeuille; une autre romane, à plein cintre (aujourd'hui bouchée); ces deux dernières au nord. A une fenêtre du même côté, deux écussons : 1^o d'argent à une croix de sable (Cadoudal); 2^o de sable à un lion (?) d'or. Restes de litre extérieure. — Chapelle Saint-Aubin. Vieux ifs dans le cimetière. Nombreuses quenouilles chargées en ex-voto. Plan en forme de croix latine; nef restaurée à une époque moderne. Grand et moyen appareil. Le chœur est plus élevé que le reste de l'édifice; crosses au pignon. Contreforts simples, adhérents. Double larmier. Sur le transept nord, tour carrée en pierre, avec flèche en ardoises. Porche au sud, communiquant avec la chapelle par une porte à cintre brisé et retraites. Dimensions du monument dans œuvre : 6^m de large au chœur. Entre la nef et le chœur, grande arcade plein cintre à retraites, ornée d'écussons mutilés; on y reconnaît encore un sautoir (Brignac). Lambris sur arceaux à clefs pendantes, sur lesquelles les armes de Bretagne sont plusieurs fois répétées. Entrails et sablières chargés de sculptures très remarquables, quoiqu'elles aient souffert quelques mutilations, animaux fantastiques engoulants, anges tenant des écussons, armes de Callac : (d'or) à 2 fasces nouées (de sable) accompagnées de 9 merlettes (de même), 4. 3. 2., fleurons, phylactères, rinceaux de vigne, nombreux personnages figurant plusieurs tableaux de la Passion, animaux, scènes grotesques, entre autres celle du renard qui prêche aux poules, etc. Au-dessous des sablières, des deux côtés du chœur, inscription gothique en creux : † DE PAR : JESUS : LAN : MIL : CINQ : CENTZ : ET : TRAEZE : JEHAN : DE CALLAC : SEIGNEUR : DE : ROHEAN : † (et) DE LA SAULDRAYE : POUR : SON : ENFFEU : PROHIBITIF : † A SES : HOIRS : FIST : CEST : CHANCEAU : CONSTRUYRE : † FAIRE : DIEU : LUY : PARDOINT . . ET A FEUZ : NOBLES : GENS : JACQUETTE : DE KMENE (?) :


SA COMPAGNE : † A MISIRE : HERVE : DE CALLAC : SON FRERE : A MAURE : DE CALLAC : SON FILZ : † A TOUZ : LEURS : AMIS : AMEN : JEHAN † GUILÉMOT : NYVET : ONT CE : BOYS CI : FAIT. (La famille Nivet existe encore à Plumelec; suivant une légende répandue dans le pays, les habiles sculpteurs de cette chapelle demeuraient au village de la Ville-Heu, à deux kilomètres environ de Saint-Aubin; ils en venaient chaque matin et y retournaient chaque soir, après leurs travaux, montés sur un cheval de bois construit par eux.) Fenêtres à cintre brisé (celle du fond du chœur en partie bouchée); meneaux en fleur de lys à une fenêtre du bras sud; sur une autre sont sculptées les armes de Callac et de Brignac; la même présente dans son vitrail un écusson parti au 1 vairé d'or et d'azur au chef de gueules (Pinieuc?), au 2 de Callac. Piscine à accolades et pilastres. Les divers écussons ci-dessus décrits sont partout répétés, séparément ou en alliance. Devant l'autel, pierre tombale rectangulaire, portant en creux une petite croix pattée. Ossuaire de 1690. A l'extérieur du chœur, au-dessous de la corniche, inscription gothique qui n'est autre que celle de l'intérieur répétée en partie : † LAN : MIL : CINQ : CENTZ : ET : TRAEZE : JEHAN : DE CALLAC : SIGNEUR : DE : ROHEAN : † DE LA SAULDRAYE : POUR : SON : ENFEU : PROHIBITIF : † A SES : HOIRS : FIST : CEST : CHANCEAU : CONSTRUYRE : † FAIRE : DIEU : LUY : PARDOINT : AMEN. Dans le cimetière, croix à larges bras pattés, haute de 1^m,80 environ. — Chapelle Saint-Maudé. Petite, rectangulaire. Portes et fenêtres à cintre brisé; restes de meneaux à la fenêtre de l'est (aujourd'hui bouchée). A l'extérieur, au sud, grand écusson sculpté aux armes de Callac (à 9 merlettes, etc.); le cimier se termine par une tête de bête et porte lui-même un écusson dont on ne voit plus que 5 merlettes; cette sculpture a donné lieu à une légende d'après laquelle le pays, autrefois tout couvert de bois, aurait été délivré par saint Maudé d'une bête féroce qui le dévastait; comme témoignage, on montre sur le mur de la chapelle la bête et ses *quatorze* petits. — A la sortie du bourg, route de Vannes, croix à bras pattés très larges, dite *Croix plate*. A Locmaria, ruines d'un prieuré de femmes. — *Monuments militaires*. — Près du manoir de Callac, motte féodale appelée le *Vieux-Château*. (Cayot-Délandre.) — MOYEN-AGE ET ÉPOQUE MODERNE. — *Monuments civils*. — Château de la Sauldraye. En ruines; à la porte d'entrée, machicoulis sur corbelets, avec une tourelle polygonale à gauche; corps de logis du xvi^e siècle, personnages et animaux sculptés à la corniche, fenêtre carrée avec accolade à chou et crosses; au milieu, écusson porté par trois anges : écartelé au 1 de Callac, au 2 à 3 fers de chevaux (?), au 3 à 3 merlettes accompagnant un franc canton, au 4 à 3 haches (Sauldraye); autre écusson, à gauche, parti de Callac et de 3 quintefeilles (Sérent ou Estimbric); autre encore, à droite, parti de Callac et de Brignac (de gueules au sautoir d'argent). — Château

de Callac; fenêtres à accolade avec pignon orné de chou, crosses et animaux; riche collection de portraits historiques. (Cayot-Délandre.) — Château de Cadoudal; portails à plein cintre de la renaissance, corbelets et machicoulis.

QUILY. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Nicodème. Sous le porche, coffre à panneaux sculptés de style flamboyant.

RADENAC. — *Monuments religieux.* — Chapelle Saint-Fiacre. Elle passe pour avoir appartenu aux Templiers. On y vient en pèlerinage demander la guérison des coliques. Plan en forme de *tau* à un seul bras, au sud; un bas-côté également au sud. Construction partie en grand et moyen appareil, partie en appareil irrégulier. Toiture particulière pour le bas-côté, avec crosses au pignon. Contreforts simples, adhérents. Gargouilles en pierre. Flèche en ardoises sur le transept, un peu à droite du chœur. Portes à plein cintre ou cintre brisé avec tores, colonnettes et accolade à chou et crochets. Dimensions du monument dans œuvre : 16^m sur 12^m environ, y compris le bas-côté. Trois travées d'architecture. Arcades plein cintre ou cintre brisé sur chapiteaux simples ou pénétrant des colonnes engagées. Sur la sablière du transept, inscription peinte en caractères gothiques (quelques mots sont encore cachés par le badigeon) : VOYEZ LE GRANT EMBRASEM̄T : QUE DIEU DAVANT LE DEFINEMENT ꝛ DU JUGEMENT (*que ?*) PROCEDEZ : ON ENFER DEMOURRA VUYDEZ : SATHAN A SI BIEN PROCURE : Q̄ ENFER ENSEMBLE. SERA. POUR TOUT PURGER : MISER : NY A PLUS RIENS OU BAS DENFER CORPS † (*et*) AMES AMAINE ENSEMBLE : CROYSEZ LEURS TO^sMENS FEU † (*et*) FAM^{ble}. Il ressort de cette inscription qu'il y avait des peintures sur le lambris ou sur le mur de ce transept, peut-être une danse macabre; l'auteur semble, en outre, faire allusion à un procès qui, à ce qu'il paraît, durait depuis longtemps, et dans lequel les deux parties déployaient une égale fourberie. Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants; celle de l'est, en partie masquée par un mauvais rétable, est toute en quatrefeuilles (rare). Restes de vitraux; nombreux écussons : 1^o losangé (?) d'or et d'azur (.); 2^o de gueules à l'épée d'argent en pal, pointe en bas (Lantivy); 3^o parti de France et de Bretagne; 4^o écartelé au 1 et 4 de gueules à 9 mâcles d'or (Rohan), aux 2 et trois d'or, à 3 chabots de gueules (Chabot); 5^o d'azur aux billettes sans nombre d'or, au franc-canton de gueules chargé d'une épée d'argent (Lantivy); 6^o parti de Rohan et de Rieux (d'azur à 9 besants d'or); 7^o écartelé aux 1 et 4 d'argent au lion rampant de sable au chef d'hermines, aux 2 et 3 de sable à l'aigle éployée d'argent (.); 8^o d'azur à 10 étoiles d'argent (Kerméno); 9^o d'argent à un arbre de sinople accompagné de 2 tourteaux de gueules (.). Piscine à cintre brisé, avec trilobe et accolade, surmontée d'une sorte de clocheton festonné. Bénitier extérieur au transept, à cintre brisé et

trilobé. Statue en pierre de la sainte Vierge, avec dais et cul-de-lampe, xvi^e siècle. Un des piliers, à droite du maître-autel, portait des fresques avec inscription gothique; découvertes en partie, en 1857, par M. de Bréhier, de Josselin, elles ont été, depuis cette époque, entièrement *rebadigeonnées*. Statuette de saint Fiacre, en argent, haute de 0^m,20 environ, contenant des reliques du saint; écusson au bas avec l'inscription gothique : M : G : DE : KERMENO. (Cette famille avait fait une fondation au profit de la chapelle; voir les armes ci-dessus.) Main en cuivre renfermant des reliques de saint Guillaume, avec cette inscription de la fin du xvi^e siècle : S . GVILLE. Deux dalmatiques du xvi^e siècle (aujourd'hui au Musée). Deux devants d'autel en cuir du xviii^e siècle. (Voir, aux archives de la Société, une notice et des dessins de MM. de Bréhier et L. Galles.) — *Vœux*. — Il serait bien à désirer qu'on reprît, et cette fois pour en conserver le résultat, le travail de restauration commencé pour les peintures et les inscriptions de cette curieuse chapelle.

RÉGUINY.— *Monuments religieux*.— Eglise paroissiale Saint-Pierre. Crosses aux pignons. Portes à cintre brisé simple ou à retraites. Fenêtres à cintre brisé; celle du fond du chœur (aujourd'hui bouchée) a encore des meneaux disposés en flammes et quatrefeuilles. Dans le cimetière, croix avec accolade au sommet. Lech (ou colonne milliaire) cylindrique, de 1^m,80 environ hors de terre. — Chapelle Saint-Clair (auprès de l'église paroissiale). Grand et moyen appareil en partie; en partie appareil irrégulier. Chevet à 3 faces pignonnées de la renaissance, avec crosses, gargouilles et fenêtres plein cintre à retraites intérieurement et extérieurement; une fenêtre à cintre brisé, avec meneaux en trilobes et quatrefeuille. Portes à cintre brisé simple ou à retraites; une à anse de panier. Tombeau dit *de saint Clair*, composé d'une pierre plate supportée par quatre petits piliers polygonaux, reposant eux-mêmes sur un socle en pierre peu élevé; sur la pierre supérieure, longue de 1^m,85 et large de 0^m,90 à la tête, 0^m,70 aux pieds, est couchée la statue du saint, en costume d'évêque, avec la mitre et la crosse; on lit à côté cette inscription en capitales romaines : S^r : CLAIRE ENTERRE ICY LE X : OCT : 96  Cette pierre était primitivement plus épaisse; la face qui porte la statue a été retaillée, et l'on voit encore, à la bordure, la partie inférieure de lettres également capitales qui composaient une première inscription; on lit assez facilement quelques mots : du côté sud : LE SEPVL DE S CLAIR; à l'est : EVESQVE.

ROC-SAINT-ANDRÉ (le). — *Monuments religieux*. — Eglise paroissiale Saint-André. Bâtie sur le sommet d'un roc élevé. Vieux ifs dans le cimetière. Le plan primitif semble avoir été en forme de 1/2 T; aujourd'hui il y a deux transsepts, un petit au nord, un large au sud. Petit appareil irrégulier. Absence de corniche. A l'ouest, clocheton carré en pierre, à deux baies. Porte à anse de panier au bras sud;

autres à cintre brisé avec tore. Arcades reliant le chœur, savoir : une au transept nord, trois au transept sud, à cintre brisé et doublé, pénétrant des piliers polygonaux ; le bras sud était, en outre, divisé en deux parties, dans sa profondeur, par une double arcade. Fenêtres à cintre brisé. Piscines et niche extérieure à cintre brisé et trilobé. Nombreux écussons mutilés, intérieurement et extérieurement. Trois tableaux du peintre breton Lhermitais (xviii^e siècle).—ÉPOQUE MODERNE.—*Monuments civils.* — Beau pont en pierre de 13 arches, construit en 1760.

ROHAN.—*Monuments religieux.*— Eglise paroissiale Saint-Gobrien. Petit appareil irrégulier. Point de corniche. Portes à plein cintre simple ou à cintre brisé avec tores. Arcade plein cintre simple. Petites fenêtres romanes évasées à l'intérieur ; l'une d'elles taillée en partie dans une pierre tumulaire dont la tête était plus large que les pieds. — *Monuments militaires.* — Vestiges de l'ancien château de Rohan.

RUFFIAC.—*Monuments religieux.*— Eglise paroissiale Saint-Pierre. Restes d'une ancienne construction ; vieux ifs dans le cimetière. Petit appareil irrégulier. Contreforts simples, adhérents, peu saillants. Absence de corniche. Au sud, portail plein cintre à trois retraites, avec colonnettes à chapiteaux simples. Entre le chœur et la nef, grande arcade à cintre brisé sur simples tailloirs. Au nord de la nef, petite fenêtre romane, très étroite, à plein cintre, évasée à l'intérieur ; au sud, fenêtre à cintre brisé avec des écussons sculptés sur les côtés : 1^o à 3 bourdons en pal (La Bourdonnaye), plusieurs fois répété à l'extérieur ; 2^o à 3 feuilles de rue (La Ruée). Traces de litre extérieure. Dans le cimetière, croix à bras recroisetés, et les cinq trous. Calice à large pied circulaire ciselé, coupe très ouverte à paroi presque droite. — ÉPOQUE MODERNE. — *Monuments civils.* — A côté de l'église paroissiale, maison avec cette inscription : M : PIERRE LORES 1630.

SAINT-ABRAHAM. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Etienne. Croix latine irrégulière ; un bas-côté au nord. Petit appareil mélangé. Contrefort très simple, peu saillant, au sud. Absence de corniche. Grosse tour carrée au nord-ouest, avec flèche en ardoises. Au sud, porte à cintre brisé simple. Arcades semblables ; quelques piliers polygonaux. Fenêtres à cintre également brisé, meneaux flamboyants. Restes de vitraux. Petit calice d'argent doré battu, coupe très ouverte à paroi presque droite, pied et nœud sculptés, large base à dix lobes arrondis, sur lesquels sont gravés les instruments de la Passion ; au-dessous, inscription en caractères grossièrement faits : CE CALISE PR (*pour*) SERVIR A LEGLISE DE S ABRAM 1604.

SAINT-ALLOUESTRE. — *Monuments religieux.* — Chapelle Sainte-Barbe (au bourg). Plan rectangulaire. Grand et moyen appareil. Crosses aux pignons. Contreforts simples, adhérents. Larmier. Clocheton en

Pierre, à l'ouest. Porte à anse de panier et accolade. Dimensions du monument dans œuvre : 10^m sur 6^m environ. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Quelques rinceaux sculptés sur les sablières. Fenêtres à cintre brisé; celle de l'est avec meneaux flamboyants. Restes de vitraux; entre autres, écusson de gueules à 9 besants d'or (.).

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Brieuc. Petit appareil irrégulier; feuilles de fougère au nord. Contreforts simples, peu saillants. Point de corniche. Clocheton en ardoises sur le milieu de la nef. Portes simples à cintre plein ou brisé. Fonts baptismaux dont le pied polygonal est orné de petits pilastres séparés par des trilobes.

SAINT-GOUVRY. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Gouvry. Porte à cintre brisé simple. Fenêtre de l'est à meneaux formant fleur de lys, avec quelques écussons : 1^o de Bretagne; 2^o de gueules à 9 mâcles d'or (Rohan); 3^o parti de Rohan et de Bretagne; 4^o d'argent (?) à 3 merlettes de sable, au chef chargé de 3 besants d'or (.); 5^o de sable à 7 mâcles d'argent; 6^o de gueules au lion passant d'argent (Bréhant); 7^o parti de Clisson et d'argent à 3

SAINT-GUYOMARD. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Maurice. Nombreux pèlerinages. Plan en forme de *tau*; un bas-côté au sud. Petit appareil irrégulier. Contrefort roman au nord. Absence de corniche. Clocheton en ardoises au milieu de la nef. Au sud, porchet avec deux colonnettes cylindriques à rang de perles au chapiteau. Du même côté, porte à anse de panier et accolade avec chou et crosses; au bras nord, petite porte à cintre brisé avec tore. Dimensions du monument dans œuvre : 18^m sur 7^m, y compris le bas-côté. Six travées d'architecture. Au transept nord, arcade à cintre brisé sur simples tailloirs; au sud, arcades (dont deux au transept) cintre brisé à retraits pénétrant des colonnes, sauf quelques-unes à chapiteau simple. Fenêtres à cintre brisé, pignonnées à l'extérieur; deux petites, au nord, évasées, à plein cintre. Traces de litre extérieure. Statue de saint Maurice, en pierre, avec son nom en gothique sur l'écusson du cul-de-lampe qui la supporte. — *Monuments civils.* — Château de Brignac. Au flanc de la maison moderne, tour circulaire avec corbelets, machicoulis et animaux en gargouilles; tourelle polygonale accolée à la précédente, et contenant un bel escalier de pierre; toutes deux amorties en ardoises; fenêtres carrées avec accolade à chou et crosses; celles de la tour ronde plus grandes que les autres et divisées par une croisée de pierre; ornements en rinceaux et torsades; porte de la tourelle à anse de panier avec accolade et pilastres à pinacles; au-dessus, inscription gothique en relief : § FAIT P I DE BRIGNAC PERONELLE DE ROBIEN LAN M V C X § § I DE ROBIEN § ET GILLETTE DE LAGUYONA OT ASIS LA P̄MIERE PIERRE. (Voir, aux archives de la Société, un dessin de cette inscription, par M. Ch. de Fréminville.)

SAINT-JEAN-BRÉVELAY. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Jean-Brévelay. Appareil mélangé. Plan en croix latine. Contreforts adhérents, avec ou sans pinacle; quelques-uns élevés, peu saillants. Crosses aux rampants du toit. Point de corniche. Au sud, porche carré voûté en pierre; à droite, bas-relief représentant le Christ et six apôtres; communication avec l'intérieur par une porte plein cintre à 3 retraites massives sans autre ornement qu'un tailloir. Autre porte à cintre brisé et retraites formées par de gros tores. Arcades à cintre brisé sur simples tailloirs ou sur piliers polygonaux; autres à plein cintre sans tailloirs. Fenêtres à cintre brisé. Au milieu de l'église, pierre plate dite *Tombeau de saint Jean Brévelay* (ou mieux de Béverley), de 2^m sur 0^m,70 environ, élevée à une certaine hauteur au-dessus du sol; elle nous semble très moderne et destinée uniquement à servir de porte-châsse fixe. Au presbytère, écusson à une croix engreslée (Cadoudal). — Chapelle Notre-Dame-de-Kerdroguen. Nombreux pèlerinages. Grand et moyen appareil. Plan rectangulaire. Crosses aux pignons. Contreforts adhérents, à pinacles. Larmier. Clocheton en pierre à l'ouest. Petite cloche en bronze avec inscription gothique : ¶ DOM ALAIN PICAULT RECTEUR DE ELVEN MA FAICT ¶ FAIRE POUR NOCTRE DAME DE KDRAUGUEN ¶ LAN MIL V C III XX III. Portes plein cintre à pilastres. Dimensions du monument dans œuvre : 18^m sur 7^m environ. Quelques sculptures sur les sablières; sur celles du nord, inscriptions en capitales : † : IHS : MARIA : FIDES HONOR ET VIRTUS PRE OCVLIS; et plus loin : IHS : SANCTA MARIA INTERCEDE PRO NOBIS. Sur la sablière du sud, date de 1605. Fenêtres à cintre brisé et retraites; celle de l'est (aujourd'hui bouchée) avec meneaux flamboyants. Banc de pierre extérieur. Cadran solaire, gravé sur pierre, de 1599.

SAINT-LÉRY. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Léry. Passe pour avoir été bâtie avec les pierres provenant d'un lieu appelé le *Moinet*, en Concoret; vieuf ifs dans le cimetière. Le plan primitif semble avoir été en forme de *tau*; le chœur est neuf. Appareil irrégulier. Contreforts simples, adhérents. Point de corniche. Clocheton en ardoises sur le milieu de la nef. A l'ouest, porte à cintre brisé, surmontée d'une niche à plein cintre et trilobe; au sud, deux portes à anse de panier et accolade, avec chou et crosses; dans les retraites, rinceaux, personnages, le Père-Eternel, saint Pierre, anges tenant les instruments de la Passion ou des écussons mutilés; on reconnaît cependant encore un sautoir cantonné de 4 besants (Jean l'Epervier, évêque de Saint-Malo). Ces portes sont, en outre, entourées de sculptures (noyées dans le badigeon) : d'une part, un personnage dévoré par les Vices sous la forme de monstres, saint Michel terrassant le démon, la Salutation angélique, et, au-dessus, dans une niche, l'écusson de Bretagne avec cimier et supports; autre part, la Naissance du Sauveur. Chaque transept est séparé du chœur par deux arcades à cintre brisé et doublé sur colonnes cylindriques ou piliers polygonaux à chapiteaux

simples ; autres arcades semblables pénétrant la muraille. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entrails et sablières grossièrement sculptés, têtes de crocodiles, fleurons, personnages, figures, animaux, anges tenant des écussons unis. Fenêtres à cintre brisé ; meneaux en quintefeuille au bras sud ; au nord de la nef, rose à sept feuilles. Une chapelle particulière, placée à l'aisselle de la nef et du transept sud, passe pour avoir été construite par ordre de la duchesse-Anne ; bâtie en grand et moyen appareil, couverte d'une toiture spéciale avec chou et crosses aux pignons et animaux en gargouilles, flanquée de contreforts à pinacles sculptés, elle est, en outre, décorée, dans les compartiments d'une large fenêtre à meneaux flamboyants, de beaux vitraux à devises gothiques dont il reste huit panneaux ; ces vitraux, qui semblent figurer les principaux traits de la vie de la sainte Vierge, représentent, en réalité, l'union de la duchesse Anne avec Charles VIII, roi de France ; dans le bas se voient, en effet, les armes de France, seules ou unies à celles de Bretagne ; on y lit aussi cette inscription : L (mil . IIII .) CENS . ET . III . XX . ET . A (vec) XIII . POS . BIEN . CŌPTER . TRESORIER . ESTOINT . LES : JOINS ME : FIST . A . RĒNES : BERMĀ . VITRIER . Aux deux portes du sud, vantaux sculptés avec soin ; à l'une se voient quelques apôtres, à l'autre des arabesques et, dans des cartouches, des figurines en partie mutilées. Petit bas-relief en bois, du xvi^e siècle, représentant la mort de saint Léry, la translation de ses reliques et son exaltation. Au nord de la nef, tombeau de saint Léry, haut de plus d'un mètre, long de 1^m,70 et large de 0^m,60 ; au-dessus est couchée la statue du saint en costume d'abbé, tenant la crosse d'une main et un livre de l'autre ; ses pieds reposent sur un levrier ; à la bordure, inscription gothique en relief : CY FUT MIPS LE CORPS DE MONSIEUR SAINT LERI. Sur le devant du socle, sont sculptés quatre anges en prières, séparés par des colonnettes. Au chœur, pierres tumulaires dont la largeur se rétrécit vers les pieds ; deux d'entre elles portent un écusson fruste ; l'une de ces tombes provient, à ce qu'il paraît, du transept nord. (Voir, aux archives de la Société, un mémoire de M. L. Galles, accompagné de dessins, et, dans la Revue de Bretagne et de Vendée, septembre 1861, un article de M. S. Ropartz.) — *Monuments militaires.* — A côté du château du Lou, motte féodale où ont été trouvées, il y a quelques années, une cotte de mailles et une longue épée espagnole, sans doute du temps de la Ligue. (Voir chez M. de La Morlais, propriétaire du château.)

SAINTE-MALO-DE-BEIGNON. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Sainte-Malo. Restes de construction romane. Petit appareil irrégulier. Contreforts simples, adhérents. Pas de corniche. Clocheton d'ardoises sur le milieu de la nef. Portail occidental formé de trois cintres brisés en retraite sur simples tailloirs. Fenêtres hautes et étroites, à plein cintre. Dans le chœur, plusieurs tombes d'évêques avec écussons

et inscriptions ; l'une des plus anciennes , très bien conservée , de 2^m sur 0^m,80, est chargée de sculptures en relief, croix au sommet formé d'un quatrefeuille ; deux divisions à la partie inférieure : d'un côté , inscription gothique : † D † GUILLE † HAMON † E (ou b?) † DE † S † M † L . M . III^e . XII (Ogée n'indique point d'évêque de Saint-Malo portant ce nom au xv^e siècle) ; de l'autre côté , écusson où l'on peut reconnaître des annelets (armes des Hamon), calice et autre objet dont nous ignorons la destination.

SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Nicolas. Vieux ifs dans le cimetière. Plan en forme de croix latine irrégulière. Petit appareil mélangé. Point de corniche. A chaque transept, deux arcades plein cintre sans tailloirs. Sur un entrait, écusson (de gueules) à 3 bourdons (d'argent) en pal (La Bourdonnaye). Au bras sud, fenêtres plein cintre, très évasées ; une géminée au bras nord. Fragments de vitraux ; entre autres l'écusson ci-dessus. Cadran solaire de 1730, sur ardoise, avec cette inscription : TU AVANCE A GRÂDS PAS VERS LHEURE DE TON TREPAS MON EGUILLE MONTRE LE CIELLE ET LA TERRE DE PENCER AU DEUX CEST TON UNIQUE AFFAIRE. Dans le cimetière, grande croix de schiste au sommet gracieusement découpé, avec les cinq trous figurant les plaies de Jésus-Christ.

SAINT-SAMSON. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Samson. Cloche en bronze de moyenne grandeur, avec cette inscription en vieilles capitales : IHS MARIA ORA PRO NOBIS. — Chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Encontre. Sur une hauteur, tout auprès de la ville de Rohan dont elle est séparée par la rivière d'Oust ; elle servait sans doute de chapelle au château dont les ruines sont voisines. Plan en forme de croix latine. Appareil irrégulier. Crochets aux pignons et petite croix formée de quatre portions de cercle tangentes deux à deux. Contreforts adhérents, à retraites. Double larmier. Clocheton en ardoises sur l'intertransept, avec une tourelle cylindrique au nord pour l'escalier. Portes plein cintre à retraites, avec colonnettes et accolade à chou, crosses et animaux aux extrémités ; point de porte à l'ouest qui donne sur la rivière. Dimensions du monument dans œuvre : 18^m sur 6^m environ. Trois travées d'architecture, non compris le chevet à cinq pans. Arcades plein cintre à retraites pénétrant des colonnettes engagées. Voûte en pierre sur croisées d'ogives pénétrant aussi les colonnettes ; on remarque aux clefs l'écusson de gueules à 9 mâcles d'or (Rohan), et la lettre A. Au-dessus de la voûte, charpente à cintre brisé. Fenêtres hautes, à cintre brisé et meneaux flamboyants (quelques-unes aujourd'hui bouchées). Piscines à accolade. A l'extérieur, traces d'écussons et la grande lettre A couronnée (initiale d'Anne, duchesse de Bretagne et reine de France ; voir au château de Josselin). Au sud,

inscription gothique en creux : LAN QUE DIT FUT MILL CINQ CENTZ X JEHAN DE ROHAN ME FIST BASTIZ ET REDIFFIEZ A HONNEUR HUCHELOUP EN FUST LE MISEUR ET AFFIN QUE MON NON NE CELLE DE BONE ENCONTRE LON MAPELLE. (Jean II, duc de Rohan, fils d'Alain IX, était précisément oncle de la reine Anne.) Tableau du saint Rosaire, du XVII^e siècle, où l'on pense que sont représentés, outre la vie de Notre-Seigneur en plusieurs médaillons, différents personnages de la famille de Rohan; on retrouve ce tableau dans quelques-unes des paroisses environnantes.

SAINTE-SERVANT. — *Monuments religieux.* — Dans le cimetière de l'église paroissiale, croix ancienne, de 2 mètres de hauteur environ, dont le pied va en s'élargissant par le bas. Sur le chemin du bourg à Saint-Gobrien, sommet de croix en forme de quatrefeuille; sur la base, calice sculpté et l'inscription gothique : : \bar{D} : OLIVIER : DUVAL. — Chapelle Saint-Gobrien. Ancien ermitage de saint Gobrien, évêque de Vannes, où il se refugia, suivant la tradition, pour échapper aux persécutions des habitants de cette ville; mais bientôt, accablés de maladies, ils vinrent l'y trouver en foule, réclamant ses soins et leur pardon. Pèlerinages pour la guérison des pourritures; une maison, accolée au nord, porte encore le nom de *l'Hôpital*, en souvenir de saint Gobrien ou des chevaliers de Saint-Jean. (Il y a un village de *l'Hôpital* en Saint-Servant, et plusieurs villages *du Temple* aux environs.) Trois époques de construction : nef romane, le reste du xv^e et du xvi^e siècle. Plan en forme de croix latine. Grand et moyen appareil en partie; la nef en petit appareil irrégulier. Crosses au pignon du bras sud. Contreforts adhérents, simples, quelques-uns peu saillants. Absence de corniche à la nef. Grosse tour carrée en pierre sur le transept nord, avec flèche en ardoises. Au sud, porte à cintre brisé, à plusieurs retraites et colonnettes avec chapiteaux garnis d'un côté de feuillage, de l'autre d'écussons : 1^o à 3 fasces (?); 2^o à 6 mâcles; 3^o à 1 fasce; 4^o à 1 croix; 5^o vairé; 6^o à 3 chevrons renversés; 7^o écartelé aux 1 et 4 à 2 fasces, aux 2 et 3 losangé ou fuselé; 8^o à 6 besants ou tourteaux. Niche de chaque côté, à cintre brisé et trilobe. Dimensions du monument dans œuvre : 28^m sur 6^m environ. Arcades à cintre brisé et doublé sur piliers à chapiteaux simples. Voûte en pierre sur croisée d'ogives au transept nord; lambris sur arceaux à clefs pendantes au transept sud. Dans ce dernier, sablières sculptées, anges tenant des écussons unis. Fenêtres à cintre brisé, meneaux en quatrefeuilles; celle de l'est toute en quatrefeuilles (rare); meneaux flamboyants à une fenêtre de la nef. Restes de vitraux; à l'est, écussons : 1^o de gueules au lion rampant d'argent (Clisson); 2^o parti de Clisson et de Rohan (de gueules à 7 mâcles d'or); lettre M plusieurs fois répétée dans cette vitre, en souvenir de Marguerite de Rohan, femme du connétable de Clisson (voir à l'église

paroissiale de Josselin); dans le transept sud : *S. Goubrien* (lettres gothiques) et sainte Catherine, puis saint Pierre, saint Thomas, saint Paul, saint André. Piscines à cintre brisé et trilobe. Mauvaises peintures sur le lambris du chœur, renouvelées de plus anciennes et rappelant la légende ci-dessus mentionnée. Deux autels latéraux avec baldaquins en bois sculptés à jour, de style flamboyant. La nef (qui sert aujourd'hui de décharge) est séparée du chœur par un chancel en bois de même travail. A côté, tronc de Saint-Gobrien, en chêne, avec une ancienne serrure. Inscription gravée en capitales romaines à l'extérieur du bras sud : A LAN : MIL : CINQ : CENTZ QVARANTE OVICT FVT CESTE : CHAPPELLE : COMMENCEE ET EN QVARANTE ET : NEUFF ACHEVEE L GAREL FABRICQVE EN LAN. Dans le chœur, tombe levée dite de saint Gobrien, pierre plate sur maçonnerie, sans inscription, de 1 mètre sur 2 mètres environ, entourée d'une balustrade en bois, dont un côté est sculpté à jour en arcades à cintre brisé et trilobes, animaux, fleurons, feuillages, trèfles et quatrefeuilles. Dans le cimetière, croix de pierre à base ancienne ornée de mûcles; près de la barrière, bas-relief provenant d'un tympan de porte. Calice en argent doré, coupe très ouverte, à paroi presque droite, gros nœud à quatrefeuilles, base très large terminée par huit accolades; au-dessous, en lettres gothiques : *Sanct Gobrien*; sur la patène, main du Christ d'où s'échappent des rayons. Croix de procession, en argent plaqué sur bois, terminée aux extrémités par des quatrefeuilles aigus dans lesquels sont les évangélistes; au milieu, d'un côté le Christ, de l'autre saint Gobrien, l'un et l'autre surmontés d'un dais; ornementation en feuillages. Plat aux offrandes, en argent, avec écusson à la face supérieure, à une étoile accompagnée de 3 croissants (de Trégouet), et, au-dessous, l'inscription gothique : J TREGOUET EN SON VIVANT SIGNE^SR DE KMAHEAS DŌNA A SŌ DECEIX SESTE TASSE A LA FAB^ICQUE DE S GOBRIAN DIEU EN AYT LAME AMEN Q̄L D^ECDA LE XXIII^e IOR DE MARS LAN M^I V^{CC} VII F. (Le calice et la croix passent pour avoir fait partie de la même donation.) (Voir dans la Revue de Bretagne et de Vendée, mai 1860, un article de H. du Noday sur saint Gobrien.)

SÉRENT. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Plan en forme de croix latine; deux bas-côtés. Grand et moyen appareil. Chaque fenêtre forme, à l'extérieur, un pignon orné de crosses dont quelques-unes assez modernes. Contreforts à retraites, surmontés de pinacles à l'ouest. Sculptures en torsade de ce côté et du côté nord. Gargouille figurée par un animal chargé d'un moine. Un peu en avant de l'intertransept, tour carrée avec flèche en ardoises (qui menace ruine), et tourelle polygonale renfermant l'escalier. Porte sud divisée par une colonnette en deux baies à anse de panier, le tout dans une arcade à cintre brisé; meneaux flamboyants dans le tympan; à l'ouest, porte plein cintre à

retraites avec accolade à chou et crosses et pilastres à pinacles; porte à anse de panier et accolade, au nord. Dimensions du monument dans œuvre : 30^m sur 16^m environ. Cinq travées d'architecture. Grandes arcades à cintre brisé et doublé, portées, au chœur, sur des colonnettes cylindriques engagées dans de forts piliers; pénétrant, à la nef, des piliers polygonaux. Lambris élevé sur arceaux. A l'un des entrants du chœur, écusson vairé contrévaire, une crosse passée derrière (.....); autres entrants à têtes de crocodiles et ornements feuillés. quelques sculptures sur les sablières, figures, personnages, animaux. Date de 1601 sur une charpente du bas-côté nord. Fenêtres à cintre brisé, meneaux flamboyants. Au-dedans et au-dehors, plusieurs écussons mutilés; on reconnaît encore à l'un d'eux 3 quintefeuilles (Sérent). — *Vœux*. On accède à cette église par de larges escaliers nécessités par l'abaissement du terrain environnant; il est regrettable qu'on ait, à cette occasion, repris en mauvaises petites pierres les fondements d'un édifice construit tout entier en bel appareil, ce qui non-seulement produit un effet désagréable, mais doit encore faire craindre pour la solidité du monument. — Chapelle Sainte-Suzanne. On y vient en pèlerinage pour les fièvres. Plan rectangulaire avec trois faces pignonnées au chevet. Grand et moyen appareil. Contreforts simples, adhérents. Animaux en gargouilles. Petit clocheton en pierre, à l'ouest. Portes plein cintre avec tore. Dimensions du monument dans œuvre : 13^m sur 6^m environ. Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants. Restes de vitraux; on voit encore le fondateur de la chapelle agenouillé, avec cette devise gothique : *Mater Dei memāto.....* et l'écusson de gueules à 3 quintefeuilles d'hermines (Sérent). Sorte de baldaquin ou de rétable en bois sculpté dans le style flamboyant, dont les panneaux, grossièrement peints, représentent diverses scènes de la Passion de Jésus-Christ et de la vie de sainte Suzanne. Piscine à plein cintre et accolade. A côté de la chapelle, grand calvaire de la fin de la renaissance, croix élevée à fût écoté, flanquée de quatre colonnettes, deux de chaque côté; le devant de l'autel orné d'écussons unis ou mutilés. Non loin de là, petite borne cylindrique (lech ou borne milliaire). — *Monuments militaires*. — Ruines du château de Rohéan; murs du bastion avec meurtrières, sur une hauteur qui domine la route.

TAUPONT. — *Monuments religieux*. — Eglise paroissiale Saint-Golven. Nef romane, avec des additions et restaurations au xv^e et au xvi^e siècle. Plan en forme de croix latine, un bas-côté au nord; escalier au couchant, à cause de l'élévation du sol extérieur. Grand et moyen appareil à l'ouest; au sud de la nef, souvenir de l'appareil romain, pierres de moyenne dimension taillées et juxtaposées régulièrement avec des cordons de pierres plates horizontaux équidistants; pour le reste, petit appareil irrégulier. Crosses aux pignons. Contreforts simples, adhérents. Pas de corniche. Tour carrée massive au nord-

ouest, amortie en ardoises. Portail occidental à accolade avec chou, crosses et pilastres à pinacles, divisé en deux baies à anse de panier et accolade semblable, par un trumeau sculpté, surmonté de dais et cul-de-lampe; tympan plein avec un écusson moderne en marbre blanc; dans les retraites, rinceaux de vigne et de chêne; angelots, personnages et animaux. Dimensions du monument dans œuvre : 24^m sur 10^m environ, y compris le bas-côté. Arcades à cintre brisé sur colonnes cylindriques à chapiteau simple; on voit cependant aux chapiteaux du chœur du feuillage et des moines qui tiennent des écussons unis; double arcade à chaque transept; celle qui sépare le chœur de la nef est très élevée, à plein cintre. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entrails et sablières grossièrement sculptés, feuillages, animaux. Fenêtres à cintre brisé, dont une, au sud de la nef, formant pignon de même époque que celui de l'ouest; du même côté, petite fenêtre à trilobe, évasée à l'intérieur; à la sacristie, qui remplit l'aisselle entre le chevet et le transept nord, fenêtre ornée d'un quatrefeuille. Piscine à cintre brisé et trilobé. Au portail occidental, vantaux et serrure du xvi^e siècle. Traces de litre extérieure. Dans le cimetière, calvaire dont le fût présente plusieurs serpents sculptés avec des mouchetures d'hermines; colonnettes au socle; sommet de forme ordinaire, d'un côté le Christ entre la Vierge et saint Jean, de l'autre la Vierge portant l'Enfant, le tout sous une accolade. Reliquaire d'argent doré battu, en forme de quatrefeuille, contenant les reliques de saint Golven. (Voir, aux archives de la Société, un mémoire de M. l'abbé Mouillard.) — ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE. — *Monuments civils.* — Dans le bourg, maison offrant la date de 1588 et l'inscription : A : F. ROVLIN. Porte avec pilastres et entablement sculptés; à une cheminée, écusson à 2 étoiles accompagnées en chef d'un croissant, en pointe d'un besant ou tourteau (.....)

TRÉHORENTEUC. — *Monuments civils.* — Maison noble dite *les Rues-Neuves*, en bois, avec galerie au 1^{er} étage; portail et poterne à plein cintre avec écusson mutilé; au-dessus d'une porte intérieure, trois figurines de la renaissance sculptées sur bois dans de petits médaillons.—Tout auprès, autre maison noble appelée *le Gautro*; portail plein cintre, tourelle polygonale, fenêtres à accolade avec pignon.

TRINITÉ-PORHOET (la). — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale de la Sainte-Trinité. Ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Jacut; passe aussi pour avoir appartenu aux Templiers; la portion de la ville qui touche l'église s'appelle encore *les Champs du Prieuré*. Le mur méridional menace ruine. Différentes époques de construction. Grand et moyen appareil; irrégulier au sud. Plan en forme de croix latine; deux bas-côtés. Le plan primitif était celui d'une croix en *tau* à un seul bras, au nord; la sacristie actuelle,

placée de ce côté, présente, en effet, les traces d'une double arcade à cintre brisé donnant sur le chœur. Pignon particulier, au nord, pour chacune des divisions de l'intérieur (porche, chapelle du ^{xvi}^e siècle, transept et sacristie). Contreforts simples, adhérents, romans au sud. Point de corniche de ce dernier côté. Sur l'intertransept, grosse tour carrée en pierre, amortie en ardoises, avec baies à meneaux formant quatrefeuille. Un escalier, dont on voit encore les restes, conduisait à un autre clocher placé sur le pignon occidental. Cloche en bronze, de grande dimension, avec cette inscription gothique: EN LAN MIL CCC III^{xx} XV RAOUL † (et) ROBERT GUILBERT ME FIRENT SONNANTE O (avec) JA HUREL LEUR COMPAGNON MONT SY MISSE (mise) ET SUYS DE CESTE EGLISE LA PLUS GRANDE (écusson des Rohan, et plus loin :) LA TRINITE. Au nord, porche carré voûté sur croisée d'ogives, communiquant avec l'intérieur par une arcade à cintre brisé simple, avec l'extérieur par une arcade également brisée à retraites; à droite, deux faisceaux de colonnettes, avec chapiteaux ornés de feuillage, sont disposés pour supporter des statuettes; à gauche, arcade brisée, d'abord bouchée, et dans laquelle on a percé plus tard une porte à anse de panier et accolades avec rinceau de vigne et ange tenant un écusson uni au sommet; cette porte donne dans une chapelle de la même époque. Petite porte plein cintre (aujourd'hui bouchée), à l'ouest. Du même côté, portail plein cintre à plusieurs retraites formées par des tores, sur colonnettes ornées de chapiteaux à volutes, feuilles de refend, animaux et figures grimaçantes; ce portail divisé par une colonnette formant trumeau en deux baies à cintre brisé et tore, bordées de violettes; trèfles à jour dans le tympan. Dimensions du monument dans œuvre : 35^m sur 14^m environ, y compris les bas-côtés. Six travées d'architecture pour la nef seulement; deux étages au sud. Entre la nef et le bas-côté nord, arcades plein cintre doublé sur gros piliers cylindriques ou polygonaux avec ou sans tailloir; quelques chapiteaux ornés de simples moulures; volutes et figures à l'un d'eux. A l'intertransept et au sud, arcades à cintre brisé et doublé avec chapiteaux simples ou feuillés. Par une bizarrerie étrange, ou plutôt par suite d'un vice de construction, les arcades de la nef ne sont pas en ligne droite, ce qui produit un assez mauvais effet. La base des piliers est cachée sous le dallage actuel. Lambris très élevé à la nef et au chœur. Entrants et sablières sculptés à une partie du bas-côté nord, fleurons, enroulements, anges portant les instruments de la Passion. Fenêtres à cintre brisé; quelques-unes, au chœur et à l'ouest, fort grandes; celle de l'ouest flanquée de deux fenêtres géminées avec trèfle. D'autres fenêtres géminées éclairent la nef principale au-dessus du bas-côté sud. De ce même côté, petite fenêtre plein cintre, évasée à l'intérieur. Dans la sacristie, piscine trilobée. Quelques têtes grotesques sculptées à l'intérieur. Dans le transept sud, pierre tumulaire, longue de 2 mètres, large de 0^m,70

à la tête, 0^m,60 aux pieds, avec traces d'écusson. Une pierre employée dans la base de la croix du cimetière, auprès de l'église, porte quelques dessins en creux, entre autres une sorte de hache; c'est sans doute un fragment de pierre tombale. Calice en argent battu et doré, à base large terminée par 8 lobes arrondis, sur la bordure desquels sont répétés plusieurs fois en lettres capitales ces mots : RECOVRS . À DIEV; nœud sculpté à médaillons où sont gravées les figures des apôtres; coupe très ouverte à paroi presque droite; sur le pied, petit crucifix en émail. — Dans la ville, croix au sommet carré avec trilobe et pignon, d'un côté le Christ, de l'autre Jésus dans sa gloire, sur le pied la sainte Vierge portant l'Enfant, et un écusson à 10 larmes (?) — MOYEN-AGE ET ÉPOQUE MODERNE. — *Monuments civils.* — Tout autour de la place, les maisons, en bois, avaient un porchet sur colonnes cylindriques en pierre formant galerie; quelques-unes de ces colonnes existent encore; un chapiteau qui gît à terre porte la date de 1604; une de ces maisons a été habitée par M^{me} de Sévigné; une autre offre quelques sculptures; animaux fantastiques, fleurons, figures grotesques.

TABLEAUX RÉSUMÉS.

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE ROMANE.

Augan : église Saint-Marc. *Bréhan-Loudéac* : église Notre-Dame. *Caro* : église Saint-Hervé. *Josselin* : église Saint-Michel; chapelle Saint-Martin; chapelle Sainte-Croix. *Lanouée* : chapelle Saint-Melec. *Lizio* : chapelle Sainte-Catherine. *Monterrein* : église Saint-Malo. *Saint-Malo-de-Beignon* : église Saint-Malo. *Saint-Nicolas-du-Tertre* : église Saint-Nicolas.

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE EN PARTIE ROMANE, EN PARTIE GOTHIQUE.

Buléon : chapelle Sainte-Anne. *Campénéac* : église Notre-Dame. *Chapelle (la)* : église Notre-Dame. *Crédin* : église Saint-Pierre et Saint-Paul. *Guégon* : église saint Melèce. *Josselin* : église Notre-Dame-du-Roncier, 1461, 1470, 1491. *Malestroit* : église Saint-Gilles; chapelle Sainte-Madeleine. *Néant* : église Saint-Pierre. *Pleugriffet* : église Saint-Pierre. *Plumelec* : église Saint-Melec, 1502, 1554, 1626. *Rohan* : église Saint-Gobrien. *Ruffiac* : église Saint-Pierre. *Saint-Abraham* : église Saint-Etienne. *Saint-Brieuc-de-Mauron* : église Saint-Brieuc. *Saint-Guyomard* : église Saint-Maurice. *Saint-Jean-Brévelay* : église Saint-Jean-Brévelay. *Saint-Servant* : chapelle Saint-Gobrien, 1548, 1549. *Taupont* : église Saint-Golven. *Trinité-Porhoët (la)* : église de la Sainte-Trinité.

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE GOTHIQUE.

Beignon : église Saint-Pierre, 1539. *Bignan* : chapelle Notre-Dame-des-Trois-Fontaines; chapelle Sainte-Noyale, 1593. *Bréhan-Loudéac* : chapelle Saint-Yves, 1538. *Brignac* : église Saint-Barthélemy. *Concoret* : église Saint-Laurent, 1406. *Croix-Helléan (la)* : chapelle Saint-Maudé. *Cruquel* : église Saint-Brienc. *Grée-Saint-Laurent (la)* : église Saint-Laurent. *Guégon* : chapelle Notre-Dame-ès-Brières. *Guéhenno* : église Saint-Pierre, 1547; chapelle Saint-Michel; chapelle Saint-Marc. *Guillac* : église Saint-Bertin. *Guilliers* : église Saint-Pierre. *Josselin* : ancienne maison de retraite. *Lantillac* : église Notre-Dame. *Lizio* : église Notre-Dame. *Ménéac* : chapelle Sainte-Anne, 1504. *Mohon* : église Saint-Pierre et Saint-Paul. *Ploërmel* : église Saint-Armel, 1556; chapelle Saint-Antoine; chapelle Saint-Marc (au château de Malleville), 1520. *Plumelec* : chapelle Saint-Aubin, 1513; chapelle Saint-Maudé. *Radenac* : chapelle Saint-Fiacre. *Réguiny* : église Saint-Pierre. *Roc-Saint-André (le)* : église Saint-André. *Saint-Allouestre* : chapelle Sainte-Barbe. *Saint-Gouvry* : église Saint-Gouvry. *Saint-Léry* : église Saint-Léry. *Saint-Samson* : chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Encontre, 1510. *Sérent* : église Saint-Pierre, 1601.

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE EN PARTIE GOTHIQUE,
EN PARTIE RENAISSANCE.

Mauron : église Saint-Pierre, 1521, 1525, 1552. *Réguiny* : chapelle Saint-Clair. *Saint-Jean-Brévelay* : chapelle Notre-Dame-de-Kerdroguen, 1605. *Sérent* : chapelle Sainte-Suzanne.

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE EN PARTIE ROMANE, EN PARTIE
GOTHIQUE, EN PARTIE RENAISSANCE.

Guégon : église Saint-Pierre, 1456, 1560.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE TEMPLIERS OU DE CHEVALIERS DE
SAINT-JEAN, ETC.

(Complément de la notice insérée dans le bulletin de 1861.) (1)

Bignan : Au bourg, couvent de Moines-Rouges (suivant la tradition). *Guillac* : Templiers. *Lanouéc* : à Pontmeleuc, siège d'une commanderie de l'Ordre de Malte. *Lizio* : chapelle Sainte-Catherine, ancien prieuré de Templiers. *Malestroit* : chapelle Sainte-Madeleine, Templiers. *Néant* : hôpital Saint-Jean de Villenard, membre de la

(1) La notice complète est en ce moment sous presse à l'Imprimerie impériale, comme faisant partie des mémoires lus à la Sorbonne dans les séances des 21, 22 et 23 novembre 1861.

commanderie de Carentoir (Hospitaliers). *Ploërmel* : biens des Chevaliers de Saint-Jean au XII^e siècle. *Radenac* : chapelle Saint-Fiacre, Templiers. *Saint Allouestre* : Moines-Rouges. *Trinité-Porhoët (la)* : Templiers.

LISTE DES DIVERS OUVRIERS (CHARPENTIERS, SCULPTEURS, MAÇONS, VERRIERS, PEINTRES, &), CITÉS DANS CET OUVRAGE.

Beignon : église Saint-Pierre, Iseul, charpentier, 1539. *Bignan* : chapelle Notre-Dame-des-Trois-Fontaines, Jean Tresvault, orfèvre, 1396. *Billio* : église Notre-Dame, Nivet, charpentier, XVI^e siècle. *Crédin* : église Saint-Pierre, Nicolas Le Cervoisié, fondeur, 1582. *Guégon* : église Saint-Pierre, E. Tramel, charpentier, 1456; Croix Forhan, No (*el*) Cu (*no*), sculpteur, XVI^e siècle. *Guéhenno* : calvaire de l'église paroissiale, J. Guillouic, sculpteur, 1550. *Guilliers* : église Saint-Pierre, Ja Hurel, fondeur, 1516. *Lanouée* : église Saint-Pierre, Jan du Parc, fondeur, 1600. *Mauron* : église Saint-Pierre, P. Moenerie, sculpteur, 1525; Guillaume Dupré, charpentier, 1521; Guillaume Donour (ou Danour) menuisier, 1521; Clément Josset, menuisier, 1552; Mouraud, peintre, 1682. *Plumelec* : église Saint-Melec, J. Nivet, sculpteur, 1502; Anthoine Nivet, charpentier, 1554; chapelle Saint-Aubin, Jehan Nyvet, sculpteur, 1513; Guilemot Nyvet, sculpteur, 1513. *Saint-Léry* : église Saint-Léry, Berman (à Rennes), vitrier, 1493. *Trinité-Porhoët (la)* : église de La Trinité, Raoul Guilbert, fondeur, 1495; Robert Guilbert, fondeur, 1495; Ja Hurel, fondeur, 1495.

RELEVÉ DES OBJETS D'ART ET DE MOBILIER MENTIONNÉS DANS
CET OUVRAGE.

Beignon : église paroissiale, vitraux 1540, calice XVI^e siècle, croix XVI^e siècle. *Bignan* : chapelle Notre-Dame-des-Trois-Fontaines, vitraux 1550, peintures XVI^e siècle, reliquaire 1396; chapelle Sainte-Noyale, vitraux; chemin du Bézo, croix de pierre XV^e siècle. *Bréhan-Loudéac* : église paroissiale, jubé ou tribune; chapelle Saint-Yves, pierre tumulaire; couvent de Thymadeuc, calice XVI^e siècle. *Brignac* : église paroissiale, vitraux XVI^e siècle, fonts baptismaux XVI^e siècle. *Buléon* : église paroissiale, cloche, calice 1606; chapelle Sainte-Anne, rétable; chemin de la Ferrière, croix de pierre. *Caro* : médailles chez M. Ch. de La Monneraye; cimetière de l'église paroissiale, croix de pierre XVI^e siècle; au Grand-Village, croix de pierre; chemin de Saint-Yves, croix de pierre; chemin de Saint-Yves, près du moulin, croix de pierre; ancienne route de Ploërmel, croix de pierre XVI^e siècle; chemin de Monterrein, croix de pierre. *Chapelle (la)* : église paroissiale, cloche 1639, croix XV^e siècle. *Concoret* : cimetière, pierre tumulaire. *Crédin* : église paroissiale, cloche 1582, bénitier portatif. *Croix-Helléan (la)* :

église paroissiale, deux tombeaux; au bourg, croix de pierre antérieure au XIV^e siècle. *Grée-Saint-Laurent (la)* : église paroissiale, cloche 1500. *Guégon* : église Saint-Pierre, vitraux 1563, cinq pierres tumulaires, tableau 1646, calice XVII^e siècle; église Saint-Mélece, vitraux, pierre tumulaire; chapelle Notre-Dame-ès-Brières, rétable; près de Lantillac, croix de pierre XVI^e siècle. *Guéhenno* : église paroissiale, bas-relief, calvaire 1550; au bourg, deux croix de pierre XVI^e siècle; chemin de Guégon, croix de pierre XVI^e siècle. *Guer* : église paroissiale, cloche 1630, trois reliquaires XV^e et XVI^e siècles; au Tertre, croix de pierre 1605. *Guillac* : église paroissiale, vitraux XVI^e siècle, croix de pierre antérieure au XIV^e siècle; près du bourg, croix de pierre antérieure au XIV^e siècle; à Mi-Voie, fragment de croix de pierre XVI^e siècle. *Guilliers* : église paroissiale, cloche 1516, pierre tumulaire, bénitier, calice XVII^e siècle. *Helléan* : église paroissiale, deux cloches 1599; près du bourg, croix de pierre antérieure au XIV^e siècle. *Josselin* : collection d'objets du moyen-âge, chez M. de Bréhier; église paroissiale, vitraux XV^e siècle, tombeau XV^e siècle, fresques XV^e siècle, stalles, cadran solaire. *Lanouée* : église paroissiale, cloche 1600, armoire XVI^e siècle; chapelle Saint-Melec, deux cloches, dont une de 1650. *Lantillac* : église paroissiale, cloche 1553 ou 1556, calice XVI^e siècle. *Lizio* : église paroissiale, calice. *Loyat* : route de Ploërmel, croix de pierre antérieure au XIV^e siècle; château de Lézonnet, cloche 1660. *Malestroit* : église paroissiale, vitraux, vantaux XVII^e siècle, cadran solaire 1617, croix de pierre; chapelle Sainte-Madeleine, vitraux XV^e et XVI^e siècles, croix XV^e siècle. *Mauron* : dans la ville, croix de pierre antérieure au XIV^e siècle, monnaie carolingienne (aujourd'hui au musée); église paroissiale, vitraux XVI^e siècle, vantaux XVI^e siècle, tableaux 1682. *Mohon* : église paroissiale, deux tableaux XVII^e siècle, calice XVII^e siècle. *Monteneuf* : au cimetière, croix de pierre; route de Réminiac, croix de pierre. *Monterrein* : église paroissiale, statuettes, croix de pierre, deux calices XVII^e siècle; chemin de la Chapelle, croix de pierre. *Montertelot* : église paroissiale, croix XIV^e siècle. *Néant* : église paroissiale, vitraux XVII^e siècle, deux pierres tumulaires; chemin de Tréhorenteuc, croix de pierre. *Pleugriffet* : église paroissiale, deux calices. *Ploërmel* : église paroissiale, trois cloches, dont deux de 1553 et une de 1582, vitraux XV^e et XVI^e siècles, 1533, 1570, 1602, deux statues tumulaires XIV^e siècle, bénitier, vantaux XVI^e siècle; chapelle du château de Malleville, vitraux 1520; couvent des Carmes, quatre tombeaux, dont un complet du XVI^e siècle; à la Mare-Farand, croix de pierre; à Roblains, croix de pierre; route de Mauron, croix de pierre; couvent des Ursulines, rétable XVII^e siècle. *Plumelec* : chapelle Saint-Aubin, pierre tumulaire, croix de pierre antérieure au XIV^e siècle; route de Vannes, croix de pierre antérieure au XIV^e siècle. *Quily* : église paroissiale, coffre XVI^e siècle. *Radenac* : chapelle Saint-Fiacre, vitraux XVI^e siècle, fresques XVI^e siècle,

statue xvi^e siècle, deux reliquaires, deux dalmatiques xvi^e siècle (aujourd'hui au Musée). *Réguiny* : cimetière, croix de pierre; chapelle Saint-Clair, tombeau xvi^e siècle. *Ruffiac* : église paroissiale, croix de pierre, calice xvii^e siècle. *Saint-Abraham* : église paroissiale, vitraux, calice 1604. *Saint-Allouestre* : chapelle Sainte-Barbe, vitraux. *Saint-Brieuc-de-Mauron* : église paroissiale, fonts baptismaux xvi^e siècle. *Saint-Gouvry* : église paroissiale, vitraux xvii^e siècle. *Saint-Guyomard* : église paroissiale, statue. *Saint-Jean-Brévelay* : église paroissiale, tombeau (?); chapelle Notre-Dame-de-Kerdroguen, cloche 1583, cadran solaire 1599. *Saint-Léry* : église paroissiale, vitraux 1493, tombeau xv^e siècle, pierres tumulaires, vantaux xvi^e siècle, bas-relief xvi^e siècle; château du Lou, cotte de maille et épée espagnole. *Saint-Malo de-Beignon* : église paroissiale, pierres tumulaires, dont une de 1442. *Saint-Nicolas-du-Tertre* : église paroissiale, cadran solaire 1730, croix de pierre. *Saint-Samson* : église paroissiale, cloche; chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Encontre, tableau xvii^e siècle, *Saint-Servant* : chapelle Saint-Gobrien, vitraux xv^e siècle, tombeau xv^e siècle, deux autels xvi^e siècle, chancel xvi^e siècle, tronc xvi^e siècle, bas-relief, croix de pierre, calice xv^e siècle, croix et plat aux offrandes xv^e siècle; église paroissiale, croix de pierre; chemin de Saint-Gobrien, croix de pierre xv^e siècle. *Sérent* : chapelle Sainte-Suzanne, vitraux xvi^e siècle, rétable xvi^e siècle, calvaire xvi^e siècle. *Taupont* : église paroissiale, vantaux xvi^e siècle, calvaire xvi^e siècle, reliquaire xv^e siècle. *Trinité-Porhoët (la)* : église paroissiale, cloche 1495, pierre tumulaire, calice xvi^e siècle; dans la ville, croix de pierre.

RELEVÉ DES LECHS SIGNALÉS DANS CET OUVRAGE.

Buléon : cimetière de l'église paroissiale, lech (?) cylindrique et un lech bas. *Ménéac* : sur le chemin de Guilliers, lech bas. *Réguiny* : cimetière, lech (?) cylindrique. *Sérent* : près de la chapelle Sainte-Suzanne, lech (?) cylindrique.

RELEVÉ DES MONUMENTS MILITAIRES DU MOYEN-AGE, DONT LES RUINES ONT ENCORE UNE CERTAINE IMPORTANCE.

Campénéac : château de Trécesson, xvi^e siècle. *Concoret* : château de Comper, xiv^e et xv^e siècles. *Josselin* : château de Josselin, xv^e et xvi^e siècles. *Néant* : château du Bois-de-la-Roche, xvi^e siècle.

COMMUNES OU SE VOIENT EN ABONDANCE DES MAISONS DES XV^e, XVI^e ET XVII^e SIÈCLES.

Josselin : ville. *Malestroit* : ville. *Ploërmel* : ville.

HISTOIRE NATURELLE.

BOTANIQUE.

Notes et Observations sur quelques espèces critiques, rares ou nouvelles pour la Flore du Morbihan.

(Par M. Arrondeau.)

EROPHILA BRACHYCARPA, Jord. Bor. fl. cent. 3^e éd. n^o 239.

Silique ovale arrondie, trois fois plus courte que le pédicelle; 20 à 25 graines dans chaque loge. — Murs, talus; TC.

E. HIRTELLA, Jord. Bor. n^o 241.

Silique elliptique rétrécie à la base, presque égale au pédicelle, à style saillant; 30 à 35 graines dans chaque loge. — Mêmes stations; AC.

E. STENOCARPA, Jord. Bor. n^o 342.

Silique linéaire allongée, deux fois plus courte que le pédicelle; 35 à 40 graines dans la loge. — Vieux murs; PC. à la Chênaie, près Vannes, et ailleurs.

Obs. le genre *Erophila*, créé par Decandolle, ne comprenait qu'une seule espèce européenne, *E. vulgaris*, correspondant au *Draba verna* de Linné. Les trois plantes que je viens de signaler ne sont probablement pas les seules, parmi les espèces créées par M. Jordan, qu'une observation attentive fera reconnaître dans nos environs.

VIOLA DUMETORUM, Jord. Bor. n^o 281.

Cette plante, très commune au pied des haies et dans les buissons, a été jusqu'ici considérée chez nous comme une variété du *V. odorata*. Elle s'en distingue cependant non-seulement par ses fleurs constamment blanchâtres à éperon violet, mais aussi par la forme de ses feuilles qui ont le pétiole généralement plus long, le limbe plus allongé, presque aigu, le sinus de la base plus profond et moins ouvert. Ces différences doivent d'ailleurs être étudiées sur les feuilles adultes.

On sait que les violettes appartenant à la section *Nomimum* de Gingins présentent deux phases distinctes dans leur végétation. Au printemps elles offrent des fleurs à pétales bien développés, mais qui restent stériles. Plus tard naissent des fleurs sans pétales, portées sur un pédoncule plus court, auxquelles succèdent des capsules bien développées et portant des graines fertiles. Cette seconde floraison est accompagnée de la production de feuilles qui se développent rapidement et acquièrent des dimensions plus grandes que celles des feuilles vernaies. Ce sont les feuilles de cette seconde évolution qui offrent chez les *V. odorata* et *dumetorum* des caractères distinctifs.

Je remarque en passant que c'est la forme estivale du *V. hirta*, à feuilles grandes, allongées, à capsules globuleuses portées sur un court pédoncule, que Le Gall (Fl. Morb. p. 60) a décrite comme variété sous le nom d'*Umbrosa*.

VIOLA MEDUANENSIS, Bor. fl. cent. 3^e éd. n° 297; *V. tricolor*, n° 2; Lloyd. fl. de l'Ouest, p. 59.

Tige d'abord simple, dressée, puis rameuse, diffuse à l'automne; feuilles inférieures cordiformes, arrondies, crénelées; les intermédiaires ovales lancéolées, obtuses, les supérieures un peu aiguës; stipules ciliées pinnatifides, à lobes latéraux linéaires un peu courbés, le terminal obovale entier; pédoncules très longs, dressés, à bractéoles à la fin très éloignées de la fleur; éperon violet dépassant à peine les appendices du calice; corolle grande, ordinairement presque toute violette; pétales supérieurs dressés, d'un beau violet, écartés au sommet, se recouvrant un peu par les bords vers la base, les latéraux un peu jaunes et poilus à l'onglet, l'inférieur plus large, en coin, violet au sommet, taché de jaune à la base avec 5 ou 7 lignes pourpres; fleurs quelquefois blanches. — Moissons et chaumes des terres maigres; TC.

Obs. Cette plante est certainement bisannuelle; elle produit à la fin de l'été des rameaux allongés, étalés sur le sol, qui restent fleuris jusqu'aux premières gelées et portent des fleurs nouvelles dès le mois de mars. Elle est très abondante aux environs de Vannes; je l'ai observée également au Faouët, à Napoléonville et à Ploërmel; on peut donc dire qu'elle est répandue dans tout le département. Les individus à fleurs blanches se trouvent mêlés parmi les autres.

V. PAILLOUXI, Jord. Bor. n° 308.

Tige simple ou rameuse, dressée ou ascendante; feuilles inférieures ovales, les autres lancéolées, les supérieures aiguës; stipules ciliées, presque palmées, à lobes latéraux aigus divergents, le terminal plus large, lancéolé, entier; pédoncules allongés, dressés, munis de deux bractéoles à la fin très éloignées de la fleur; fleurs grandes, jaunes; éperon blanchâtre dépassant les appendices du calice; pétales supérieurs larges se recouvrant par les bords, les latéraux, et surtout l'inférieur, tachés de jaune-orangé à la base, avec des lignes violettes. — Rare; moissons, à La Gacilly (juillet 1861, M. Taslé).

Obs. Au premier abord cette plante pourrait être confondue avec les individus à fleur blanche de l'espèce précédente : on la distinguera toujours à son éperon plus allongé, et surtout à la forme des stipules qui sont moins profondément découpées et dont le lobe terminal est lancéolé presque triangulaire, tandis qu'il est rétréci à la base et élargi au sommet dans le *V. meduanensis*.

On a voulu aussi rapporter notre plante au *V. Provosti* Bor.; mais celle-ci est une espèce à rameaux disposés en touffe étalée, qui a un

port tout différent; le lobe terminal de ses stipules est d'ailleurs obovale et denté.

V. RURALIS, Jord. Bor. n° 300; *V. tricolor*, Le Gall, fl. Morb. p. 62.

Petite plante à tige dressée, plus ou moins rameuse; stipules pinnatifides à lobe moyen élargi assez semblable aux feuilles; pédoncules dressés bien plus longs que les feuilles, portant deux petites bractées situées très près de la fleur; corolle petite à peine égale au calice; pétales blancs jaunâtres, quelquefois un peu lavés de bleu au sommet, l'inférieur rayé de violet à l'onglet. — Moissons. Très commune dans nos environs où elle a été prise tantôt pour le *V. segetalis* Jord., tantôt pour l'*agrestis* du même auteur.

MALVA MAMILLOSA, Lloyd. fl. de l'Ouest, p. 90.

Espèce voisine du *M. sylvestris*, dont elle se distingue par des caractères essentiels : sépales extérieurs ovales; fruit plus gros à carpelles espacés lors de la maturité, lisses sur le dos et non réticulés rugueux comme dans le *M. sylvestris*.

C'est en mai 1859 que j'ai recueilli cette intéressante espèce à Bellelle; elle croît en abondance le long du sentier par lequel on monte du quai à la citadelle de Palais.

ROSA SYSTYLA, Bast. Bor. n° 816.

Styles rapprochés en colonne peu saillante; fruit gros, ovoïde, à pédoncule glanduleux, folioles fermes, luisantes en dessus, pubescentes en dessous sur les nervures, ovales aiguës, simplement dentées. — Rare; Kquer, près Vannes; bois de Gournais, en Monterblanc.

R. DUMALIS, Bechst. Bor. n° 847.

Très voisin du *R. canina*, dont il se distingue seulement par ses pétioles munis de glandes pédicellées, et par ses folioles à dents ouvertes portant quelques dents accessoires glanduleuses. — Peu commune; haies à Roguédas, bois de Gournais.

R. URBICA, Lem. Bor. n° 853; *R. canina*, Var. *pubescens*, Le Gall, fl. Morb. p. 182.

Pétioles velus, folioles pubescentes en dessous et même un peu en dessus, à dents simples et un peu inégales; pédoncules lisses. — Assez commune; Vannes, sur la route de Nantes, etc.; Muzillac.

R. ANDEGAVENSIS, Bast. Bor. n° 856.

Port du *R. canina*, dont il se distingue par les pétioles glanduleux et surtout par les pédoncules hérissés de soies glanduleuses qui se retrouvent souvent jusque sur le calice. — Commune aux environs de Vannes.

R. UMBELLATA, Leers. Bor. n° 874.

Forme appartenant au type du *R. rubiginosa* L. Feuilles velues glanduleuses en dessous, légèrement velues en dessus; fleurs solitaires ou réunies en corymbes triflores; pédoncules hispides; fruit gros, arrondi, portant quelques soies glanduleuses, couronné par les sépales persis-

tantes, à la fin dressées. — PC. Environs de Vannes, chemin de Kthomas.

R. JUNDZILLIANA, Bess. Bor. n° 868.

Belle espèce à folioles grandes, ovales, velues en dessous, doublement dentées, stipules et pétioles glanduleux, pédoncules et tube du calice hispides; fleurs d'un rose vif, sépales hérissés glanduleux, terminés en appendice long, étroit, bordé de glandes stipitées. — Très rare; forêt de Quénécan, bords du canal, non loin des forges des Salles.

R. MOLLISSIMA, Fries. Déséglise, Mém. Soc. ac. de Maine-et-Loire, tome x, p. 165; *R. Andrzejowskii*, Lloyd. fl. de l'Ouest, p. 155; *R. tomentosa*, Le Gall, fl. Morb. p. 184.

Folioles ovales elliptiques, mollement pubescentes sur les deux faces; pédoncules et tube du calice hispides; sépales persistants redressés sur le fruit. — Rare; environs de Vannes, route de Rennes à la Pointe, où je l'ai cueillie sur les indications de M. Taslé; route de Saint-Avé, entre deux prairies; forges des Salles, en Sainte-Brigitte.

Cette plante est mentionnée dans la flore de l'Ouest sous le nom de *R. Andrzejowskii*, que je lui avais d'abord également attribué; mais, d'après M. Déséglise (loc. cit.), la plante de Besser a les folioles elliptiques subarrondies ou ovales, tandis qu'elles sont régulièrement elliptiques dans notre espèce, qui aurait également le fruit plus gros et d'un rouge plus foncé.

GENRE CENTAUREA.

Entre les deux types linnéens, *Centaurea Jacea* et *Centaurea nigra*, de nombreuses formes intermédiaires ont été distinguées par les botanistes modernes. Le *C. Jacea* a les appendices de l'involucre entiers ou lacérés, les fleurons extérieurs plus grands, rayonnants, les fruits dépourvus d'aigrettes; chez le *C. nigra*, les appendices sont longuement et régulièrement ciliés, les fleurons tous égaux, le fruit couronné d'une aigrette prononcée. La combinaison de ces caractères constitue les espèces intermédiaires; l'incertitude qui existe encore sur leur détermination m'engage à reproduire ici la série complète des espèces de cette section que j'ai observées dans nos environs. J'ai cherché à préciser mes déterminations par l'examen attentif du fruit et des écailles de l'involucre.

C. NIGRA, L.

Capitules gros, arrondis, d'un brun noir; écailles de l'involucre terminées par un appendice linéaire lancéolé, marqué de 1 à 3 nervures et muni de cils sétacés trois fois plus longs que la largeur de l'appendice; fleurons tous égaux; fruit oblong, grisâtre, un peu hispide, marqué de nervures, couronné par une aigrette égalant environ le tiers de sa longueur. — Buissons, bord des prés, C.

C. CONSIMILIS, Bor. n° 1334.

Port du *C. nigra*; feuilles lancéolées, entières; capitules ovoïdes, moins gros, moins complètement noirs; écailles à appendice ovale lancéolé, muni d'une nervure dorsale, cils sétacés dépassant beaucoup la largeur de l'appendice; fleurons tous égaux; fruit oblong, presque glabre, à aigrette courte. — Rare; recueillie au bord du ruisseau de Tréhuinec; devra se rencontrer ailleurs.

C. OBSCURA, Jord. Bor. n° 1335.

Port du *C. nigra*; tige bien feuillée, feuilles supérieures largement lancéolées, entières; capitules bruns, gros, globuleux; appendice des écailles ovale, lancéolé, sans nervure ou à nervure peu sensible, cils capillaires plus longs que la largeur de l'appendice; fleurons extérieurs grands, rayonnants; fruit du *C. nigra*, sauf l'aigrette qui est bien plus courte. — Rare; prairies couvertes; vallée de Saint-Nolff.

C. PRATENSIS, Thuil. Bor. n° 1333.

Tige plus grêle que celle des espèces précédentes, feuilles supérieures étroites, dentées à la base; capitules noirs, assez gros, presque cylindriques; appendice des écailles ovale lancéolé, portant une nervure médiane; cils plus longs que la largeur de l'appendice; fleurons extérieurs rayonnants; fruit ovoïde, grisâtre, à aigrette rudimentaire. — Prairies, très commune.

C. SEROTINA, Bor. n° 1330.

Tige grêle, feuilles supérieures linéaires, tomenteuses; capitules assez petits, gris tachés de noir; écailles à appendice noir, lancéolé, faiblement nervé; cils blanchâtres plus longs que la largeur de l'appendice; fleurons extérieurs rayonnants; fruit ovoïde, blanchâtre, plus petit que dans les espèces précédentes, entièrement dépourvu d'aigrette. — Prairies, bord des champs, très commun à l'automne.

Obs. Les deux dernières espèces sont citées dans la flore de Le Gall (p. 316) comme variétés de la *C. Jacea*. Le type n'a pas encore été trouvé dans le Morbihan.

CREPIS VIRENS, Dec. Bor. n° 1435.

Tige droite, rameuse au sommet, à rameaux dressés; involucre pubescent blanchâtre, stigmates jaunes. — Prairies; TC.

CR. AGRESTIS, W. Kit. Bor. n° 1436.

Port de la précédente; pédicelles et involucre hérissés de poils noirs; stigmates bruns. — Prairies; AC.

CR. PINNATIFIDA, Wildn. Bor. n° 1434; *Cr. diffusa* Dec.

Tige ascendante, ou très rameuse et diffuse dès la base, à rameaux grêles, étalés; feuilles à lobes plus étroits que dans le *Cr. virens*, capitules plus petits, pubescents, blanchâtres. — Lieux secs, bords des chemins; TC.

Obs. Ces trois plantes sont réunies dans la flore de Le Gall sous le nom de *Crepis virens*.

HERACLEUM PRATENSE, Jord. Bor. n° 1095.

MM. Jordan et Boreau ont décrit plusieurs espèces précédemment confondues sous le nom de *H. Sphondylium* L. Celle que je signale est caractérisée par son fruit elliptique, presque orbiculaire. Elle est commune dans les prairies des environs de Vannes. On rencontrera certainement dans le département quelques-unes des formes voisines qui se distingueront à leur fruit plus allongé et rétréci à la base.

PULMONARIA LONGIFOLIA, Bast. Bor. n° 1735. *P. angustifolia*, Le Gall, fl. morb. p. 374; Lloyd, fl. de l'Ouest, p. 301.

Feuilles radicales lancéolées aiguës, atténuées aux deux extrémités, les adultes longues de 40 à 50 centimètres; corolle barbue à la gorge, à tube glabre au-dessous; carpelles lisses, luisants, plus longs que larges.

Obs. Les auteurs varient beaucoup sur la véritable application du nom linnéen, *P. angustifolia*. M. Godron (fl. fr. t. II, p. 526) attribue exclusivement ce synonyme au *P. azurea* de Besser, espèce des pays de montagnes, étrangère à nos contrées. Notre plante devrait donc rentrer dans le *P. tuberosa* de la flore de France; mais cette dernière a le tube velu au-dessous de la gorge, tandis qu'il est glabre dans la nôtre. La description du *P. longifolia*, telle que la donne M. Boreau (loc. cit.), convient de tout point à la plante morbihannaise.

Rare dans le département, cette Pulmonaire ne se rencontre que dans des lieux ombragés du littoral. Je l'ai recueillie à Conlo et à la Chênaie, près Vannes; je l'ai vue également à Belle-île, à la baie des Grands-Sables.

MYOSOTIS REPENS, Don. Bor. n° 1739; Lloyd. fl. de l'Ouest, p. 308. — Lieux tourbeux. Assez commun. Moulin de Rulliac, en Saint-Avé; vallée de Saint-Nolff, etc.

MYOSOTIS STRIGULOSA, Reich. Bor. n° 1740. — Commun dans les prairies humides.

Obs. Ces deux espèces ont beaucoup de rapports avec le *M. palustris*, dont elles ne sont pas séparées dans la flore de Le Gall. La première se distingue par sa tige très hérissée de poils étalés et munis à la base de rejets rampants; la seconde, plus grêle dans toutes ses parties, a la fleur plus petite et le calice plus étroit à lobes lancéolés.

EUPHRASIA GRACILIS, Fries. Summ. Veg. Scand. p. 195, *monente* Bor. — *E. officinalis* Var. *nemorosa*, Le Gall, fl. morb. p. 403.

Plante non glanduleuse, très grêle, à tige droite, simple ou munie de quelques rameaux dressés, effilés; feuilles petites, oblongues, crénelées, presque glabres, bractées ovales rhomboïdales, portant de chaque côté cinq à six dents mucronées; calice glabre, pédicellé, atténué à la base, à lobes lancéolés acuminés, dépassant à peine la capsule, celle-ci poilue, ciliée, linéaire, tronquée au sommet et à peine mucronée, dépassant un peu les feuilles florales; corolle petite à long

tube, lèvre supérieure bleue, lèvre inférieure à trois lobes, les deux latéraux lavés de bleu. — Assez commune; environs de Vannes, landes granitiques; lisière de la forêt de Conveau, près Gourin.

Obs. C'est à l'obligeance de M. Boreau que je dois la détermination de cette espèce, nouvelle pour la flore de France, et que je rapportais d'abord à l'*E. rigidula* Jord. Le savant auteur de la flore du Centre, auquel je l'avais communiquée sous ce nom, m'écrivait, le 24 décembre dernier: « Votre plante est en effet très voisine de l'*E. rigidula*, et je l'y avais d'abord réunie; mais depuis j'y ai reconnu l'*E. gracilis* Fries: *foliis oblongè lanceolatis utrinque tricrenatis, bracteis basi cuneatis, corollæ fauce glabrâ, tubo labium conspicuè superante, galeâ porrectâ, capsulâ lineari truncatâ,..... semper elongata, gracilis, stricta, autumnalis, exeunte Julio primò florens. Corolla exigua tota vulgò amethystina, sed variat albida, ob tubum elongatum gracilem bracteas superat.* (Fries loc. cit.) Je possède un échantillon de Suède, d'autres d'Angleterre, et je l'ai de plusieurs points de la France. » Bor. *in litt.*

EUPHRASIA TETRAQUETRA, Arrond. — *E. officinalis* Var. *tetraquetra*, Brib. fl. Norm. 2^e éd, p. 183.

Petite plante haute de 5 à 10 centimètres, rameuse dès la base, à rameaux ascendants, dressés, raides; feuilles florales plus larges que longues, glabres, épaisses, à bords un peu repliés en dessous, arrondies, crénelées au sommet, portant de chaque côté trois dents aiguës; fleurs en épi serré, quadrangulaire, occupant presque toute la longueur du rameau; calice peu velu, à lobes lancéolés aigus, brièvement glanduleux sur les bords, ne dépassant pas la capsule, celle-ci luisante, ciliée au sommet, tronquée et à peine mucronulée; fleurs jaunes, rougeâtres. — Très rare; falaises de Quibéron, entre Plouharnel et le fort Penthièvre (septembre 1860).

Obs. La plante que je viens de décrire est connue sur les côtes de Normandie, où elle a été recueillie aux environs de Cherbourg. M. de Brébisson, qui l'indique sur les falaises du Carteret, la caractérise très bien par ces mots: « épi serré, épais, présentant quatre angles »; il la considère néanmoins comme une variété de l'*E. officinalis*. D'un autre côté, M. Grenier, qui l'a reçue des mêmes localités, m'écrit qu'il la prend pour une forme maritime de l'*E. rigidula* Jord. Mais, sans parler du port si caractéristique de notre plante, l'*E. rigidula* en diffère par la forme des bractées qui sont ovales, rétrécies à la base, et par les lobes du calice subulés, dépassant la capsule et entièrement dépourvus de glandes. En résumé, l'espèce que je propose comme nouvelle se distingue des espèces voisines par des caractères de même valeur que ceux qui ont servi à constituer celles-ci. Elle prendra place entre les *E. officinalis* et *rigidula*.

ASPHODELUS SPHÆROCARPUS, Gren. et Godr. fl. de fr. III, 'p. 224.

Cette espèce, établie par les auteurs sur des échantillons des environs de Vannes, étudiés dans l'herbier de M. Gay, me paraît en effet bien distincte, mais le nom ne semble pas heureusement choisi. La capsule mûre est en effet atténuée à la base et plutôt pyriforme que sphérique : elle a 10 millimètres de longueur sur 7 de largeur.

La forme sphérique appartient bien plutôt à la capsule de l'*A. albus* ; mais celle-ci est beaucoup plus grosse, elle a 12 à 13 millimètres de longueur sur presque autant de largeur. Quoiqu'il en soit, la grosseur des capsules suffirait seule pour distinguer les deux espèces ; j'ajoute cependant que les pédicelles du *sphærocarpus* sont courbés, ascendants, deux fois aussi longs que la capsule, tandis que ceux de l'*albus* sont droits et seulement égaux à la capsule.

Les deux espèces se rencontrent fréquemment dans nos landes et nos bois ; la seconde me paraît appartenir plus spécialement à la zone littorale.

PLANTAGO ERIOPHORA, Hoff. et Link. — Bor. n° 2052.

Feuilles lancéolées étroites, aiguës, couvertes de poils soyeux ; épis courts portés sur des hampes ascendantes, velues.

On est généralement d'accord aujourd'hui pour considérer comme espèce distincte cette plante précédemment rapportée comme variété au *P. lanceolata* L. Elle n'est pas rare dans nos sables maritimes et nos dunes.

Etude monographique sur les espèces du genre RUBUS, qui croissent dans le département du Morbihan.

Le genre *Rubus* est un de ceux dans lesquels les études récentes des botanistes ont amené la distinction du plus grand nombre d'espèces nouvelles. Nous n'avons pas à nous occuper ici des *R. saxatilis* et *idæus*, qui n'ont subi aucun démembrement et qui, du reste, ne croissent pas dans notre département : toutes les formes distinguées, plus ou moins récemment, se rapportent aux deux types linnéens, *R. cæsius* et *R. fruticosus*. En 1815, Decandolle, dans la Flore française, en énumérait sept seulement ; M. Godron, dans le premier volume de la Flore de France (2^e partie publiée en 1848), a groupé, sous vingt-deux types spécifiques, les nombreuses formes distinguées par ses propres études et par les travaux des monographes qui l'avaient précédé ; dans la 3^e édition de sa Flore du Centre (1857), M. Boreau en décrit cinquante-quatre ; enfin, M. Génevier, jeune botaniste plein d'ardeur, vient tout récemment de décrire, dans les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, quarante espèces nouvelles, créées par lui ou par M. Muller de Wissembourg, et qu'il a observées dans les seuls départements de la Vendée et de Maine-et-Loire.

On ne saurait se dissimuler les difficultés que crée cette multiplicité d'espèces pour le botaniste consciencieux, hésitant entre le double écueil de ne pas saisir des distinctions souvent minutieuses, ou de donner trop d'importance à des différences peut-être accidentelles. Malgré les diagnoses si précises de M. Boreau et les descriptions si détaillées de M. Génevier, je ne me serais pas hasardé à publier cet essai sur les ronces de notre département, si je n'avais reçu de l'obligeance de ce dernier botaniste des échantillons desséchés du plus grand nombre de ses types, ainsi que de précieuses observations sur les plantes que je lui ai communiquées, et si je n'avais eu également à ma disposition une partie des espèces autrefois distribuées par M. Godron. Quoique ces objets de comparaison aient souvent servi à lever mes doutes, je ne me flatte pas d'avoir évité toutes les erreurs au sujet des espèces dont je n'ai pas vu d'échantillon authentique; mais, en décrivant minutieusement les formes que j'ai observées, je donne aux botanistes le moyen de vérifier mes déterminations et de constater la légitimité des espèces que j'ai admises. Dans tous les cas, je remplis mon principal but qui est de faire connaître les formes jusqu'ici recueillies dans notre département. En laissant de côté celles qui m'ont paru douteuses ou qui réclament de nouvelles études, je décris ci-dessous vingt-six espèces qui me semblent bien caractérisées; je propose un nom nouveau pour une d'entre elles à laquelle ne s'applique aucune des descriptions que je connais.

Observations générales sur l'organisation des Ronces.

Les ronces, qui constituent la plupart de nos haies, et croissent en abondance autour des bois et dans les lieux stériles, sont des arbrisseaux à racines rampantes, à tiges multiples, remarquables par leur puissance de végétation et par le développement du système épidermique. Leurs longues tiges portent des feuilles composées dont les pétioles sont munis de stipules; des aiguillons nombreux se montrent jusque sur leurs dernières ramifications; des poils plus ou moins abondants garnissent non-seulement les tiges et les feuilles, mais aussi les calices, les pétales et les carpelles; enfin, on voit très fréquemment des glandes plus ou moins pédicellées sur les tiges, les pétioles, les pédicelles et les sépales. En jetant un coup d'œil d'ensemble sur ces différents organes et en indiquant leurs diverses modifications, nous poserons les bases de la distinction des espèces, et nous faciliterons l'intelligence de leurs descriptions comparatives.

TIGE. La tige, très longue et croissant très rapidement, présente sensiblement le même diamètre dans toute sa longueur: il en résulte qu'elle est trop faible pour se soutenir, qu'elle se courbe, au moins à son sommet, souvent dès sa base, et qu'elle devient couchée et traî-

nante lorsqu'elle ne trouve pas à sa portée d'autres végétaux sur lesquels elle puisse s'appuyer. Les tiges traînantes s'enracinent souvent aux points où elles touchent la terre ; les longs rameaux pendants de quelques espèces s'enracinent également par leur extrémité lorsqu'elle atteint le sol.

La tige des ronces est le plus ordinairement prismatique, à cinq faces limitées par des angles plus ou moins aigus ; souvent les angles se renflent par le développement du tissu ligneux, les faces se creusent alors, et la tige est canaliculée. C'est ce qu'on voit sur les jeunes pousses et à l'extrémité des rameaux. En vieillissant, les angles tendent à s'effacer : aussi voit-on souvent les vieilles tiges cylindriques à leur base, anguleuses, à faces planes dans le milieu, et canaliculées au sommet. Quelques espèces de la section des *cæsii* sont les seules qui présentent une tige cylindrique dans toute son étendue.

Chaque année, la racine produit des rejetons qui s'allongent ordinairement sans se ramifier et ne portent que des feuilles ; la seconde année, les bourgeons, formés à l'aisselle des feuilles, se développent et donnent naissance à des rameaux qui portent les fleurs ; c'est sur les pousses de première année que doit être étudiée la forme des tiges et celle des feuilles principales.

FEUILLES. Toutes les espèces qui font l'objet de notre étude ont les feuilles palmées composées de 3 ou 5 folioles qui naissent à l'extrémité d'un long pétiole. La foliole terminale est toujours portée par un pétiole partiel assez allongé ; dans les feuilles ternées, les folioles latérales sont aussi le plus souvent pétiolulées, quelquefois cependant le piétiolule est si court qu'elles deviennent sessiles. Dans les feuilles quinées, il est à remarquer que le pétiolule des folioles inférieures prend ordinairement naissance sur celui des folioles latérales à quelque distance du point d'insertion : il est plus rare de voir tous les pétioles partiels partir exactement du même point.

Généralement le nombre des folioles va en diminuant de la base au sommet de la plante ; ainsi, c'est sur les tiges que l'on rencontre des feuilles quinées ; les feuilles des rameaux sont presque constamment ternées, et deviennent simples à leur extrémité. Dans quelques espèces, on ne trouve que des feuilles ternées, même sur les tiges stériles ; quelquefois, au contraire, les rameaux fleuris portent à leur base quelques feuilles à 5 folioles. La grandeur des feuilles va aussi généralement en décroissant de bas en haut, si on les considère dans l'ensemble de la plante ; mais les feuilles inférieures des rameaux fleuris sont habituellement moins développées que celles de la partie moyenne.

Le pétiole commun est toujours creusé en dessus à son point d'insertion, et forme ainsi une cavité qui protège le jeune bourgeon. Ses bords relevés et amincis sont formés par la soudure des stipules qui se détachent à une certaine distance de sa base ; quelquefois la cavité

du pétiole, quoique moins prononcée, reste cependant sensible dans toute son étendue, il est alors canaliculé. Le plus souvent il est seulement aplani en dessus et présente une forme semi-cylindrique. Quant à la partie libre des stipules, elle est souvent linéaire et comme filiforme; quelquefois cependant elle prend plus de développement, et quelques espèces offrent des stipules lancéolées linéaires.

Les feuilles ternées peuvent être considérées comme résultant de l'avortement des folioles inférieures ou de leur soudure avec les latérales. Cette dernière origine est évidente lorsque, comme il arrive souvent, les folioles latérales présentent à l'extérieur un lobe distinct. Lors même que toute trace de soudure a disparu, on remarque fréquemment que les folioles latérales sont irrégulières dans leur pourtour, par le plus grand développement de leur moitié extérieure. A leur tour les folioles latérales se soudent elle-même avec la terminale, et il en résulte des feuilles simples, trilobées, ou entières au sommet et largement cordiformes à la base, que l'on voit souvent au-dessous de l'inflorescence. Plus haut se montrent des feuilles réduites simplement à la foliole terminale qui devient de plus en plus petite; il est facile de reconnaître encore une dernière modification des feuilles dans les bractées trifides qui accompagnent les pédicelles floraux et qui résultent évidemment de la soudure des stipules avec la foliole terminale réduite à une dimension à peu près égale. Par une dernière soudure ou un dernier avortement, on arrive aux bractées linéaires entières qui se montrent au sommet de l'inflorescence.

La foliole terminale dans les feuilles, soit ternées, soit quinées, est toujours la plus grande et celle dont la forme est caractéristique. Elle est le plus souvent ovale, cordiforme à la base et terminée, au sommet, en pointe plus ou moins allongée; quelquefois elle se dilate, soit au sommet seulement, soit sur tout le pourtour, et devient alors obovale ou orbiculaire; dans ces deux cas, elle est brusquement acuminée. En général, plus la foliole est grande et développée, plus elle est profondément cordiforme à la base; les folioles latérales et celles des feuilles supérieures sont presque toujours entières, rétrécies, quelquefois même en coin à la base.

Les folioles des ronces sont toujours dentées sur leur pourtour; une nervure, qui vient se terminer au sommet de chaque dent, y forme un mucron plus ou moins prononcé. Les dents nulles ou peu prononcées à la base de la foliole deviennent plus profondes au sommet, où l'on distingue le plus souvent des dents principales portant sur le côté des dents accessoires; dans les feuilles supérieures, les dents deviennent quelquefois assez profondes pour que la foliole soit incisée.

AIGUILLONS ET POILS. Les aiguillons sont des dépendances de l'épiderme sur lequel ils sont fixés par une base élargie. Leur pointe, dure et comme cornée, blesse souvent la main du botaniste que ne rebute

pas leur aspect menaçant ; de là le nom d'aiguillons *vulnérants* que l'on rencontre dans les descriptions. La forme des aiguillons est caractéristique et importante à étudier ; les uns sont coniques, plus ou moins allongés, *droits* quand ils sont perpendiculaires à la tige, ou *inclinés* quand ils forment un angle avec elle. Le plus souvent les aiguillons sont comprimés et dilatés à la base ; ils sont alors *en faux* quand le bord supérieur est sensiblement droit et l'inférieur concave, *crochus* ou *en hameçon* quand les deux bords sont courbés. Dans les plantes de plusieurs sections (*fructicosi*, *discolores*, etc.), les aiguillons de la tige sont tous de même forme et placés sur les angles ; dans la section des *glandulosi*, la tige porte à la fois des aiguillons droits ou courbés, grands ou petits, épars sur toute la surface.

La grandeur des aiguillons suit généralement celle des parties qui les portent ; néanmoins ils sont presque toujours proportionnellement plus longs dans le voisinage de l'inflorescence qu'à la base du rameau. On peut remarquer aussi que les aiguillons se courbent généralement en s'élevant de la base au sommet ; ainsi, lors même que la tige présente des aiguillons droits, on les trouve inclinés sur les rameaux florifères, et crochus sur les pétioles.

Les petits aiguillons droits forment la transition aux soies ou poils raides qui portent une glande à leur sommet, et ceux-ci aux poils simples, droits ou plus ou moins entrelacés qui se rencontrent sur beaucoup de tiges. Les poils glanduleux, qui caractérisent la section des *glandulosi*, appartiennent à l'épiderme et se montrent sur la tige et ses ramifications, sur les pétioles, les pédicelles et les sépales ; ils deviennent généralement plus nombreux de la base au sommet de la plante et couvrent surtout l'inflorescence. Quant aux poils proprement dits, droits ou couchés, ils se montrent sur toutes les espèces. Quelquefois rares sur la tige, ils deviennent plus abondants sur les rameaux, sur les pétioles et sur l'axe de l'inflorescence ; on les rencontre toujours sur les feuilles, principalement à la face inférieure, sur les sépales, habituellement sur la face externe et aussi sur la face interne des pétales, enfin jusque sur les carpelles. Ces derniers sont caducs et disparaissent quand les carpelles se gonflent par la maturation. Outre les poils proprement dits, les feuilles offrent souvent, à la face inférieure, un tomentum blanc, ras et serré, qui caractérise les plantes de la section des *discolores*.

INFLORESCENCE. Les fleurs des ronces sont disposées quelquefois en grappe simple, le plus souvent en panicule plus ou moins composée, quelquefois la panicule est peu fournie, les rameaux latéraux s'allongent en dépassant la fleur terminale et forment une sorte de corymbe. Le plus ordinairement les rameaux inférieurs sont les plus allongés et vont en diminuant régulièrement jusqu'au sommet : la panicule est alors pyramidale. Dans les plantes robustes, les rameaux inférieurs très dé-

veloppés forment comme autant de panicules partielles, et l'ensemble constitue une panicule composée. Dans tous les cas, les organes appendiculaires, placés à la base des rameaux, vont en diminuant vers le sommet à mesure que la sève s'épuise, et l'on trouve ainsi, comme nous l'avons exposé en parlant des feuilles, des feuilles ternées à la base de la panicule, puis des feuilles simples, des bractées trifides, et enfin des bractéoles linéaires entières. Dans cet état, la panicule est feuillée; on la dit nue lorsqu'elle n'offre qu'une feuille à sa base et que les pédicelles supérieurs portent seulement des bractées.

Le calice, toujours tomenteux et plus ou moins hérissé, est quelquefois vert à l'extérieur (*fruticosi*); mais il est encore, dans ce cas, blanc tomenteux à l'intérieur, et le tomentum qui dépasse sur les côtés fait que les sépales sont bordés de blanc. Souvent les sépales sont ovales et terminés par un mucron qui ne se développe pas; mais, dans beaucoup d'espèces, ce mucron s'accroît après la floraison et se développe en un appendice foliacé plus ou moins prononcé. Réfléchis après l'anthèse, les sépales conservent souvent cette position et restent appliqués sur le pédicelle; dans quelques espèces (parmi les *cæsii* et les *glandulosi*), ils se relèvent à l'époque de la maturation et sont alors étalés, quelquefois même appliqués sur le fruit.

Les pétales sont lancéolés, étroits et espacés dans quelques espèces, dans d'autres largement ovales, arrondis et contigus, ou même se recouvrant par les bords. La couleur des fleurs varie du blanc au rose très foncé. Elle ne semblerait pas caractéristique si l'on considère les transitions insensibles du blanc au rose plus ou moins pâle que peuvent offrir les pétales d'une même espèce; mais il importe de compléter l'examen de la couleur des pétales par celle des étamines et des styles. On trouve ainsi deux types bien tranchés: d'une part, les fleurs qui ont les pétales blancs, les étamines à filets blancs et les styles verts; de l'autre, celles à pétales roses plus ou moins foncés, dont les filets staminaux et les styles sont également teints de rose. Au premier type appartiennent les fleurs véritablement blanches, comme *R. septicolus*, *rudis*, etc.; au second, celles à fleurs roses, comme les *R. discolor*, *furco-ater*, *calvatus*, etc. La couleur aura moins d'importance dans une plante qui offrira des pétales blancs avec des étamines rosées: dans des circonstances favorables de lumière et d'aération, elle prendra certainement des fleurs roses; celles, au contraire, qui présentent des pétales roses avec des étamines blanches et des styles verts, tourneront facilement au blanc. J'ai cru remarquer que, dans les étés pluvieux, comme celui qui vient de finir, les fleurs blanches sont plus communes que d'habitude.

La plupart du temps les styles sont cachés par les étamines; quelquefois cependant ils sont saillants au milieu de la fleur, soit qu'ils soient plus allongés et les étamines plus courtes, soit que le réceptacle conique élève davantage les carpelles.

Dans notre climat, les ronces fleurissent de la fin de juin jusqu'en août. Les différentes espèces paraissent offrir des différences constantes dans l'époque de leur floraison.

TABLEAU DES ESPÈCES OBSERVÉES DANS LE MORBIHAN.

SECTION I. — *Fruticosi*.

Tige glabre, anguleuse; calice vert bordé de blanc; feuilles vertes sur les deux faces.

1. R. FRUTICOSUS. Fleurs blanches.
2. R. NITIDUS. Fleurs roses; foliole terminale ovale aiguë.
3. R. DEVARICATUS. Fleurs roses pâles; folioles ovales elliptiques, insensiblement acuminées.
4. R. ROSULEATUS. Fleurs grandes, roses; foliole terminale, orbiculaire; aiguillons grêles, droits.

SECTION II. — *Virescentes*.

Plantes dépourvues de glandes; tige anguleuse; aiguillons tous semblables; feuilles vertes en dessous.

5. R. CALVATUS. Plante presque entièrement glabre; jeunes carpelles glabres.
6. R. PILETOSTACHYS. Jeunes carpelles tomenteux; aiguillons de la tige inclinés.
7. R. IMMITIS. Aiguillons droits; jeunes carpelles velus.
8. R. PHYLLOSTACHYS. Aiguillons inclinés; feuilles exactement palmées; carpelles un peu hispides.
9. R. HAMOSUS. Aiguillons forts, crochus; feuilles exactement palmées; carpelles un peu hispides; foliole terminale élargie et tronquée à la base.

SECTION III. — *Discolores*.

Plantes non glanduleuses; tige anguleuse glabre ou un peu velue; aiguillons tous semblables; feuilles blanches tomenteuses en dessous.

10. R. THYRSOIDEUS. Pédicelles grêles, nus; fleurs roses, petites.
11. R. THUILLIERI. Pédicelles aiguillonnés; fleurs blanches.
12. R. ARDUENNENSIS. Pétales roses, étamines blanches.
13. R. DISCOLOR. Pétales d'un rose vif, étamines rosées.
14. R. HIRSUTUOSUS. Fleurs grandes, roses pâles; folioles supérieures subincisées.

SECTION IV. — *Glandulosi*.

Tige plus ou moins anguleuse, munie de glandes et d'aiguillons inégaux; feuilles vertes ou blanches en dessous; panicule glanduleuse; sépales acuminés en appendice plus ou moins foliacé.

15. *R. CARPINIFOLIUS*. Tige glabre, munie de glandes sessiles.

16. *R. BORCEANUS*. Glandes pédicellées peu nombreuses; feuilles blanches en dessous.

17. *R. UMBRATICUS*. Glandes rares; feuilles ternées, pâles en dessous; fleurs roses; jeunes carpelles hispides.

18. *R. BICOLOR*. Glandes rares; feuilles ternées, vertes en dessous; pétale rose foncé en dedans; jeunes carpelles glabres.

19. *R. BLOXAMI*. Tige grisâtre, hérissée, peu glanduleuse; fleurs rose pâle; carpelles glabres.

20. *R. SQUALIDUS*. Tige presque dépourvue de poils, à glandes nombreuses; pétales blancs, étroits.

21. *R. SCABRIPES*. Tige peu poilue, glanduleuse; pétales rose pâle, étroits; large bractée cordiforme à la base de la panicule.

22. *R. FUSCO-ATER*. Tige pubescente hérissée, très glanduleuse; feuilles ternées; fleurs d'un rose vif.

23. *R. MUTABILIS*. Tige anguleuse, poilue et glanduleuse; feuilles blanches en dessous.

24. *R. RUDIS*. Tige munie de glandes pédicellées sans mélange de poils; fleurs blanches.

SECTION V. — *Cæsii*.

Tige arrondie ou à angles obtus; rameaux peu ligneux; sépales étalés ou relevés à la maturité; fleurs blanches.

25. *R. SEPTICOLUS*. Tige glabre et sans glandes.

26. *R. GLANDULOSUS*. Tige poilue et glanduleuse.

Obs. Le *R. cæsius*, L., type de cette section, n'a pas encore été recueilli dans notre département.

SECTION I. — *Fruticosi*.

1. *R. FRUTICOSUS*, L. — Bor. fl. cent. 3^e éd. n^o 779.

Tige anguleuse, canaliculée, glabre, munie de petites glandes brunes sessiles; aiguillons inclinés, quelques-uns crochus; feuilles quinées, à pétiole commun long, dur, canaliculé, peu velu, muni de stipules linéaires lancéolées; folioles glabres, un peu velues en dessous, seulement sur les nervures, bordées de dents aiguës mucronées, la terminale ovale un peu cordiforme à la base, longuement acuminée, les latérales pétiolulées, rétrécies à la base, ovales acuminées, les infé-

rieures sessiles de même forme; rameaux florifères, grêles, peu velus, à aiguillons crochus; feuilles ternées à folioles ovales, acuminées, atténuées à la base, les latérales sessiles, toutes doublement dentées à dents principales profondes aiguës; fleurs en grappe petite, lâche, feuillée à la base, un peu velue mais non tomenteuse, pédoncules grêles presque dépourvus d'aiguillons, munis de bractées lancéolées trifides; fleurs petites, blanches, sépales un peu apiculés, verts étroitement bordés de blanc, réfléchis après l'anthèse, pétales ovales, étamines blanches, styles verts, carpelles munis de quelques poils. — Bois, haies. Très rare. Forêt de Conveau.

2. *R. NITRIDUS*, W. et N. — Bor. n° 776.

Tige stérile dressée, courbée seulement au sommet, glabre, anguleuse à faces presque planes striées, aiguillons allongés, droits ou un peu courbés; feuilles quinées, pétiole plan en dessus, un peu velu, à aiguillons crochus, foliole à face inférieure pâle, couverte de poils courts, apprimés, peu abondants, ovales aiguës, doublement dentées, à dents aiguës mucronées, les inférieures ovales un peu pétiolulées, toutes finement dentées, à dents inégales peu profondes; rameaux florifères cylindracés, obtusément anguleux au sommet, flexueux, plus ou moins velus, à aiguillons longs, crochus, feuilles souvent quinées à la base du rameau, puis ternées et simples au sommet; folioles ovales acuminées, la terminale entière ou même un peu en coin à la base, les inférieures presque sessiles, souvent lobées du côté extérieur, toutes brièvement velues en dessous, doublement et inégalement dentées, à dents peu profondes, arrondies, cuspidées; panicule composée, à rameaux multiflores, fastigiés, un peu hérissés mais non tomenteux, pédoncules aiguillonnés, munis de bractées linéaires, entières ou trifides, sépales hérissés, verts, luisants, bordés de blanc, un peu apiculé, à la fin réfléchis, pétales roses, concaves, très velus en dehors, étamines à filets légèrement rosés, ainsi que les styles à stigmate jaunâtre, jeunes carpelles glabres ou portant seulement quelques poils longs, raides, caducs. — Haies et buissons. Peu commun. Lande derrière le Ménilmur; vallon de la Pointe, route de Rennes.

3. *R. DIVARICATUS*, Mull. — Gén. 2^e Ess. p. 41; *id.* excicc.!

Tige stérile, dressée, arquée au sommet, glabre, rougeâtre, anguleuse, canaliculée, aiguillons longs un peu crochus; feuilles quinées, pétiole long, légèrement canaliculé, un peu velu, à aiguillons crochus, stipules linéaires, folioles ovales, allongées, insensiblement acuminées, entières ou à peine échancrées à la base, fermes, nerveuses et légèrement tomenteuses en dessous, portant en dessus quelques poils rares couchés, les inférieures brièvement pétiolulées, toutes régulièrement dentées à dents arrondies mucronées; rameaux florifères anguleux, flexueux, minces, peu velus, à aiguillons crochus peu nombreux, feuilles presque toutes ternées, à pétiole long, canaliculé, un peu

hérissé, portant des aiguillons petits, crochus, peu nombreux, folioles ovales, atténuées à la base, non acuminées, à dents grandes arrondies, les inférieures presque sessiles; panicule pauciflore, nue au sommet, portant à la base une ou deux feuilles ternées ou simples, pédoncules minces un peu aiguillonnés, étalés après la floraison; sépales verts à bordure blanche, terminés en pointe un peu allongée, presque étalés sous le fruit, fleurs d'un rose pâle, pétales ovales étroits, étamines à filets un peu violacés, styles verts, jeunes carpelles glabres, disposés en tête ovoïde dépassant les étamines. — Bord des eaux. Peu commun. Luscanen, au bord du ruisseau; château du Garo; bois de Gournais.

4. *R. ROSULEATUS*, Mull. ex Gen. in litt. *R. nitidus*, W. *pro parte*.

Tige stérile très longue, d'abord anguleuse à faces planes, à la fin cylindrique, striée, glabre, portant quelques glandes rouges sessiles visibles à la loupe; aiguillons droits, grêles, allongés; feuilles quinées, pétiole velu, un peu canaliculé, à aiguillons fins, crochus, folioles minces, d'un vert gai, plus pâles et un peu tomenteuses en dessous, à dents fines peu profondes, foliole terminale largement ovale, quelquefois orbiculaire, cordiforme à la base, brusquement acuminée, les latérales ovales aiguës, les inférieures presque obtuses, toutes pétiolulées; rameaux fleuris grêles, dressés, flexueux, anguleux, velus, à aiguillons peu nombreux, grêles, droits la plupart, quelques-uns courbés; feuilles presque toutes ternées à pétiole canaliculé, foliole terminale ovale, peu aiguë, pétiolulée, les latérales dilatées et sublobées du côté extérieur, presque sessiles; panicule peu fournie, velue; pédicelles fins, aculéolés tomenteux, presque tous uniflores, munis de bractées trifides; fleurs grandes, roses, sépales tomenteux, verdâtres, bordés de blanc, un peu aculéolés à la base, ovales brièvement mucronés, à la fin étalés; pétales ovales, rétrécis en onglet, velus, étamines blanches dépassant beaucoup les styles verts, jeunes carpelles un peu hispides. — Buissons frais, bord des eaux. Commun. Environs de Vannes, Saint-Avé; bois de Gournais, etc.; fleurit un des premiers.

SECT. II. — *Virescentes*.

5. *R. CALVATUS*, Bloxam. — Bor. n° 764; Gén. exsicc.!

Tige foliifère longue, anguleuse, glabre, à aiguillons robustes inclinés, élargis et comprimés à la base; feuilles quinées, vertes sur les deux faces, presque complètement glabres, pétiole plan en dessus, peu velu, à aiguillons crochus, stipules filiformes, folioles ovales allongées, acuminées, la centrale entière ou un peu échancrée à la base, les autres rétrécies, toutes pétiolulées, à dents inégales mucronées; rameaux florifères flexueux, anguleux, plus ou moins velus, à aiguillons grands, courbés en faux; feuilles ternées, les supérieures simples, à folioles ovales ou obovales allongées, cunéiformes à la base, longue-

ment acuminées; panicule lâche, étroite, allongée, à rameaux courts, les inférieurs placés à l'aisselle d'une feuille trilobée ou entière lancéolée, axe et pédicelles tomenteux munis de petits aiguillons blanchâtres, sépales tomenteux, un peu bordés de blanc, un peu aiguillonnés, appendiculés, rabattus après l'anthèse; fleurs roses, pétales ovales ciliés, étamines à filets rosés ainsi que les styles, carpelles glabres portés sur un gynophore sensible. — Très commun dans les haies un peu couvertes; fleurit de bonne heure. Vannes, Napoléonville, Gourin, etc.

Var. A. Forme robuste, à panicule ample, décomposée, les rameaux inférieurs étant allongés et ramifiés.

J'ai observé, au moulin de Poignant et à la Chênaie, cette forme due probablement à la fertilité du terrain.

Var. B. Feuilles plus pâles en dessous, panicule plus lâche, pétales plus larges, jeunes carpelles un peu velus.

Cette plante, que j'ai recueillie à Saint-Avé, près du pont, mériterait peut-être d'être distinguée comme espèce.

6. *R. PILETOSTACHYS*, Godr. et Gren. fl. fr. t. I, p. 548.

Tige anguleuse, poilue, à aiguillons inclinés, velus; feuilles quinées, vertes des deux côtés, portant quelques poils apprimés sur la face supérieure, plus pâles et plus velues en dessous, folioles obovales doublement dentées; rameaux fleuris anguleux, velus, à aiguillons blancs réfléchis, feuilles quinées à la base, les autres ternées, stipules linéaires velues, pétiole poilu, plan en dessus, à aiguillons en faux, folioles grandes; irrégulièrement dentées à dents acuminées, la terminale largement obovale, les latérales ovales, dilatées et quelquefois lobées du côté extérieur, toutes brusquement acuminées en pointe fine; panicule tomenteuse et aiguillonnée, rameaux inférieurs espacés, axillaires, plus courts que les feuilles, les supérieurs rapprochés en corymbe court; fleurs roses, sépales blancs tomenteux, à appendice étroit, saillant sur le bouton, rabattus après l'anthèse, pétales arrondis, velus, étamines à filets rosés dépassant peu les styles jaunâtres, jeunes carpelles tomenteux. — Broussailles, lieux couverts. Rare; recueilli à la tour d'Elven.

7. *R. IMMITIS*, Bor. fl. cent. n° 730? Gén. exsicc.!

Tige anguleuse à faces planes, striée, glabre ou un peu velue, munie d'aiguillons nombreux, droits, longs, coniques; feuilles quinées ou ternées, à folioles minces, vertes mais plus pâles en dessous et portant quelques poils couchés, pétiole plan en dessus, un peu hérissé, à aiguillons blancs un peu crochus se retrouvant jusque sur la nervure médiane des folioles principales, stipules linéaires un peu éloignées de la base du pétiole, foliole terminale largement ovale, cordiforme, brièvement acuminée, les latérales ovales, dilatées du côté extérieur, surtout quand les inférieures manquent; rameau florifère pubescent,

silloné, à aiguillons longs en faux, feuilles ternées, un peu velues en dessous, les supérieures simples, quelquefois blanchâtres, stipules longues, filiformes, poilues, folioles grandes, la terminale dilatée, suborbiculaire, recouvrant souvent les latérales par ses bords, brusquement acuminée, les latérales brièvement pétiolulées, largement ovales, dilatées du côté extérieur, toutes doublement dentées à dents mucronées; panicule assez grande, allongée, feuillée à la base, axe et pédicelles tomenteux aiguillonnés, sépales blancs tomenteux, brièvement mucronés, fleurs d'un beau rose, pétales ovales pubescents en dehors, étamines et styles rosés, jeunes carpelles velus. — Haies autour des champs. Peu commun. Environs de Vannes.

8. R. PHYLLOSTACHYS, Gén. 2^e Ess. p. 13.

Tige stérile anguleuse à faces canaliculées, un peu poilue ou presque glabre, à aiguillons longs, inclinés, poilus; feuilles quinées, à pétioles partiels partant tous du même point, pétiole velu plan en dessus, à aiguillons crochus, stipules linéaires lancéolées, folioles ovales ou obovales, fermes, d'un vert foncé et glabres en dessus, tomenteuses et grises ou blanchâtres en dessous, nervées, à dents arrondies, peu profondes, mucronées, foliole terminale acuminée, rétrécie et légèrement cordiforme à la base, les latérales obovales acuminées, les inférieures ovales, presque sessiles; rameau florifère anguleux, velu, à aiguillons crochus, feuilles ternées ou quelquefois quinées à la base du rameau, pétiole velu, légèrement canaliculé, folioles grandes, ovales, brièvement acuminées, les latérales dilatées extérieurement, presque sessiles; panicule tomenteuse, aiguillonnée, allongée, à la fin très développée, presque pyramidale, munie à la base de feuilles ternées, puis simples, largement ovales cordiformes, nue au sommet, pédoncules dressés, multiflores, les inférieurs longs égalant les feuilles, les supérieurs rapprochés en corymbe, munis de bractées linéaires trifides; fleurs roses, calice tomenteux jaunâtre, rarement aculéolé, sépales à appendice étroit ou un peu foliacé, rabattus après l'anthèse, pétales ovales, concaves, rétrécis en onglet, velus sur les deux faces, étamines et styles un peu rosés, jeunes carpelles portant au sommet quelques poils caducs. — Très commun dans les haies aux environs de Vannes, Napoléonville, Le Faouët, etc.; fleurit de bonne heure.

9. R. HAMOSUS, Gén. 1^{er} Ess. p. 29; *id.* exsicc.!

Plante robuste, à rameaux dressés, arqués seulement au sommet, tige grosse, anguleuse, à faces un peu excavées, striées, presque glabre, aiguillons forts, comprimés, inclinés; feuilles quinées, à pétioles partiels partant tous du même point, quelquefois vertes, le plus souvent pâles et un peu tomenteuses en dessous, pétiole velu, canaliculé, à aiguillons durs, très crochus, stipules très étroites, folioles larges, ovales, la terminale suborbiculaire, élargie et comme tronquée à la base, à échancrure peu profonde, brusquement acuminée, les

latérales un peu obovales, entières à la base, les inférieures ovales, pétiolulées; rameau florifère dressé, sillonné, velu, tomenteux, à aiguillons forts, courbés en hameçon, feuilles ternées, à folioles grandes, largement ovales, aiguës, la terminale cordiforme, toutes un peu grises en dessous, doublement dentées à dents mucronées; panicule ample, tomenteuse, portant à la base une large bractée cordiforme, pédoncules étalés, multiflores, aiguillonnés ainsi que les pédicelles, munis à la base d'une longue bractée trifide, les supérieurs réunis en corymbe et dépassant la fleur terminale; fleurs roses, sépales ovales non appendiculés, couverts d'un tomentum blanc jaunâtre à la base, pétales ovales onguiculés, velus sur les deux faces, étamines à filets roses, styles jaunâtres, carpelles portant quelques poils raides, caducs. — Haies et buissons. Peu commun. Vannes, derrière le Grasdor; Napoléonville, bords du canal.

Espèce voisine de la précédente, dont elle se distingue néanmoins par la forme des folioles plus arrondies et élargies à la base, et par sa panicule plus aiguillonnée, ne portant qu'une bractée à la base, et terminée en corymbe.

SECT. III. — *Discolores.*

10. *R. THYRSOIDEUS*, Wimm. — Bor. n° 773; *R. thyrsoides* *α can-*
dicans, Godr. exsicc.

Tige anguleuse canaliculée, un peu velue, glabre à la fin, portant de petites glandes sessiles visibles à la loupe, aiguillons robustes, crochus, à base dilatée, velue; feuilles quinées, vertes et glabres en dessus, pâles et brièvement velues en dessous, pétiole velu, canaliculé, stipules linéaires, folioles ovales, entières à la base, insensiblement acuminées, régulièrement dentées à dents peu profondes, les inférieures ovales aiguës, largement dentées en sève; rameau florifère anguleux, canaliculé au sommet, flexueux, velu, à aiguillons très crochus, feuilles souvent quinées à la base, les supérieures ternées, la dernière simple lancéolée ou trilobée, plus ou moins blanchâtres tomenteuses en dessous, pétiole légèrement canaliculé, souvent géniculé à l'insertion, folioles ovales aiguës, doublement dentées au sommet, les latérales sessiles, dilatées et souvent lobées du côté extérieur; panicule dressée, étroite, velue, tomenteuse, peu aiguillonnée; pédicelles grêles, dressés, étalés, munis de bractéoles linéaires; fleurs petites, d'un rose pâle, sépales blancs tomenteux, faiblement apiculés, réfléchis après l'anthèse, pétales étroits, allongés, espacés, entiers ou émarginés, étamines blanches dépassant les styles blanc-verdâtre, jeunes carpelles légèrement hispides. — Haies. Peu commun; fleurit de bonne heure. Environs de Vannes, Kquer, route de Nantes, etc.; Saint-Avé; Napoléonville.

Obs. Cette espèce est bien caractérisée par la forme de sa panicule et la petitesse de ses fleurs; elle me semble avoir de grands rapports avec le *R. pedatifolius* de M. Génevier, qui a néanmoins les fleurs plus grandes. Identique avec le type cité de M. Godron, pour l'inflorescence et la forme des feuilles, elle en diffère seulement par leur face inférieure moins blanche tomenteuse; mais ce peut être un effet de la station, ainsi que le remarque M. Boreau. La description de ce dernier auteur (loc. cit.) convient d'ailleurs très bien à notre plante, à l'exception de la couleur des pétales qui sont d'un rose pâle et non blancs. Mais ce caractère me paraît avoir peu d'importance, les étamines blanches et les styles verts appartenant à une fleur qui peut facilement tourner au blanc.

11. *R. THUILLIERI*, Poir. — Bor. n° 774?

Tige anguleuse canaliculée, glabre, à aiguillons un peu crochus; feuilles quinées et ternées, pétiole canaliculé, peu velu, à aiguillons crochus, stipules grandes foliacées, folioles brièvement tomenteuses, blanches en dessous, doublement dentées à dents mucronées, la terminale ovale arrondie, entière à la base, aiguë au sommet, les latérales plus étroites à la base, souvent lobées extérieurement dans les feuilles ternées; rameau fleuri, anguleux, strié, peu velu, à aiguillons nombreux, forts, crochus; feuilles ternées, les supérieures simples trilobées, puis entières, pétiole canaliculé, stipules grandes foliacées, folioles semblables à celles de la tige, seulement un peu plus blanches en dessous et plus profondément dentées; panicule assez grande, un peu pyramidale, à rameaux inférieurs espacés, axillaires, étalés, les supérieurs plus courts, munis à la base de bractées foliacées, lancéolées trifides aussi longues qu'eux, pédicelles aculéolés; fleurs blanches, sépales blancs tomenteux jaunâtres à la base, un peu appendiculés, pétales ovales, onguiculés, velus sur les deux faces, étamines blanches, styles verts, carpelles velus. — Haies. Rare. Environs de Vannes, auprès de Klan.

Obs. Je n'ai encore rencontré qu'une fois cette espèce (au lieu indiqué); les feuilles de la tige stérile étaient presque toutes ternées; mais je crois que ce n'était qu'un accident dû au développement incomplet de l'individu, et je n'hésite pas à le rapporter au *R. Thuillieri*, dont il offrait d'ailleurs tous les caractères.

12. *R. ARDUENNENSIS*, Lib. — Bor. n° 772?

Tige anguleuse, à faces un peu canaliculées, glabre ou légèrement pubescente, à aiguillons médiocres un peu courbés; feuilles quinées, pétiole un peu canaliculé, stipules linéaires, folioles ovales aiguës, la terminale cordiforme, les inférieures presque sessiles, glabres en dessus, blanches en dessous à pubescence rase, non hérissées, inégalement dentées à dents peu profondes mucronées; rameau fleuri long, anguleux, un peu flexueux, brièvement pubescent, à aiguillons cro-

chus, feuilles quinées et ternées, les supérieures simples; panicule tomenteuse, allongée, assez étroite, un peu composée, feuillée; fleurs roses, sépales blancs tomenteux mucronés, rabattus après l'anthèse, pétales ovales, velus, étamines blanches, styles verts, jeunes carpelles hérissés. — Assez commun dans les haies aux environs de Vannes.

13. *R. DISCOLOR*, W. et N. — Bor. n° 759.

Tige dure, anguleuse, à faces plus ou moins canaliculées, rougeâtre, souvent glauque, glabre ou parsemée de quelques poils couchés, aiguillons robustes, dilatés à la base, droits ou courbés; feuilles quinées, pétiole un peu canaliculé, glabre ou légèrement tomenteux à aiguillons crochus, stipules filiformes, folioles assez petites, coriaces, d'un vert foncé en dessus, blanches en dessous à pubescence très rase, non poilues, toutes pétiolulées, obovales ou rhomboïdales, finement dentées; rameau florifère droit, raide, obtusément anguleux, à aiguillons forts, nombreux, crochus, feuilles quinées et ternées, à folioles semblables à celles de la tige, seulement plus petites; panicule simple, allongée, très étroite, à axe tomenteux, pédoncules courts, multiflores, à la fin étalés; fleur d'un rose vif, sépales blancs tomenteux mucronés, rabattus après l'anthèse, pétales ovales, étalés, étamines et styles roses, jeunes carpelles velus. — Très commun, surtout dans les haies des lieux découverts; floraison tardive.

Var. A. FOLII DISSECTIS; *R. fruticosus* γ *laciniatus*, Dec. fl. fr. IV, p. 475.

Variété très remarquable, à feuilles profondément découpées en lobes linéaires dentés au sommet, trouvée par M. Taslé aux environs de Vannes, entre Trussac et Cliscoët. Decandolle cite cette variété dans la flore française d'après l'*Historia plantarum alsaticarum* de Mappus, publiée en 1742.

14. *R. HIRSUTUOSUS*, Gén. 1^{er} Ess. p. 33 et exsicc.!

Tige anguleuse à faces planes ou un peu canaliculées, un peu poilue, à aiguillons robustes, élargis à la base, presque droits; feuilles quinées, pétiole plan en dessus, hérissé et muni de nombreux aiguillons crochus, folioles blanches tomenteuses un peu hérissées en dessous, inégalement et profondément dentées, toutes pétiolulées, la terminale ovale acuminée, les latérales un peu atténuées à la base, dilatées du côté extérieur, acuminées, les inférieures lancéolées aiguës; rameau florifère arrondi à la base, anguleux au sommet, poilu, à aiguillons durs courbés en faux, feuilles ternées, folioles profondément dentées, subincisées, la terminale ovale arrondie acuminée, les latérales lobées du côté extérieur; panicule étroite, nue, avec un ou deux rameaux axillaires à la base, pédicelles tomenteux, chargés de nombreux aiguillons; fleurs roses, sépales blancs tomenteux, aculéolés, terminés en pointe courte, rabattus après l'anthèse, pétales larges obovales, étamines blanches dépassant à peine les styles, carpelles velus. —

Rare. Je n'ai encore rencontré cette espèce qu'au Faouët, où je l'ai vue pour la première fois, avec des feuilles encore fraîches, en décembre 1860.

SECT. IV. — *Glandulosi.* ⁴

15. R. CARPINIFOLIUS, W. et N. — Bor. n° 767; Godr. fl. fr. tome I, p. 547.

Tige grosse, anguleuse, à faces plus ou moins canaliculées, peu velue, glabre à la fin, parsemée de glandes rouges sessiles, aiguillons forts, droits ou crochus; feuilles quinées, ordinairement vertes sur les deux faces, tomenteuses et quelquefois blanchâtres en dessous, pétiole long, canaliculé, un peu velu, à aiguillons crochus, foliole terminale cordiforme ovale acuminée, les latérales plus étroites, les inférieures ovales, aiguës, sessiles; rameaux florifères dressés, anguleux, velus, à aiguillons courts, crochus, feuilles presque toutes ternées, pétiole souvent géniculé à l'insertion, folioles ovales, nervées, plissées, tomenteuses et blanchâtres en dessous; panicule hérissée, rarement glanduleuse, allongée, assez étroite, rameaux inférieurs placés à l'aisselle de feuilles ternées d'abord, puis simples trilobées et enfin lancéolées, sépales vert-cendré un peu bordés de blanc, plus ou moins acuminés, pétales roses ou blancs, espacés, étamines à filets blancs dépassant les styles verts, jeunes carpelles un peu hérissés. — Haies et bois. Commun. Vannes, Josselin, Gourin, etc.

Obs. Cette espèce, très répandue, m'a offert deux formes principales que je note ici, tout en constatant qu'elles ne sauraient être séparées.

A. Dans la plante que je considère comme type, les pétales sont roses, les pédicelles et les sépales dépourvus d'aiguillons : c'est la forme la plus commune.

B. Une autre forme que j'ai recueillie à Josselin et dans la forêt de Conveau, près de Gourin, a les fleurs blanches, les pédicelles et les sépales aculéolés, ceux-ci plus longuement acuminés, les aiguillons de la tige sont presque tous droits : elle répond complètement à la description de la flore de France (loc. cit.).

16. BORŒANUS, Gén. 1^{er} Ess. p. 22 et exsicc.!

Tige stérile anguleuse, un peu poilue, munie de quelques glandes pédicellées et d'aiguillons nombreux, inégaux, les plus forts poilus, dilatés à la base et un peu crochus; feuilles quinées à pétiole plan en dessus, hérissé, portant des aiguillons crochus, folioles vertes et glabres en dessus, tomenteuses et blanchâtres en dessous, la terminale ovale arrondie acuminée, longuement pétiolulée, cordiforme ainsi que les latérales qui sont obovales acuminées, les inférieures ovales, presque sessiles; rameaux florifères anguleux, gris tomenteux, peu glanduleux, à aiguillons crochus, feuilles ternées, les supérieures

simples, dégénéralant en bractées cordiformes ovales ou lancéolées, à pétiole portant quelques glandes pédicellées, foliole terminale rétrécie, à peine échancrée à la base, longuement acuminée, les latérales ovales acuminées, élargies et quelquefois lobées du côté extérieur; panicule un peu glanduleuse, décomposée, feuillée à la base, pédoncules hérissés, finement glanduleux, peu aculéolés, fleurs roses, sépales tomenteux à glandes sessiles peu visibles, à appendice étroit, étalés après l'anthèse, pétales grands, ovales, arrondis, étamines à filets blancs, styles vert-jaunâtre, jeunes carpelles hérissés. — Peu commun. Environs de Vannes, route de Rennes, vallée de Saint-Nolff; forêt de Conveau.

17. *R. UMBRATICUS*, Mull. — Gén. 2^e Ess. p. 8; *R. glandulosus* β *umbrosus*, Godr. exsicc.!

Tige stérile faible, anguleuse, poilue, à glandes très rares, aiguillons grêles, inégaux, droits ou inclinés; feuilles presque toutes ternées, pétiole plan en dessus, velu, à aiguillons inclinés ou un peu courbés, folioles grandes, molles, d'un vert clair en dessus, pâles et pubescentes en dessous, la terminale obovale, les latérales ovales dilatées extérieurement, toutes acuminées, un peu cordiformes, grossièrement dentées à dents larges, inégales, peu profondes, mucronées; rameau florifère anguleux, flexueux, velu, à aiguillons très grêles, droits et inclinés, feuilles ternées à folioles assez semblables à celles de la tige, un peu plus velues et plus profondément dentées, la terminale plus rétrécie à la base, les latérales subsessiles; panicule velue, glanduleuse, à rameaux inférieurs placés à l'aisselle d'une feuille ternée ou simple, les supérieurs rapprochés en corymbe étalé, pédoncules tomenteux, un peu aiguillonnés, munis de bractées longues, lancéolées linéaires ou trifides; fleurs roses, calice blanc-tomenteux, hérissé, finement glanduleux, non aculéolé, sépales longuement acuminés, réfléchis après l'anthèse, pétales arrondis, concaves, velus, étamines blanches, styles verdâtres, jeunes carpelles hispides. — Haies des lieux humides et couverts. Peu commun. Environs de Vannes, vallon à Kéboulard, route de Nantes.

18. *R. BICOLOR*, Arrond. *R. rosaceus*, Bor. n^o 743?

Tige obtusément anguleuse, à faces planes, striée, peu velue, munie de soies glanduleuses peu apparentes, aiguillons épars, grêles, inégaux, droits ou inclinés; feuilles la plupart ternées, un peu tomenteuses mais vertes en dessous, pétiole glanduleux, non canaliculé, à aiguillons grêles, peu nombreux, folioles ovales acuminées, un peu cordiformes, les latérales pétiolulées, toutes à dents peu profondes, mucronées, ciliées; rameaux florifères minces, cylindriques, flexueux, poilus et glanduleux, à aiguillons assez nombreux, grêles, inégaux, les plus grands un peu courbés, feuilles ternées, les supérieures simples, folioles ovales aiguës, la terminale cordiforme un peu rétrécie

à la base, les latérales elliptiques plus étroites, toutes à dents larges, inégales, mucronées; panicule hérissée et glanduleuse, petite, peu fournie, à rameaux grêles, dressés, munis à leur base d'une bractée linéaire, glanduleux et aiguillonnés ainsi que les pédicelles; fleurs petites, d'un rose vif, sépales glanduleux, un peu bordés de blanc, terminés en appendice saillant sur le bouton, foliacé après la floraison, rabattus, pétales ovales, concaves, d'un rose vif à l'intérieur, pâles à l'extérieur, étamines blanchâtres ne cachant pas les styles verts, jeunes carpelles glabres. — Bois. Rare. Recueilli une seule fois dans la forêt de Conveau.

Obs. Les traits généraux de la description du *R. rosaceus* de M. Boreau (loc. cit.) conviendraient à notre plante, à l'exception de la panicule qui paraît moins développée. La description citée ne mentionne pas d'ailleurs la petitesse des fleurs, ni la couleur intérieure des pétales, circonstance d'autant plus remarquable que la plante croissait à l'ombre. Je dois remarquer en outre que, d'après M. Génevier, le *R. rosaceus* de M. Boreau comprendrait plusieurs plantes dont le botaniste de Mortagne a déjà détaché son *R. adscitus*. Je me trouve ainsi amené à considérer ma plante comme appartenant à une espèce distincte.

19. *R. ADSCITUS*, Gén. 1^{er} Ess. p. 23; *R. Lejeunei*, Godr. exsicc.; non Bor. nec Gén.

Tige stérile à angles obtus, un peu canaliculée au sommet, grisâtre, pourvue de poils étalés entremêlés de quelques glandes et d'aiguillons nombreux, grêles, inégaux, les plus grands comprimés et un peu inclinés; feuilles quinées, vertes et un peu tomenteuses en dessous, pétiole plan en dessus, velu, glanduleux et muni d'aiguillons allongés, inclinés, foliole terminale cordiforme arrondie acuminée, les latérales de même forme un peu dilatées du côté extérieur, les inférieures ovales pétiolulées; rameau florifère anguleux, flexueux, hérissé, un peu glanduleux, à aiguillons nombreux, fins, inclinés, feuilles ternées à folioles ovales aiguës, les inférieures pétiolulées, un peu élargies du côté extérieur, toutes doublement dentées, les feuilles supérieures blanchâtres en dessous; panicule grande, à la fin pyramidale, feuillée à la base, glanduleuse, à rameaux multiflores étalés, aiguillonnés ainsi que les pédicelles; fleur d'un rose pâle, sépales tomenteux, finement glanduleux et aculéolés, terminés en appendice accrescent, rabattus après l'anthèse, pétales ovales à onglet court, étamines blanches dépassant un peu les styles verdâtres à stigmate brun, jeunes carpelles glabres. — Haies. Peu commun. Environs de Vannes, à Kquer; Port-Louis; Gourin.

Obs. Cette plante m'a paru identique avec l'échantillon du *R. Lejeunei*, Godr. exsicc., auquel j'ai pu la comparer. Elle diffère du véritable *Lejeunei*, W. et N. par ses folioles cordiformes et non en coin à la base;

ce caractère le rapproche du *R. squalidus*, Gén.; mais celui-ci a la panicule beaucoup moins développée et la tige couverte d'aiguillons plus nombreux.

20. *R. SQUALIDUS* Gén. 2^e Ess. p. 4.

Tige à angles obtus, presque dépourvue de poils, mais munie de glandes pédicellées et d'aiguillons très inégaux, épars sur toute sa surface; feuilles ternées et quinées à folioles d'un vert foncé en dessus, vertes et presque glabres en dessous, pétiole plan en dessus, glanduleux, à aiguillons minces, inégaux, les plus grands crochus, folioles doublement dentées au sommet à dents aiguës mucronées, la terminale largement ovale acuminée, cordiforme, les latérales de même forme, mais dilatées du côté extérieur; rameau florifère hérissé, glanduleux, anguleux au sommet, à aiguillons grêles, nombreux, inégaux, les plus longs un peu courbés, feuilles ternées, stipules et pétioles glanduleux; folioles nervées peu velues en dessous, la terminale ovale ou obovale, brièvement acuminée, à peine échancrée à la base, les latérales presque sessiles, dilatées ou sublobées du côté extérieur, doublement dentées au sommet; panicule glanduleuse, feuillée, peu fournie, en corymbe presque simple; pédicelles aiguillonnés portant une à deux fleurs; fleurs blanches, sépales tomenteux munis de soies raides et de glandes pédicellées, à appendices étroits, rabattus après la floraison, pétales étroits, espacés, étamines blanches ne dépassant pas les styles vert-jaunâtre, jeunes carpelles glabres ou portant au sommet quelques poils caducs. — Haies et bois. Rare. Gourin.

21. *B. SCABRIPES*, Gén. 1^{er} Ess. p. 16 et exsicc.!

Tige stérile anguleuse à faces planes, souvent glauque, peu poilue, munie de glandes sessiles et pédicellées et d'aiguillons nombreux, inégaux, les plus petits droits, coniques, les plus grands comprimés, élargis à la base, inclinés; feuilles toutes ternées dans mes échantillons (rarement quinées, Gén. loc. cit.), vertes sur les deux faces, presque glabre, pétiole long, sensiblement plan en dessus, un peu hérissé glanduleux, à aiguillons longs, inclinés, se retrouvant sur les nervures médianes des folioles, celles-ci ovales arrondies, cordiformes brusquement acuminées, les latérales élargies et sublobées du côté extérieur, pétiolulées; rameau florifère long, anguleux, flexueux, tomenteux hérissé et glanduleux, à épiderme souvent glauque verdâtre, à aiguillons nombreux, inégaux, rouges à pointe jaunâtre, feuilles ternées vertes, munies de poils couchés plus abondants sur la face inférieure, folioles entières ou peu échancrées à la base, doublement dentées au sommet, ciliées, la terminale obovale un peu acuminée, les latérales ovales aiguës, dilatées du côté extérieur; panicule glanduleuse et aiguillonnée, peu fournie, étroite, à rameaux inférieurs distants, dressés, placés à l'aisselle de feuilles d'abord ternées, qui se réduisent ensuite à une foliole simple, largement ovale dilatée et

cordiforme à la base, pédicelles supérieurs munis de bractées allongées, entières ou trifides; fleurs roses pâles, sépales tomenteux, munis de soies glanduleuses, prolongés en appendice étroit, réfléchis pendant l'anthèse, à la fin étalés; pétales étroits, espacés, étamines à filets souvent rosés, styles verdâtres, jeunes carpelles portant quelques poils au sommet. — Haies couvertes. Rare. Environs de Vannes, entre Kquer et Kisac.

Obs. M. Gênevier n'ayant pas reconnu son *R. scabripes* dans un échantillon peu complet de cette plante que je lui avais communiqué, je l'avais d'abord considérée comme nouvelle et décrite sous le nom de *glaucescens*, emprunté à la couleur de son épiderme. Une comparaison attentive avec plusieurs échantillons types que j'ai reçus depuis de M. Gênevier ne me permet pas aujourd'hui de séparer ma plante du *R. scabripes*, dont elle offre le port et les caractères. Elle diffère, il est vrai, des échantillons de la Vendée par les feuilles de la tige stérile toutes ternées; mais l'auteur dit lui-même, dans sa description, que les feuilles sont rarement quinées.

22. *R. FUSCO-ATER*, W. et N. — Bor. n° 753.

Tige robuste, striée, cylindracée, hérissée de poils entrelacés, de soies glanduleuses et d'aiguillons nombreux, inégaux, les plus grands allongés, dilatés à la base, droits ou un peu inclinés; feuilles ternées (rarement quinées), folioles fermes, plissées, fortement veinées, réticulées et pubescentes en dessous, glabres en dessus et d'un vert plus foncé, foliole terminale cordiforme orbiculaire, brusquement acuminée en pointe courte, les latérales à peu près de même forme, mais élargies et quelquefois lobées du côté extérieur, toutes finement dentées à dents aiguës, pétiole un peu canaliculé, hérissé, glanduleux, à aiguillons crochus; rameau fleuri, raide, dressé, presque cylindrique, très hérissé et glanduleux, à aiguillons inégaux, grêles, un peu inclinés, feuilles ternées, à foliole terminale obovale, brusquement acuminée, les latérales ovales, aiguës, brièvement pétiolulées, stipules lancéolées linéaires, glanduleuses, poilues; panicule hérissée, glanduleuse, pyramidale, quelquefois ramassée, compacte, plus souvent allongée, lâche à la base, à rameaux dressés, uni ou triflores, les inférieurs placés à l'aisselle d'une feuille ternée ou simple, les supérieurs munis de bractéoles trifides presque aussi longues qu'eux; fleurs d'un beau rose, sépales tomenteux, glanduleux et aculéolés, brièvement acuminés, réfléchis après l'anthèse, pétales ovales, velus sur les deux faces, filets des étamines et styles roses, jeunes carpelles tomenteux, à la fin hérissés. — Haies et buissons. Commun. Vannes, Locminé, Napoléonville, Le Faouët.

23. *R. MUTABILIS*, Gén. 1^{er} Ess. p. 49; *id.* exsicc. †

Tige stérile robuste, anguleuse, à faces planes, poilue, munie de nombreuses glandes pédicellées et d'aiguillons nombreux, inégaux, les

plus grands droits, allongés, peu dilatés à la base; feuilles grandes, quinées, vertes à poils apprimés en dessus, blanches à pubescence très rase en dessous, pétiole long, poilu, glanduleux, à aiguillons un peu crochus, canaliculé, muni au-dessus de la base de stipules lancéolées poilues, folioles longuement pétiolulées, la terminale grande, cordiforme, ovale, dilatée au sommet et acuminée, les latérales plus étroites, acuminées, les inférieures de même forme plus petites, toutes irrégulièrement dentées à dents peu profondes, mucronées; rameau florifère, raide, arrondi à la base, anguleux au sommet, hérissé, glanduleux, à aiguillons nombreux, inégaux, les plus grands inclinés, feuilles ternées ou quelquefois quinées à la base du rameau, simples au sommet, plus blanches en dessous que les caulinaires, stipules lancéolées étroites, glanduleuses, pétiole souvent géniculé à l'insertion, canaliculé, velu, glanduleux, à aiguillons crochus, folioles grandes, la terminale largement ovale, aiguë, un peu cordiforme, les latérales plus petites, de même forme ou dilatées du côté extérieur, pétiolulées; panicule assez grande, lâche, pyramidale, hérissée et glanduleuse, à rameaux inférieurs axillaires plus courts que les feuilles, les supérieurs étalés, munis de bractées trifides, pédicelles aiguillonnés; fleurs blanches, sépales blancs tomenteux, un peu glanduleux et aculéolés, terminés en pointe foliacée et rabattue après l'anthèse, pétales grands, ovales, jeunes carpelles hérissés. — Rare. Napoléonville, buissons au bord du canal.

Quoique mes échantillons aient les fleurs blanches et non roses, et les sépales un peu moins aiguillonnés, je n'hésite pas à les rapporter au *R. mutabilis*, Gén., dont ils ont exactement le port et tous les autres caractères.

24. *R. RUDIS*, W. et N. Bor. n° 739.

Tige stérile arquée ou tombante, anguleuse, rougeâtre, dépourvue de poils, mais munie de nombreuses soies glanduleuses rouges, aiguillons épars, comprimés à la base, les uns droits, les autres un peu courbés; feuilles quinées, glabres et vertes en dessus, plus pâles et brièvement tomenteuses en dessous, stipules filiformes, pétiole un peu canaliculé, glanduleux, à aiguillons crochus, foliole terminale ovale, élargie, acuminée, cordiforme, les latérales moins larges, les inférieures régulièrement ovales aiguës, toutes doublement dentées au sommet à dents acuminées; rameau florifère glanduleux, peu velu, à aiguillons grêles, inégaux, les plus grands un peu courbés, feuilles ternées, foliole terminale ovale aiguë, entière ou un peu échancrée à la base, les latérales pétiolulées, dilatées et sublobées du côté extérieur, toutes doublement dentées, subincisées au sommet; panicule glanduleuse, petite, pauciflore, presque simple, pédoncules divergents, glanduleux et aiguillonnés, portant une à deux fleurs; fleurs blanches, sépales tomenteux, pourvus de glandes pédicellées et de petits aiguillons,

terminés en appendice étroit, allongé, rabattus après l'anthèse, pétales lancéolés, émarginés, velus, étamines à filets blancs, styles verts, jeunes carpelles tomenteux. — Bois et broussailles. Peu commun. Environs de Vannes, moulin de Poignant, taillis de la Chênaie.

SECT. V. — *Cæsi*.

25. *R. SEPTICOLUS*, Mull. ex Gén. in litt.; *R. Wahlbergii*, Gén. exsicc. — Bor. n° 731 ?

Plante non glanduleuse; tige stérile cylindrique ou à angles obtus, glabre, striée, aiguillons peu nombreux, à pointe grêle, allongée, un peu courbés; feuilles quinées, pétiole allongé, peu velu, canaliculé, à aiguillons fins, crochus, stipules rétrécies à la base, puis lancéolées linéaires, folioles d'un vert gai, glabres en dessus, plus pâles et brièvement pubescentes en dessous, foliole terminale ovale acuminée, entière ou faiblement échancrée à la base, les latérales semblables, les inférieures atténuées aux deux extrémités, presque sessiles, toutes doublement dentées à dents aiguës; rameau florifère faible, allongé, flexueux, un peu anguleux, brièvement pubescent, à aiguillons espacés, minces, inclinés, feuilles ternées, les supérieures simples, pétiole pubescent, faiblement canaliculé, à aiguillons fins, rares, foliole terminale ovale aiguë, rétrécie à la base, les latérales sessiles, dilatées et sublobées du côté extérieur, toutes doublement et profondément dentées; panicule corymbiforme au sommet, ordinairement peu fournie, souvent accompagnée de rameaux inférieurs espacés placés à l'aisselle de feuilles simples, trilobées et entières, pédoncules pubescents, à aiguillons fins, rares; fleurs blanches, sépales blancs tomenteux, brièvement acuminés, étalés après la floraison, pétales ovales, étamines à filets blancs, styles verts, jeunes carpelles munis de quelques poils, fruit luisant, non glauque. — Broussailles, haies fraîches. Peu commun. Environs de Vannes, derrière le Grasdor, pâturages à gauche de la route de Nantes.

La plante que je viens de décrire ne me paraît pas différer de l'échantillon que je tiens de l'obligeance de M. Génévier, sous le nom de *R. Wahlbergii*; néanmoins, ce botaniste, auquel je l'ai communiquée, la rapporte à un *R. septicolus* de Muller, dont je ne connais ni la figure, ni la description. Je remarque d'ailleurs que la description du *R. Wahlbergii*, telle que la donne M. Boreau (loc. cit.), ne convient pas de tout point à une plante qui est beaucoup plus délicate. J'adopte en conséquence, pour ne pas compliquer la synonymie, la dénomination qui m'est indiquée par M. Génévier.

26. *R. GLANDULOSUS*, Bell. — Bor. n° 734; Godr. fl. fr. t. 1, p. 542. — *R. Bellardi*, W. et N.

Tige stérile peu robuste, à angles obtus, striée, poilue, munie de

nombreuses soies terminées par une glande violette et d'aiguillons inégaux, les plus grands blancs, médiocres, inclinés ou un peu crochus; feuilles la plupart ternées, quinées au sommet des tiges, pétiole plan en dessus, hérissé, glanduleux, à aiguillons fins plus ou moins crochus, stipules allongées, glanduleuses, folioles d'un vert gai, à poils apprimés en dessus, pubescentes en dessous à nervures saillantes, finement dentées à dents peu profondes, la terminale longuement pétiolulée, ovale, cordiforme, longuement acuminée, les latérales pétiolulées, en cœur à la base, acuminées, irrégulières, dilatées du côté extérieur, les inférieures ovales, sessiles sur les pétioles latéraux; rameau fleuri, faible, sillonné, flexueux, hérissé, glanduleux ainsi que les pétioles, à aiguillons petits, inclinés ou courbés, feuilles ternées, plus velues que celles de la tige, folioles grandes, la terminale irrégulièrement ovale, dilatée au milieu, entière à la base, non acuminée, les latérales presque sessiles, dilatées du côté extérieur, quelquefois soudées avec la médiane en une foliole simple largement cordiforme; panicule corymbiforme peu fournie, hérissée et glanduleuse, à pédicelles supérieurs munis de bractées linéaires plus longues qu'eux, dressés d'abord, puis étalés; fleurs blanches, sépales ovales aigus, longuement acuminés, verdâtres, hérissés, couverts de petites glandes pédicellées violettes qui se retrouvent sur toute l'inflorescence, étalés après la floraison, pétales étroits, étalés, carpelles glabres, disposés en capitule conique, styles bruns dépassant les étamines blanches. — Bois couverts. Rare. Forêt de Langonnet, près de l'abbaye; forêt de Conveau.

Vannes, le 16 Novembre 1862.

ARRONDEAU.



RAPPORT ANNUEL

SUR

LES MUSÉES DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

Et sur les Dons qu'elle a reçus.

2^e Année. — Décembre 1862:

MESSIEURS,

L'année dernière, à pareille époque, j'eus l'honneur de vous présenter un premier rapport sur l'état et l'importance des collections confiées aux soins du conservateur et des conservateurs-adjoints, et déposées dans deux musées distincts, l'un consacré aux objets d'histoire naturelle, l'autre destiné aux objets d'art antiques recueillis spécialement dans notre département. Mais la nécessité d'un déplacement imprévu me contraignit à différer le compte-rendu de vos collections archéologiques. Elles sont aujourd'hui installées, mais en partie seulement, dans la Tour du Connétable, et un essai de classement a pu déjà avoir lieu.

Parcourons d'abord le musée d'histoire naturelle, pour jeter ensuite un rapide coup-d'œil sur le musée d'archéologie.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

MAMMIFÈRES. — Un seul mammifère, la fouine (*Mustela foina* Brisson) a pris place, cette année, dans vos armoires.

OISEAUX. — Quelques oiseaux de mer ou de marais ont été préparés en remplacement d'individus attaqués par les insectes. Une espèce nouvelle pour votre faune ornithologique vous a été donnée par M. le commandant Lallemand, qui l'avait tuée à Quibéron. C'est le Puffin major (*Puffinus major* Faber.) de la famille des palmipèdes.

REPTILES. — Quelques batraciens, une intéressante variété du lézard vert (*Lacerta viridis* Daudin), un bel et grand individu appartenant à une variété bien tranchée de la vipère commune (*Vipera aspis* Merrem), tué par moi dans les marais voisins de la tour d'Elven, après une lutte

qui n'a pas été sans émotion, sont venus s'ajouter à votre collection d'erpéthologie.

MOLLUSQUES. — La collection départementale s'est accrue de deux coquilles, dont l'existence dans nos limites était restée jusqu'ici incertaine. Ce sont : l'ambrette amphibie (*Succinea putris* Jeffreys) et l'anodonte anatine (*Anodonta anatina* Lamarck). J'ai recueilli ces deux espèces à l'est du département, et j'en ai placé de nombreux échantillons dans vos vitrines. J'ai pu aussi ajouter à votre collection générale 42 espèces nouvelles, presque toutes d'origine française. Vous possédez aujourd'hui dans vos montres 4677 espèces dont 250 ont été recueillies dans notre département.

BOTANIQUE. — L'herbier morbihannais réduit aux plantes vasculaires renferme 1304 espèces, appartenant à 481 genres et 105 familles. L'année dernière, il comprenait déjà 1152 espèces (M. Le Gall, flore du Morbihan, en a décrit 1127) distribuées en 463 genres et 102 familles. Ce sont donc 152 nouvelles plantes qui, dans le cours de l'année, ont été recueillies, déterminées et préparées par vos conservateurs. M. Arrondeau s'est livré à l'étude patiente et difficile du genre *Rubus* ; il en a décrit 26 espèces déposées dans votre herbier, qu'il a en outre enrichi d'espèces rares ou critiques, et notamment d'une plante nouvelle pour la flore française : *Euphrasia gracilis* Fries. J'ai pu, de mon côté, recueillir une centaine de plantes qui avaient échappé jusqu'ici aux recherches de nos devanciers, ou qui, confondues longtemps avec des espèces voisines, soit à titre de variété, soit comme simple accident de forme, ont été définitivement admises par les botanistes modernes au rang d'espèces distinctes. C'est surtout dans les genres *Viola*, *Vicia*, *Rubus*, *Rosa*, *Heracleum*, *Galium*, *Centaurea*, *Polygonum*, que votre herbier contient le plus grand nombre de ces espèces désignées sous le nom de plantes critiques. Parmi celles-ci figure un *Heracleum* non encore décrit, et pour lequel M. Boreau, à qui je l'ai communiqué, propose le nom de *H. armoricanum* (1). Cet accroissement considérable a

(1) Parmi les espèces plus anciennement admises et qui ont été récemment découvertes dans notre département, je citerai les suivantes : *Ranunculus steveni* Andr.; Arradon, Vannes (le R. P. Heude). — *Sinapis incana* L.; Ile-aux-Moines, Vannes. — *Rapistrum rugosum* All.; Ile-aux-Moines. — *Lepidium campestre* L. Br.; Vannes. — *Reseda latea* L.; Ile-aux-Moines, Quibéron (M. Arrondeau) — *Sinele annulata* Thore; Saint-Gildas (le R. P. Heude). — *Alsine tenuifolia* Crantz (type); Rieux. — *Elatine absinastrum* L.; Saint-Perreux. — *Malva mamillosa* Lloyd; Belle-île (M. Arrondeau). — *Melilotus arvensis* Warll.; Ile-aux-Moines. — *Trifolium elegans* Savi; Arradon. — *Ornithopus roseus* Dufour; Saint-Perreux. — *Vicia bithynica* L. Belle-île (M. Arrondeau). — *Ammi intermedium* DC.; Vannes, Muzillac. — *Leontodon hispidus* L.; Arradon. — *Crepis biennis* L.; Arradon (M. Arrondeau). — *Veronica buxbaumii* Tenore; Vannes. — *Rhinanthus hirsuta* Lam.; Arradon. — *Salvia pratensis* L.; Grand-Champ. — *Potamogeton obtusifolius* Mert. et Koch; Séné. — *Narcissus odoratus* L.; Muzillac. — *Bromus arvensis* L.; Arradon. — *Kaeleria phleoides* Pers; Ile-aux-Moines. — *Lolium linicola* Sonder; Carentoir. — *Acorus calamus* L.; Rieux (l'abbé Le Ray). — *Marsilea quadrifolia* L.; Rieux (l'abbé Le Ray), etc.

nécessité la rédaction d'un nouveau catalogue disposé, cette fois, de manière à permettre pendant longtemps l'inscription à leur rang des plantes ultérieurement découvertes.

MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE.

Vous savez, Messieurs, que, l'année dernière, il vous avait été enjoint d'enlever vos collections d'archéologie des salles du collège, où vous aviez été autorisés à les déposer provisoirement.

Pressés de choisir un nouveau local, et séduits par les souvenirs qui se rattachent à la Tour du connétable, vous prîtes la résolution d'y installer votre musée, sans vous préoccuper suffisamment peut-être de l'importance des réparations dont vous preniez la charge, de la déplorable humidité des murs, de l'insuffisance des ouvertures qui laissent pénétrer la lumière dans les salles.

Les ressources déjà trop restreintes de vos budgets seront, je le crains bien, absorbées durant de longues années par des réparations dont vous perdrez le fruit à l'expiration de votre bail. Dès la première année vous succombiez à la peine, si vous n'aviez reçu de M. le Préfet une large et généreuse subvention.

M. Lallemand, l'un de mes collègues, a seul pris le soin de diriger le déménagement du musée. Cette opération délicate est aujourd'hui accomplie, mais pour une portion seulement. Elle ne pourra pas être reprise avant qu'une nouvelle salle ne soit disposée pour recevoir les objets laissés provisoirement au collège.

M. Rosenzweig, sur le concours duquel j'ai le regret de ne pouvoir plus compter à l'avenir, a terminé le catalogue préparatoire de votre collection. Ce catalogue comprend 153 numéros sous lesquels sont groupés les objets qui vous appartiennent ou qui ont été déposés par divers membres. Il est accompagné d'un catalogue particulier des sceaux ou empreintes de sceaux au nombre de 68. Je me propose de placer une étiquette explicative à côté de chaque objet, avec l'indication, quand il y aura lieu, du nom du donateur ou du déposant. Ce travail est déjà très avancé.

Votre médailler, outre la série complète et moderne des rois de France, et 117 médailles frappées en mémoire des principaux événements de l'histoire de Russie, aux XVII^e et XVIII^e siècles, comprend 1397 monnaies ou médailles dont le plus grand nombre a été trouvé dans le département. Vous devez une notable partie de vos anciennes monnaies aux dernières volontés exprimées sur son lit de mort par votre jeune et regrettable collègue, M. Ludovic Claret, volontés religieusement exécutées par sa famille. C'est grâce à lui que la série de vos monnaies baronales a quintuplé au moins d'importance.

M. Fouquet et moi nous avons rétabli un peu d'ordre dans le mé-

dailler; nous sommes parvenus à déterminer presque toutes les monnaies. Nous avons cherché à observer dans le classement l'ordre chronologique trop négligé jusqu'ici; et, fidèles à votre devise : *Utile dulci*, nous avons fait disparaître tout ce qui, dans la forme, dans la couleur variable des étiquettes et des autres accessoires, devait, en attristant les regards, nuire à l'ensemble des collections et en déprécier la valeur.

Je n'ai pas à mentionner ici toutes vos richesses archéologiques; je ne puis, toutefois, passer sous silence les deux vitrines qui forment le principal ornement de votre musée. L'une contient les objets recueillis dans la crypte du tumulus de Tumiac, l'autre renferme les objets découverts dans la crypte du mont Saint-Michel. L'émotion produite par cette seconde découverte a, ce me semble, laissé beaucoup trop dans l'ombre les travaux des explorateurs de Tumiac. Ne disposant que d'un chétif crédit de 300 fr., étrangers à la science du mineur, n'ayant pour ouvriers que de vieux marins, ils sont parvenus au dolmen funéraire, à une profondeur de plus de dix mètres. Le résultat de cette fouille a été consigné par M. Fouquet dans un rapport aussi modeste dans la forme que complet et vrai dans ses inductions.

En entendant la lecture du rapport de M. Galles, vous avez dû penser un instant que l'exploration du mont Saint-Michel, conduite avec tant d'habileté et de dévouement, n'offrait, en définitif, qu'un intérêt secondaire, et ne vous apprenait sur les usages funéraires du peuple enfant qui avait édifié cette montagne, rien au-delà de ce que vous avait révélé, dès 1853, le monument de Tumiac.

Au mont Saint-Michel, comme à Tumiac, un dolmen grossier surmonté d'un tumulus formé de matériaux identiques entassés dans le même ordre : à l'intérieur des deux dolmens, des celtæ en nombre à peu près égal, des grains de colliers variant de forme et de grosseur; enfin, des débris d'ossements humains. Jusqu'ici la similitude est à peu près complète. Aussi les explorateurs du mont Saint-Michel, subissant sans doute l'influence d'une opinion préconçue, se crurent-ils autorisés à repousser *a priori* l'idée d'une sépulture par incinération (1), et adoptèrent-ils les conclusions du rapport de M. Fouquet.

Mais heureusement la science n'a pas été privée de matériaux précieux pour des études et des inductions nouvelles. Les ossements trouvés à Carnac étaient accompagnés de fragments de charbon (2) et d'échantillons de la matière terreuse à laquelle ils étaient mêlés. Vous vous rappelez ce qui arriva à la séance où ces débris vous furent re-

(1) Si ce n'est à une époque dite d'incinération dont nous n'avons pas à nous occuper dans ce travail. (Rapport de M. René Galles, p. 3.)

(2) M. Malaguti est disposé à reconnaître dans ces charbons une essence résineuse; notre collègue, M. Besqueut, maître de forges à Trédion, les attribue à un bois blanc, saule, peuplier, aulne ou bouleau.

présentés : deux de nos collègues, à la première vue, reconnurent l'action du feu sur les os, sur la matière terreuse aussi bien que sur le charbon. M. de Closmadeuc obtint l'autorisation de les étudier et de les analyser. Ses conclusions, scientifiquement motivées, vous sont connues. Vous avez voulu savoir l'opinion de M. Malaguti, le savant doyen de la faculté des sciences de Rennes; vous venez d'entendre la lecture de son rapport; il confirme pleinement les conclusions de M. Fouquet et celles de M. de Closmadeuc.

A Tumiac, une sépulture par *inhumation*; au mont Saint-Michel, une sépulture par *incinération*.

Permettez-moi donc de vous signaler d'une manière toute spéciale ces restes d'ossements, ces matières terreuses, ces fragments de charbon; ils constituent la partie la plus sérieuse, la plus imprévue des objets recueillis dans les deux sépulcres ouverts en 1853 et en 1862. Ils semblent contredire des principes posés par les antiquaires du nord et admis par le monde savant. Des perspectives toutes nouvelles sont ouvertes aux études archéologiques sur les usages funéraires des peuples qui, dans les premiers âges, ont vécu sur notre littoral.

Encore une observation, et je finis.

Votre dernier bulletin renferme, selon l'usage, la liste des dons faits aux musées pendant l'année 1861, liste à la rédaction de laquelle je n'ai pas été appelé à concourir. J'ai remarqué qu'elle ne mentionne pas un don précieux de rares et nombreuses coquilles de l'archipel calédonien offertes par notre collègue, le docteur Jan de Lagillardaie, et dont quelques-unes étaient encore inédites et indéterminées. Je demande la réparation de cet oubli au prochain bulletin.

Le Conservateur des Musées,

TASLÉ, père.

MÉMOIRES DE L'ANNÉE 1862

QUI N'ONT PU ÊTRE PUBLIÉS DANS CE BULLETIN.

- Etudes sur l'ancienne abbaye de Prières. — M. l'abbé Piéderrière.
- Notice historique sur la précieuse relique donnée par Louis XIII à la chapelle de Sainte-Anne d'Auray. — M. A. Lallemand.
- Note sur quelques tapisseries d'Aubusson existant à Vannes. — M. Rosenzweig.
- Réflexions critiques sur quelques points de l'histoire de La Roche-Bernard. — M. G. de Closmadeuc.
- Légendes de sainte Onenne et de saint Utel, recueillies d'après la tradition populaire locale. — M. l'abbé Piéderrière.
- Traduction de la légende de sainte Ninnoc, extraite du cartulaire de Quimperlé, cité par dom Morice dans ses preuves de l'histoire de Bretagne. — M. Guyot-Jomard.
- Quelques heures à Pleucadeuc. — M. Fouquet.
- Coup-d'œil archéologique sur les analogies de la *langue bretonne* avec le grec, le latin, l'allemand, etc., d'après le dictionnaire de dom Le Pelletier. — M. Guyot-Jomard.
- Traduction des Actes de saint Gildas, extraits du cartulaire de Rhuis, cité par dom Morice dans ses preuves de l'histoire de Bretagne. — M. Guyot-Jomard.
-

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE ET AUX ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1862.

- Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (1861).
- Evêchés gallo-romains du v^e siècle, dans l'extrême Armorique. — M. le Dr Halleguen.
- Compte-rendu de la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 25 novembre 1861.
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (1861 et 1862).
- Mémoire de la Société académique de Maine-et-Loire.
- Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.
- Mémoire sur deux nouveaux genres de l'ordre des crustacés isopodes sédentaires — M. Hesse.
- Essai sur les conferves des environs de Toulouse. — M. Arrondeau.
- Etudes sur la flore de Toulouse. — M. Arrondeau.
- Monographie des espèces du genre *Cerastium*, qui font partie de la flore de Toulouse. — M. Arrondeau.
- Statistique végétale du département du Morbihan. — M. Arrondeau.
- Petite géographie du Morbihan. — M. Guyot-Jomard.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (1861 et 1862).
- Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy (1859 et 1860).
- Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure (1861).
- Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France, à Toulouse (1861).
- Mémoires de l'Académie du Gard (1861).
- Bulletin de la Société académique de Brest (1862).
- Annuaire du Morbihan (1861). — M. Lallemand.
- Revue nobiliaire, héraldique et biographique. — M. Bonneserre de Saint-Denis.
- Dictionnaire de linguistique et de philologie comparée. — M. Jehan (de Saint-Clavien).
- Tableau de la Création, ou Dieu manifesté par ses œuvres. — M. Jehan (de Saint-Clavien).

- Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône (1862).
- Passe-temps, en vers. — M. le docteur Geffroy, de l'arrondissement de Morlaix.
- Le doigt de Dieu, vers adressés à un jeune soldat de l'armée. — M. Le Guern.
- Dictionnaire topographique du département de l'Aube. — M. Max Quantin, archiviste de ce département.
- Mémoire de la Société archéologique du Midi de la France.
- Les Economistes appréciés, ou nécessité de la protection. — M. P.-O. Protin.
- Annales de l'Académie de La Rochelle, sections des sciences naturelles (1860-61).
- Géographie départementale des Côtes-du-Nord. — MM. Gaultier du Mottay, conseiller général, membre de la Société polymathique, Vivier, ancien sous-chef de division à la préfecture, et Rousselot, inspecteur des écoles primaires.
- Extrait du bulletin de la Société académique de Brest, donnant la description de quelques monnaies récemment découvertes en Bretagne.
- Répertoire archéologique du département de l'Oise. — M. Emmanuel Woillez.
- Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine, de 1854 à 1862. Six volumes.
- Mémoires de la Société dunkerquoise (1861-62).
- Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (1860-61).
- Evêchés de la Basse-Armorique. — M. Halleguen.
- Publications de la Société littéraire de Lyon.
- Annales de la Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault.
- Quatre mémoires de botanique. — M. Desmoulin.
- Jeanne de Montfort, tragédie en cinq actes et en vers. — M. Maguéro.
- La Tour de Clisson, récit en vers. — M. Maguéro.
- Notice sur des tombes gallo-romaines découvertes dans le département de la Meurthe. — M. Boulangé.
- Recherches sur les sépultures des premiers ducs de la maison de Lorraine. — M. Boulangé.
- Les Sépultures lorraines. — M. Boulangé.
- Metz au moyen-âge. — M. Boulangé.
- Notes pour servir à la statistique monumentale de la Moselle. — M. Boulangé.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles

LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE EST EN RELATION.

- Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle.
Académie du Gard, à Nîmes.
Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
— archéologique de la province de Constantine (Algérie).
— des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
— archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
— académique de Brest.
— d'horticulture et de botanique de l'Hérault, à Montpellier.
— archéologique d'Ile-et-Vilaine, à Rennes.
— d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy (Haute-Loire).
— archéologique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
— d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
— linnéenne d'Angers.
— académique d'Angers.
— d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons.
— dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, arts, etc., à
Dunkerque.
— littéraire de Lyon.
— d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
— des sciences, belles-lettres et arts du départ^t du Var, à Toulon.
— d'émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
— archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
— des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
— des Antiquaires d'Écosse, à Édimbourg.
-

MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN

AU 1^{er} JANVIER 1863.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

- | | |
|---|---|
| LEFEBVRE, Préfet du Morbihan. | FOUQUET, Docteur médecin à Vannes. |
| M ^{sr} DUBREUIL, Évêque de Vannes. | A. DE FRANCHEVILLE, Membre du Conseil général, à Sarzeau. |
| LALLEMENT, Maire de Vannes. | J. DE FRANCHEVILLE, Propriétaire à Sarzeau. |
| AMÉ, Architecte. | DE FRÉMINVILLE, Ingénieur des ponts et chaussées, à Vannes. |
| ARRONDEAU, Inspecteur d'académie. | DE LA FRUGLAYE, Propriétaire à Moustoir-ac. |
| DE BEC-DE-LIÈVRE, Propriét. à Vannes. | J.-M. GALLES, Imprimeur-Libraire, à Vannes (M. F.) (1) |
| BESQUEUT, Membre du Conseil général, à Trédion. | R. GALLES, Sous-Int. milit. à Vannes. |
| BONNEMANT, Propriétaire à Pluneret. | GAULTIER DU MOTTAY, Propriétaire à Plérin (Côtes-du-Nord). |
| BOULANGÉ, Ingénieur à Napoléonville. | GRANDPAIR, Juge à Vannes. |
| DE LA BOURDONNAYE, Membre du Conseil général, à Grand-Champ. | GRESSY, Docteur médecin à Carnac. |
| DE BRÉHIER, Propriétaire à Josselin. | GUILLOUX (l'abbé), Aumônier de l'institut des Frères de l'Instruction chrétienne, à Ploërmel. |
| BUCHET (Père), Préfet des études à l'institution Saint-François-Xavier, à Vannes. | GUYOT-JOMARD, ex-Professeur, Commis de l'Inspection académique, à Vannes. |
| BURGAULT, Avoué à Vannes. | HALLÉGUEN, Docteur médecin à Châteaulin. |
| CARADÉC, Albert, Avocat à Vannes. | JEHAN (DE SAINT-CLAVIEN), homme de lettres, à Saint-Cyran (Indre). |
| CARADÉC, Auguste, Propr. à Vannes. | JOLLIVET, René, Notaire à Vannes. |
| CHARIER, Architecte de la ville et du diocèse, à Vannes. | JOUANNO, Architecte à Napoléonville. |
| DE CLOSMADÉUC, Médecin à Vannes. | JUHEL, Docteur méd. à Questembert. |
| DE CLOSMADÉUC jeune, Médecin à Auray. | DE KERIDEC, Propriétaire à Hennebont. |
| DE CUSSÉ, Propriétaire à Vannes. | DE KEYSER, Avoué à Vannes. |
| DANTU, Docteur médecin à Vannes. | JAN DE LA GILLARDAIE, Docteur médecin à Vannes (M. F.) |
| DU HAUT-PLESSIX, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Vannes. | JAN DE LA GILLARDAIE, fils, Contrôleur des Contributions indirectes à Vannes. |
| DULAURENS DE LA BARRE, Propriétaire à Vannes. | |
| EUDE, Conseiller honoraire à la cour de Rennes, Membre du Conseil général. | |
| FOUCHARD (l'abbé), Archiprêtre, Curé de Saint-Pierre de Vannes. | |

(1) M. F. désignent les membres fondateurs de la Société, en 1826.

- LALLEMAND, Juge de paix à Vannes.
LALLEMENT, fils, Propriétaire à Vannes.
DE LIMUR, Propriétaire à Vannes.
LEGLIER, Membre du Conseil général, à Napoléonville.
DE LESCOUET, Membre du Conseil général, à Gourin.
LORANS, Inspecteur des écoles primaires à Napoléonville.
MAGUÉRO, Greffier du tribunal de commerce, à Vannes.
MAROT (l'abbé), Curé de Rochefort (Morbihan).
MAURICET, Doct. méd. à Vannes (M. F.)
MAURICET, fils, *id.* à Vannes.
MONTFORT, Juge à Vannes.
DE LA MONNERAYE, Membre du Conseil général, à Caro.
DE LA MORTE-FÉLINES, Sous-Préfet à Napoléonville.
DE MONTLAUR, Propriétaire à Vannes.
DU NODAY, Propriétaire à Josselin.
MORIO, Docteur médecin à Vannes.
PEYRON, banquier à Vannes.
DE QUÉRAL, Docteur médecin à Vannes (M. F.)
QUERMELEUC, Doct^r médecin à Vannes.
ROPARTZ, Avocat à Guingamp.
ROSENZWEIG, Archiviste du département, à Vannes.
SALMON-LAUBOURGÈRE, Juge à Vannes.
DE SÉCILLON, Propriétaire à Vannes.
TASLÉ, père, ancien Notaire, à Vannes (M. F.)
TASLÉ, fils, Notaire à Vannes.
THOMAS-KERCADO, Membre du Conseil général, à La Roche-Bernard.
LE TOURNEAU, Docteur médecin à Paris.
VALLÉE, Bibliot. de la ville, à Vannes.

MEMBRES CORRESPONDANTS OU HONORAIRES.

MM.

- AIMÉ DE SOLAND, Président de la Société linnéenne d'Angers.
AUGUSTIN, Propriétaire à Quimper.
BAUDOIN-DESMARATTES, ancien Géomètre du cadastre, à Vannes.
BERTRAND-GESLIN, Propriét. à Nantes.
DE BONSTETTEN, Chambellan honoraire de S. M. l'Empereur d'Autriche, à Thune (Suisse).
DE LA BORDERIE, Directeur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Vitré.
BRONGNIART (Ad.), Professeur au Jardin des plantes, à Paris.
CLARET, aîné, Conseiller honoraire de la Cour de Rennes, à Vannes.
CLARET, jeune, Docteur médecin, à Paris.
COURTILLIER, Naturaliste, à Saumur.
ELIE DE LA PRIMAUDAIE, à Milianah.
GALLES, Félix, premier Avocat général, à Orléans.
GRÉGOIRE, Ingénieur à Paris.
GUILLANTON, officier d'infanterie de marine.
JAQUEMET, Ingénieur en chef, à Agen.
JÉGO, Docteur médecin à Muzillac.
JULLIEN, Receveur de l'Enregistrement, à Etables (Côtes-du-Nord).
DE KERANFLECH, Propriétaire à Mûr (Côtes-du-Nord).
LE GAL, Fulgence, Proviseur du Lycée, à Napoléonville.
LEGAL, Percepteur à Plœmeur (Morb.).
LE LIÈVRE, Employé des Postes à Nantes.
MAUJOUAN, Propriétaire à Lorient.
MOQUIN-TANDON, Membre de l'Institut, à Paris.
PESLIN, Professeur à la Faculté des sciences, à Rennes.
PIÉDERRIÈRE (l'abbé), Vicaire à Noyal-Muzillac.
POCARD-KVILER, capitaine de frégate en retraite, à Vannes.
POWER (Jeannette), Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
PRADIER, Ernest, Colonel d'infanterie de ligne.
PRADIER, Edmond, Capitaine de frégate, à Lorient.
PRADIER, César, Capitaine de frégate, à Lorient.
RIO, Homme de lettres, à Paris.

TASLÉ, Julien, Conseiller à la cour, à
Rennes.

TERRIER DE LAISTRE (H.), Étudiant en
droit, à Rennes.

TROCHU, Propriétaire à Belle-île.

VIENNET, Membre de l'Académie frau-
çaise, à Paris.

BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1862.

MM.

J.-M. GALLES, Président.

ARRONDEAU, Vice-Président.

GUYOT-JOMARD, Secrétaire.

QUERMELEUC, Secrétaire-adjoint.

JAN DE LA GILLARDAIE, père, Trésorier.

TASLÉ, Conservateur.

ARRONDEAU, LALLEMAND, FOUQUET,
ROSENZWEIG, Conservateurs-adjoints.



TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

	Pages.
RAPPORT SUR LA DÉCOUVERTE D'UNE GROTTÉ SÉPULCRALE dans la butte de Tumiac, le 21 juillet 1853. — Par M. Fouquet.....	4
RAPPORT A M. LE PRÉFET DU MORBIHAN sur les fouilles du mont Saint-Michel, en Carnac, faites en septembre 1862. — Par M. Galles, sous-intendant militaire	7
COMMUNICATIONS. — RAPPORT SUR LES DIVERS OBJETS ET PARTICULIÈREMENT SUR LES OSSEMENTS provenant des fouilles du tumulus du mont Saint-Michel de Carnac	18
— UNE VISITE A CARNAC et description d'un second caveau funéraire découvert au fond de la crypte principale. — Par M. G. de Closmadeuc.	28
ANALYSE DES OSSEMENTS ET TERRES trouvés dans les tumulus de Tumiac et du mont Saint-Michel, en Carnac. — Par M. Malaguti, doyen de la Faculté des Sciences de Rennes.....	40
STATISTIQUE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE PLOERMEL. — Par M. Rosenzweig.....	43

HISTOIRE NATURELLE.

BOTANIQUE. — NOTES ET OBSERVATIONS SUR QUELQUES ESPÈCES CRITIQUES, RARES OU NOUVELLES POUR LA FLORE DU MORBIHAN. — Par M. Arrondeau.	90
RAPPORT ANNUEL SUR LES MUSÉES DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE et sur les dons qu'elle a reçus. — Par M. Taslé.....	120
MÉMOIRES DE L'ANNÉE 1862, qui n'ont pu être publiés dans ce bulletin....	125
DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE ET AUX ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ pendant l'année 1862.....	126
LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES avec lesquelles la Société polymathique est en relation.....	128
MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN, au 1 ^{er} janvier 1863..	129
